


600049626X


600049626X







NOUVELLE ÉTUDE

SUR

LE CHANT LÉMURAL

LES FRÈRES ARVALES

ET

L'ÉCRITURE CURSIVE

DES LATINS

PAR

Georges ÉDON

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
AGRÉGÉ DE L'UNIVERSITÉ
PROFESSEUR AU LYCÉE HENRI IV

ORNÉ DE VINGT-SEPT FIGURES OU FAC-SIMILE

PARIS

Vve EUGÈNE BELIN ET FILS, LIBRAIRES-ÉDITEURS
RUE DE VAUGIRARD, N° 52

1884

NOUVELLE ÉTUDE

SUR

LE CHANT LÉMURAL

LES FRÈRES ARVALES

ET

L'ÉCRITURE CURSIVE

DES LATINS

NOUVELLE ÉTUDE

SUR

LE CHANT LÉMURAL

LES FRÈRES ARVALES

ET

L'ÉCRITURE CURSIVE

DES LATINS

PAR

GEORGES ÉDON

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
AGRÉGÉ DE L'UNIVERSITÉ
PROFESSEUR AU LYCÉE HENRI IV

ORNÉ DE VINGT-SEPT FIGURES OU FAC-SIMILE

PARIS

Vve EUGÈNE BELIN ET FILS, LIBRAIRES-ÉDITEURS

RUE DE VAUGIRARD, N° 52

—

1884

SAINT-CLOUD. — IMPRIMERIE Vᵉ EUGÈNE BELIN ET FILS.

A MON ÉMINENT MAITRE

MONSIEUR ÉMILE EGGER

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS
MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Hommage d'une respectueuse affection.

Georges ÉDON.

AVANT-PROPOS

Dans une précédente étude, intitulée *Restitution et Nouvelle interprétation du Chant dit des Frères Arvales*[1], j'ai reconstitué, d'après une nouvelle méthode, le texte de cette antique formule sacrée, connue jusqu'ici sous le nom de *Carmen Arvale,* qui se trouve intercalée dans le procès-verbal d'une séance des Frères Arvales, celle du 29 mai 218 de notre ère.

D'après mon interprétation, j'ai donné à cette formule le nom de *Chant Lémural,* parce qu'elle est la même, selon moi, que celle dont Ovide a mis le texte en distiques au V[e] livre des *Fastes* (v. 436-444), et qu'on la chantait pour conjurer les Lémures.

Ma restitution est fondée sur ce principe que le lapicide, chargé de graver le vieux chant sur le marbre, a mal lu l'écriture cursive du *libellus* qui lui servait de modèle, et que, soit ignorance ou légèreté, il a

1. Appendice à mon ouvrage : *Écriture et prononciation du latin savant et du latin populaire.* (Paris, E. Belin, 1882, in-8°. — Tiré à part sous la forme d'une brochure de 40 p. avec planches, même librairie.)

substitué différentes lettres à celles que portait le *libellus*.

Par une retranscription en cursive de la capitale du lapicide, j'ai pu retrouver l'origine des fautes que cet ouvrier a commises, et rétablir le texte de l'antique manuscrit.

L'ouvrage actuel a pour objet de confirmer les conclusions du précédent, comme je l'expliquerai dans l'*Introduction*.

Afin que les personnes qui n'auraient pas ma première publication sous les yeux, puissent lire celle-ci sans difficulté, je vais réunir dans cet *Avant-propos* les divers documents qu'il leur est indispensable de connaître.

DOCUMENTS

I, II. Le marbre où est gravée l'inscription du 29 mai 218.
III. Transcription du texte du vieux Chant dit des Frères Arvales.
IV. Restitution du Chant dit des Frères Arvales (*Chant Lémural*).
V. Le Chant Lémural dans Ovide.

I

Le Marbre où est gravée l'inscription du 29 mai 218

1° LA FACE ANTÉRIEURE DE CE MARBRE

1° Cette face du marbre renferme trois procès-verbaux. Du premier nous n'avons pas la date. Le second est du 27 mai 218 : il commence à la sixième ligne, au mot *divor*. Le troisième est celui du 29 mai 218 : il commence à la seizième ligne, aux mots *item* IIII. *kal. juniap*. La fin de ce document est gravée sur l'autre côté du marbre : j'en donnerai copie ci-après.

2° Les blancs indiquent les parties qui manquent; les lignes correspondent exactement à celles de l'original;

3° On a imprimé en romain les procès-verbaux, d'après le texte donné par M. Henzen : *C. I. L.*, vol. VI, 1re partie, n° 2104; et *Acta Fratrum Arvalium*, p. CCII.

Le Chant dit des Frères Arvales est imprimé en capitales. J'en ai établi le texte d'après le fac-simile de Ritschl (*P.L.M.E.*, pl. XXXVI).

L'italique dans les procès-verbaux marque les fautes ou les irrégularités d'un scribe ou du lapicide. Dans le vieux chant, elle indique les lettres qui m'ont paru d'une lecture douteuse, ou qui ont une forme manifestement cursive, ou qui résultent d'une ligature.

taurilibus majorib. deae. diae
cae diae oves. n. II. sive deo sive deae. ov. n. II.
lar. oves. n. II. fonti. *verbeces*. n. II. florae oves. n. II.
oves. n. II. Item. ante cæsareum divis. n. xx. *verbec*. n. xx
ecit. similiter. q. s. f. e. per *eodem*. avitianum promagistr
divor. per alfenium. avitianum. promag. fratr. arv. prima
. frug. arid. et. virid. contiger. et. panes laureatos et deam diam.
al. cathedris conseder. *traetextati*. et Ibi praetextas deposuerunt
ag. catil. severus. statil. silianus. sulpic. pollio. fl. archelaus. armenius
us. fl. alpinus item post merid. a balneo. cathedris consederunt. deinde
enatoria alba sumser. et. in tricliniarib. discubuer. et epulatI. sunt. item pueri.
rimi. et. matrimi. senator. fili. n IIII. in *cathedius*. consederunt. et. epulati. sunt.
vales. *tost epulap* super toralibus segmentatis. discubuer. et. t. v. f. et. per pueros praetext.
orum. filios et. public. *af*. aram. pertul. et. unguent et. coronas acceperunt. et. in mantelis
enta rs contigerunt. item. mensa secunda. bellarior. *dlvisa* est et. sportulas acceper sacerdotes

imp . aug et . ceteri . sacerdotes . q s . s . s . et. *rosa* . *soluta* . diviser . ibique felic . dixer . item . IIII . kal. *juniap* in luco deae diae . alfenius . *avltianus* . promag . ad aram . Immol . porcil . piacul . il . lucI . coinq . et . operis faciund . ibi . vacc . honor . imm . et inde *in tetrastylo* revers . subsellis consed . deinde reversus . ad aram *extn* . reddidit . *porcillar* . item.in circo in foculo . arg . cespiti ornato . extam vacc . redd . et *in tetrastylo* reversus est . et in codice cavit . et praetextam deposuit et *in papilione suo* reversus pro meridie . autem . fratres arvales praetextas acceper et in tetrastylo *convenerum* et subsellis consederunt et *cacerunt* se adfuisse et sacrum fecisse et porcilias piaculares epulati sunt et . *sanguem* postea Inde praetextati capite velato . *vittas* spiceis : coronati lucum adscenderunt et per *alfenum avltianum* promag . agnam opimam imm et hostiae litationem inspexer perfecto *sacriflro* omnes ture et . vino fecerunt . deinde reversi in aedem in mensa sacrum fecerunt *otiis* et . ante aedem In cespite promag et flam . sacr . fecer item foras ad aram reversi thesauros dederunt item flam . et promag . *scyfos* arg . cum *sumpuis* vino repletis ante *osteum acerras* ture et vino fecer et ante *osteum restiteri* . et duo ad fruges petendas cum *publicos* desciderunt et reversi dextra dederunt . laeva receperunt . deinde *ab* alterutrum sibi redd et public frug tradider deinde in aedem Intraver et ollas precati sunt . et *osteis* apertis per clivum jacta verunt deinde subsellis marmoreis consed et panes laureat . per public . partiti sunt *ibe* omn *lumemulia* cum *rapinis* acceperunt et deas unguentaverunt et aedes clusa e omnes foris exierunt ibi sacerdotes clusI succinctI libellis . acceptis carmen descindentes tripodaverunt In verba haec ENOS LASES IVVATE

NOSLASES IVVATE ENOS IASES IVVATE NEVE LVAERVEMARM*a* SINS IN' CURRERELNDLEORES NEVELVER VEMXR M*v*R

NSIN CVRREREINTL*f*ORIS NEVELVERVE MARMAR . SERPLNCVRRERELNP*e*EOIVS SATVR . EVREREMARS LIMEN

ESTABERBER SATVR · FVFEREMARS IIMENSALLSTA BERBE*rsat*VRFVFEREMARS LIMENSAIIS*i*ABF*av*ER

VNISAITERNEIADVOCADIT CONCTOS SEMVNLS ALTEANEI ADVOCAPITCONCTOS SIMVNISAIπRV*ie* ADVOCA*iti*

OSENOS MARMORIVVATOENOSMA*rmar*LVVATOENOS MAMOR . LVVATO TRIVMPET*n*VM PETRIVMPETINM

MTE post tripodationem deinde signo dato publici . introier . et libellos receperunt

I

Le Marbre où est gravée l'inscription du 29 mai 218

1° LA FACE ANTÉRIEURE DE CE MARBRE

1° Cette face du marbre renferme trois procès-verbaux. Du premier nous n'avons pas la date. Le second est du 27 mai 218 : il commence à la sixième ligne, au mot ***divor***. Le troisième est celui du 29 mai 218 : il commence à la seizième ligne, aux mots ***item*** IIII. ***kal. juniap***. La fin de ce document est gravée sur l'autre côté du marbre : j'en donnerai copie ci-après.

2° Les blancs indiquent les parties qui manquent; les lignes correspondent exactement à celles de l'original :

3° On a imprimé en romain les procès-verbaux, d'après le texte donné par M. Henzen : *C. I. L.*, vol. VI, 1re partie, n° 2104 : et *Acta Fratrum Arvalium*, p. CCII.

Le Chant dit des Frères Arvales est imprimé en capitales. J'en ai établi le texte d'après le fac-simile de Ritschl (*P.L.M.E.*, pl. XXXVI).

L'italique dans les procès-verbaux marque les fautes ou les irrégularités d'un scribe ou du lapicide. Dans le vieux chant, elle indique les lettres qui m'ont paru d'une lecture douteuse, ou qui ont une forme manifestement cursive, ou qui résultent d'une ligature.

taurilibus majorib. deae. diae
eae diae oves. n.II. sive deo sive deae. ov. n.II.
lar. oves. n.II. fonti. *verbeces*. n.II. florae oves. n. II.
oves. n. II. Item. antè cæsareum divis. n.xx. *verbec*. n.xx
ecit. similiter. q. s. f. e. per *eodem*. avitianum promagistr
divor. per alfenium. avitianum. promag. fratr. arv. prima
. frug. arid. et. virid. contiger. et. panes laureatos et deam diam.
al. cathedris conseder. *traetextati*. et Ibi praetextas deposuerunt
ag. catil. severus. statil. silianus. sulpic. pollio. fl. archelaus. armenius
us. fl. alpinus item post merid. a balneo. cathedris consederunt. deinde
enatoria alba sumser. et. in tricliniarib. discubuer. et epulatI. sunt. item pueri.
rimi. et. matrimi. senator. fili. n IIII. in *cathedius*. consederunt. et. epulati. sunt.
vales. *tost epulap* super toralibus segmentatis. discubuer. et. t. v. f. et. per pueros praetext.
orum. filios et. public. *af*. aram. pertul. et. unguent et. coronas acceperunt. et. in mantelis
enta rs contigerunt. item. mensa secunda. bellarior. *dlvisa* est et. sportulas acceper sacerdotes

imp . aug et . ceteri . sacerdotes . q s . s . s . et. *rosa . soluta* . diviser . ibique felic . dixer . item . IIII . kal. *juniap* in luco deae diae . alfenius . *avltianus* . promag . ad aram . Immol . porcil . piacul . il . lucI . coinq . et . operis faciund . ibi . vacc . honor . imm . et inde *in tetrastylo* revers . subsellis consed . deinde reversus . ad aram *extn* . reddidit . *porcillar* . item.in circo in foculo . arg . cespiti ornato . extam vacc . redd . et *in tetrastylo* reversus est . et in codice cavit . et praetextam deposuit et *in papilione suo* reversus pro meridie . autem . fratres arvales praetextas acceper et in tetrastylo *convenerum* et subsellis consederunt et *cacerunt* se adfuisse et sacrum fecisse et porcilias piaculares epulati sunt et . *sanguem* postea Inde praetextati capite velato . *vittas* spiceis : coronati lucum adscenderunt et per *alfenum avltianum* promag . agnam opimam imm et hostiae litationem inspexer perfecto *sacriflro* omnes ture et . vino fecerunt . deinde reversi in aedem in mensa sacrum fecerunt *otiis* et . ante aedem In cespite promag et flam . sacr . fecer item foras ad aram reversi thesauros dederunt item flam . et promag . *scyfos* arg . cum *sumpuis* vino repletis ante *osteum acerras* ture et vino fecer et ante *osteum restiteri* . et duo ad fruges petendas cum *publicos* desciderunt et reversi dextra dederunt . laeva receperunt . deinde *ab* alterutrum sibi redd et public frug tradider deinde in aedem Intraver et ollas precati sunt . et *osteis* apertis per clivum jacta verunt deinde subsellis marmoreis consed et panes laureat . per public . partiti sunt *ibe* omn *lumemulia* cum *rapinis* acceperunt et deas unguentaverunt et aedes clusa e omnes foris exierunt ibi sacerdotes clusI succinctI libellis . acceptis carmen descindentes tripodaverunt In verba haec ENOS LASES IVVATE

NOSLASES IVVATE ENOS IASES IVVATE NEVE LVAERVEMARM*a* SINS IN· CVRRERELNDLEORES NEVELVER VEMXR M*v*R
NSIN CVRREREINTL*f*ORIS NEVELVERVE MARMAR . SERPLNCVRRERELNP*e*EOIVS SATVR . EVREREMARS LIMEN
ESTABERBER SATVR · FVFEREMARS IIMENSALLSTA BERBE*rsat*VRFVFEREMARS LIMENSAIIS*i*ABF*av*ER
VNISAITERNEIADVOCADIT CONCTOS SEMVNLS ALTEANEI ADVOCAPITCONCTOS SIMVNISAI*π*RV*ie* ADVOCA*iti*
OSENOS MARMORIVVATOENOSMA*rmar*LVVATOENOS MAMOR . LVVATO TRIVMPET*n*VM PETRIVMPETINM
MTE post tripodationem deinde signo dato publici . introier . et libellos receperunt

II

Le Marbre où est gravée l'inscription du 29 mai 218

2° L'AUTRE CÔTÉ DE CE MARBRE

(Fin du procès-verbal du 29 mai)

Les blancs indiquent les parties qui manquent; l'italique marque les fautes du lapicide.

noiae		
praetex	n tetra	
more *to*(mpae)	m transier	
sportulas	olut acc et pa	
sum i et ric	am *taciliem* r	
signumque	toribus misit p aeside	
severo armen	*lucixlo* t *novo*	
deinde peract	us romae	i et in domu
alba acceper et		et vino fecer
patrim et mat		supra et sacrific
accep et mantel		tiger et sportulas sing
mensam secun		t rosam.solutam.acceperu

Voyez la suite de l'inscription (procès-verbal du 30 mai 218), dans le corps de cet ouvrage, p. 177.

III

Transcription du texte du vieux Chant dit des Frères Arvales

Dans cette transcription toutes les lettres du marbre sont reproduites telles que je les ai luës sur le fac-simile de Ritschl. Mais les mots sont coupés conformément à ma restitution.

ENOS LASES IVVATE
. NOS LASES IVVATE
ENOS IASES IVVATE

NEVE LVA ERVE MARM*a* SINS INCVRRE RE LNDL EORES
NEVE LV ERVE MXRM*v*R . . NS INCVRRE RE INTL *f*ORIS
NEVE LV ERVE MARMAR SERP LNCVRRE RE LNP*e* EOIVS
SATVR EVRE REMARS LIMEN . . E STABE RBER . .
SATVR FVFE REMARS IIMEN SALL STABE RBE*r*SE
*sat*VR FVFE REMARS LIMEN SAII SIABF *av*ERSI (ou *ab*ERSI)

. VNIS AITERNEI ADVOCADIT CONCTOS
MVNLS ALTEANEI ADVOCAPIT CONCTOS
MVNIS AI⁻RV*ie* ADVOCA*iti* . . . . . OS

ENOS MARMOR IVVATO
ENOS MA*rmar* LVVATO
ENOS MAMOR LVVATO

TRIVMPE
T*n*VMPE
TRIVMPE
TINM . .
. . . MTE

Voyez dans le corps de l'ouvrage, p. 84, la transcription en cursive des mots sur lesquels porte ma restitution.

IV

Restitution du Chant dit des Frères Arvales

(CHANT LÉMURAL)

E! nos[1] *Lases, juvate!*
Hi mi lua fave; Marmar, serp, incurre se! Inde foris satur fuce, Remars: limen sali!
(*stabe aversi* ou *abersi*)
Manis paternei, abvolate!
(*conctes*)
E! nos[2], *Marmor, juvato!*
Triumpe!

Ce qui donne en latin classique :

O! nos, Lares, juvate!
His mihi luam fabis; Umbra, serpe, incurre iis! Inde foras satur fuge, Lemur: limen sali!
(*stabit aversim*)
Manes paterni, avolate!
(*cuncti*)
O! nos, Umbra, juvato!
Triumphe!

C'est-à-dire, en français :

O Lares, soyez-nous favorables!
Je paierai pour moi avec ces fèves. Ombre, glisse-toi, cours après elles! Maintenant que tu en as assez, fuis hors de ce lieu, Lémure : saute le seuil!
(On s'arrêtera en tournant le dos)
Mânes paternels, envolez-vous!
(Tous ensemble)
O Ombre, sois-nous favorable!
Triomphe!

1, 2. Et mieux *O! nos*. Sur la confusion graphique d'*o* avec *e* en cursive, voy. p. 60, SCRIPTES = SCRIPTOS.

V

Le Chant Lémural dans Ovide

. . . .

Vertitur, et nigras accipit ore fabas;
Aversusque jacit : sed dum jacit : « Hæc ego mitto;
His, inquit, redimo meque meosque fabis. »
Hoc novies dicit, nec respicit : Umbra putatur
Colligere, et nullo terga vidente sequi.
Rursus aquam tangit, Temesæaque concrepat æra;
Et rogat ut tectis exeat Umbra suis.
Cum dixit novies : « Manes exite paterni »,
Respicit, et pure sacra peracta putat.

(*Fastes*, v, 436-444.)

N. B. On trouvera dans l'*Appendice*, p. 191, les restitutions du vieux chant qui ont précédé la mienne.

ERRATA

P. 18, 7° *Au lieu de :* RÉPONSE n° 35,
Lisez : RÉPONSE p. 85.

P. 18, 8° *Au lieu de :* RÉPONSE n° 11 et n° 35,
Lisez : RÉPONSE n° 11 et pp. 86-90.

P. 22, l. 6. *Au lieu de :* les remaniements du marbre,
Lisez : les remaniements des Actes.

P. 60, l. 1. *Au lieu de :* le lapicide,
Lisez : le graveur.

P. 122, l. 16. *Au lieu de :* ... par conséquent, les rajeunissements...,
Lisez : par conséquent, en général, les rajeunissements...

P. 127, note 2. Ajoutez après *Aussprache :* vol. I, pp. 184-185.

P. 133, l. 10. *Au lieu de :* le moindre acte de négligence,
Lisez : la moindre négligence.

P. 145, l. 18. *Au lieu de :* sumpuis = sumpuvis,
Lisez : sumpuis = simpuvis.

NOUVELLE ÉTUDE

SUR

LE CHANT LÉMURAL

ET

LES FRÈRES ARVALES

INTRODUCTION

Ma première étude sur le Chant dit des Frères Arvales a été de la part du public savant l'objet d'une attention à laquelle je suis fort sensible. Ce n'est pas que les objections m'aient été épargnées, mais, dans des publications périodiques, dans les lettres que j'ai reçues, ou dans des entretiens particuliers, on a rendu justice à l'effort consciencieux de mes recherches, accueilli avec faveur la nouvelle méthode d'investigation que j'inaugurais, et fait à mes conclusions l'honneur d'une discussion sérieuse. Si quelques attaques m'ont paru, au fond, un peu sévères, elles sont du moins toujours restées courtoises, dans la forme.

Encouragé par cet accueil et invité par les observations de la critique à préciser quelques indications, à fortifier plusieurs arguments; désireux en outre de ne pas laisser sans réponse certaines objections que je crois mal fondées, j'ai

1

jugé utile de publier une seconde étude sur le même sujet : elle complétera la première, pour la confirmer.

En donnant cette forme à ma réponse, j'évite d'une part ce ton de polémique qui aigrit si souvent les discussions, et en même temps je trouve le moyen d'améliorer mon travail; c'est là un double avantage dont on comprendra que je devais tenir compte.

Ceux donc qui m'ont accordé leur adhésion, rencontreront dans cet ouvrage, plus étendu que le précédent, un supplément d'informations qui pourra peut-être les intéresser; et j'espère que les additions, faites surtout en vue de réfuter les objections qui se sont produites, justifieront aux yeux des autres personnes certaines solutions qu'elles ont combattues.

Comme, dans tout litige, il importe à celui qui veut s'en faire juge, d'entendre le pour et le contre, et de connaître l'attaque pour apprécier la riposte; comme, en outre, plusieurs correspondants, acquis d'ailleurs à mes idées, me demandent de leur signaler l'état présent de l'opinion et surtout l'avis des savants étrangers sur ce qui a rapport à mes conclusions, j'analyserai rapidement dans cette *Introduction* les divers articles qui, à ma connaissance, ont été publiés jusqu'ici sur mon travail, et que leurs auteurs ont bien voulu me communiquer.

Un compte rendu de ce genre n'est intéressant et utile qu'à la condition d'être sincère : j'indiquerai donc toutes les critiques ; mais il doit aussi être impartial, et ne point passer sous silence ce qui m'est favorable dans les appréciations dont mon travail a été l'objet. Ce dernier point, je le sens, ne laisse pas d'être délicat, mais on voudra bien faire abstraction de l'auteur, pour ne songer, comme lui, qu'à sa thèse. C'est de la vérité, seule, qu'il veut ici soutenir la cause.

Parmi les articles où il est question de mon étude, je

ne citerai aucun de ceux qui ont été publiés en France. Il n'y est parlé du Chant des Frères Arvales qu'incidemment, à propos de mon livre sur *l'Écriture et la Prononciation du latin;* et le résultat de mes recherches n'y est pas discuté. Si précieuses que me soient les marques d'approbation qu'on m'y donne, les jugements ne vont pas assez au fond des choses pour que je puisse m'en prévaloir[1].

La première appréciation qui me soit parvenue de l'étranger, est de M. C. Pauli (*Philologische Rundschau*, III *Jahrgang*, n° 10, col. 308, 309 et 310).

M. C. Pauli juge ainsi ma méthode : « La dissertation » d'Édon sur le Chant des Arvales offre beaucoup d'intérêt... » L'idée est très ingénieuse et peut être très féconde en » résultats. »

Expliquant ensuite comment j'ai corrigé le vieux texte en tenant compte des confusions que produit la ressemblance de certaines lettres cursives, il conclut en disant : « Cette » méthode est aussi extrêmement ingénieuse (*ausserordent-* » *lich geistreiches Verfahren*). »

Il s'exprime exactement dans les mêmes termes sur le rapprochement que j'ai fait du vieux texte avec le passage

1. Je veux cependant faire ici, à titre de remerciement, une mention particulière de trois articles français spécialement consacrés au Chant dit des Frères Arvales. L'un est une courte note, signée du pseudonyme *Doctus* (Paul Nogent), et publiée dans le journal parisien *l'Opinion* (10-11 avril 1882), quelques jours après la lecture que je fis de mon travail à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. J'ai été fort sensible à ce premier témoignage d'adhésion. — Un autre article a paru dans la *Revue de géographie* (Paris, Delagrave, novembre 1882). Je le dois à l'amabilité de mon collègue, M. Ludovic Drapeyron, le savant directeur de cette revue. — Le troisième est un compte rendu de mon ouvrage, lu devant l'Académie de Nîmes. Il a pour auteur M. Bondurand, archiviste-paléographe de cette ville. (Nîmes, journal *le Midi*, 27 novembre 1882.)

d'Ovide : « *Auch diese ganze Kombination ist eine ausseror-* » *dentlich geistreiche.* »

Mais il conçoit, dit-il, « certains doutes sur plusieurs questions relatives à la phonétique et à la morphologie, — par » exemple, sur une des formes les plus importantes, *fave* » pour *fabeis*[1] » ; et il attendrait des Arvales, plutôt un chant sur les *arva* qu'un chant destiné à conjurer les Lémures. Il cherchera, dans les *Altitalische Studien,* si l'on ne pourrait pas tirer des principes d'Édon (*von Edons Prinzipien aus*) un texte concernant les *arva.*

Le second article, par ordre de dates, est de M. H. Schweizer-Sidler : il a été publié dans la *Philologische Wochenschrift* (n° du 9 juin 1883, col. 715, 716 et 717).

L'auteur juge ainsi l'ensemble de mon travail : « Il y a là » une tentative faite avec intelligence et savoir (*mit Geist und* » *Gelehrsamkeit*), ayant pour but de restituer le chant qu'on » appelle Chant des Arvales, et de lui attribuer une tout » autre signification, celle d'un Chant Lémural » ; mais M. Schweizer-Sidler ne m'épargne pas les critiques, bien qu'il termine en disant que mon étude est très pénétrante (*mit groszem Scharfsinn*). Il prend les uns à la suite des autres presque tous les mots de ma restitution, et les condamne après une discussion qui m'a paru trop sommaire, parfois même sans discussion.

Je regrette de ne pouvoir traduire ici mot à mot cet article, à cause de sa longueur; mais l'analyse que j'en vais donner sera exacte et complète. On trouvera entre parenthèses, à la

1. Voy. ma réponse n° 115.

suite de chaque objection, l'indication du passage de ce livre que l'on devra considérer comme ma réponse. Il en sera de même de mes répliques aux autres articles qui ont été publiés sur mon travail. Toutefois, quand les objections auront un caractère trop spécial, j'y répondrai immédiatement dans cette *Introduction*.

M. Schweizer-Sidler n'admet pas, ou, ce qui revient au même, signale comme s'il ne l'admettait pas :

1° Le retranchement de *s* finale dans *hi*, *fave*, *se*. — (Réponse : n° 112.)

2° L'orthographe *incvre :* il voudrait soit *incurse*, soit *incurre*. — (Réponse : n° 117.)

3° Le rapprochement de *hi*(*s*), « forme la plus récente », avec *fave*(*s*) et *se*(*s*), « formes anciennes ». — (Réponse : n° 111.)

4° La présence (déjà) d'un *v* au lieu d'un *b* dans le mot archaïque *fave*. — (Réponse : n° 114.)

5° L'orthographe *mi*. Il voudrait *mei*. Il ajoute que la forme *mi* ne doit pas être expliquée par le composé *mihi*. — (Réponse : n° 110.)

6° Il s'étonne de la présence d'un datif éthique, *mi*, à côté d'un « intransitif ou réfléchi » *lua*(*m*). — (Réponse : *Mi* n'est pas un *dativus ethicus;* c'est ce qu'on appelle un *dativus commodi*. L'expression *mi luam* signifie « je paierai pour moi. » Elle montre que la conjuration se fait, soit au profit du conjurateur, soit dans l'intérêt des personnes que le conjurateur représente. Comparez le vers d'Ovide : *redimo meque meosque*).

7° L'existence d'un datif *ses*, *seis*, *sis* dans le sens d'*eis* lui paraît possible, et pourtant il fait remarquer que, à sa connaissance, on ne trouve avec la signification d'*eum*, etc., que

les accusatifs *sum; sam*; *sos*, *sas*. — (Réponse : n° 113.)

8° Il appelle l'attention sur ce fait que, dans *serp,* je fais tomber la désinence *e* par suite d'une synalèphe. — (Réponse : n° 116.)

9° Il fait observer, sans doute au point de vue du sens, que *incure* et *serp*(*e*) ne vont pas très bien ensemble (*dasz* incurre *zu* serpe *nicht gerade vortrefflich paszt*). — (Réponse : Si *incurre* était suivi de *serpe*, l'objection serait peut-être valable; mais *serpe* (glisse-toi en rampant) étant suivi d'*incurre* (jette-toi dessus en courant), il y a là une progression tout à fait naturelle.)

10° Il « fait, contre la signification de *marmar* (ou *marmur* ou *marma*), cette objection formelle que dans la racine dont je parle », celle qui marque l'idée de mort, « on ne trouve nulle part ailleurs la voyelle *a* ». — (Réponse : n° 115.)

11° Il n'admet pas que dans *incurrere*, la lettre *r* (de la dernière syllabe, sans doute) n'ait pu être conservée que par suite d'une confusion (*könnte nur durch Miszverständnisz ihr* r *erhalten haben*). — (Réponse : L'objection n'est pas bien nette. Je n'ai point parlé d'une *r* conservée, mais d'une *r* substituée à une *s*, sous l'influence du rhotacisme. J'ai dit que les anciennes formes *incure se* (= *incure ses* = *incure iis*) avaient été réunies à tort (*incurese*), et étaient devenues, par suite d'une confusion, *incurrere*. Je maintiens ce que j'ai dit. — Voy. mon précédent ouvrage, p. 20 ou p. 304.)

12° Il n'attache pas, dit-il, une grande importance à mes observations sur *neve*, que je tiens pour une fausse leçon. — (Réponse : Quand on examine le vieux chant dans les diverses interprétations qui ont précédé la mienne, on voit qu'il se compose de plusieurs prières. Ces prières sont grammaticalement indépendantes les unes des autres, sauf la seconde qui est rattachée à la précédente par la conjonction

VE. Ainsi, prenons pour exemple l'interprétation de Mommsen. Nous y trouvons, au commencement du chant, la phrase suivante : « *Enos, Lases, juvate*, Lares, soyez-nous favorables! » Immédiatement après vient cette autre phrase : « *Neve lue rue, Marmar, sers incurrere in pleores*, Ou ne laisse pas (Et ne laisse pas), Mars, la contagion, la ruine, s'abattre sur la plupart des hommes. » Or, la présence du mot VE à cette place me paraît suspecte, et voici pourquoi :

1° Cette conjonction réunit à tort deux phrases qui n'ont entre elles aucun rapport. En effet, la première s'adresse aux Lares; la seconde, à Mars. La première est une prière pour obtenir un bienfait; la seconde, pour détourner un malheur. La première est une intercession en faveur des Arvales; la seconde, en faveur de « la plupart des hommes ».

2° Par contre, les phrases suivantes, qui ont entre elles des rapports manifestes, ne sont reliées ensemble par aucune conjonction : « *Satur fu, fere Mars. Limen sali. — Sta. Verbera* ».

3° L'absence de toute conjonction est plus conforme aux habitudes du vieux latin, en général, et convient mieux à la concision de ces sortes de formules, qui n'admettent d'autres mots que ceux dont il est strictement besoin.

Telles sont les raisons qui m'ont fait rejeter *neve*, que j'ai, comme on sait, remplacé par HI MI. — Voy. plus loin, ch. Ier, nos 20-22.)

13° Comme la grammaire comparée démontre la possibilité de l'existence d'une forme *pleores*, M. Schweizer-Sidler s'étonne que je n'admette pas ce mot dans mon texte. — (Réponse : Je ne me suis prononcé ni pour ni contre l'admission, en général, d'une forme *pleores;* mais, à mon avis, cette forme est une fausse leçon dans le texte du vieux chant, qui porte LNDLEORES, INTLƒORIS et LNPCEOIVS.

14° Il critique l'expression dont je me sers quand je dis que *foris* est pour *foras*. — (Réponse : Si je comprends bien l'observation, l'auteur pense que je regarde *foris* et *foras* comme deux formes équivalentes, comme deux manières différentes d'écrire le même mot. Il est facile de voir que mon observation ne vise qu'une irrégularité de syntaxe. — Voy. n° 118.)

15° Il ne conçoit pas que dans *fuce* le *c* archaïque se soit maintenu « à travers tous les âges et toutes les copies du texte ». — (Réponse : n° 120.)

16° Le nominatif en *s* après *r*, dans un thème en *r*, Remar-s ou *Remur-s*, ne lui paraît pas acceptable. — (Réponse : n° 121.)

17° A propos de *limen sali* signifiant Saute le seuil, il me rappelle que Jordan a expliqué combien cette construction est étrange. — (Réponse : n° 122.)

18° Il trouve que ma parenthèse *stabit aversim* semble venir trop tard, si l'on rapproche mon texte de celui d'Ovide. — (Réponse : Ovide fait remarquer à trois reprises que le conjurateur tourne le dos au Lémure : 1° (vers 437) *Aversusque jacit;* 2° (vers 439) *nec respicit;* 3° (vers 443-444) *Cum dixit novies : « Manes exite paterni », Respicit.* Ce dernier passage, comme les précédents, témoigne d'une recommandation expresse faite au conjurateur : il lui était prescrit de ne pas se retourner avant d'avoir prononcé la formule sacrée qui invitait les Mânes paternels à sortir. Sans doute l'importance de cette recommandation est ici un peu voilée dans les termes par la versification d'Ovide, mais il est évident que le rédacteur de la formule sacrée dut mentionner à cette place, en marge du *libellus*, la nécessité de tourner le dos. En effet, si le conjurateur était tenu de garder cette position, c'était surtout au moment décisif de la cérémonie, alors que s'accomplissait l'acte mystérieux et surnaturel du départ des

Ombres, et qu'un regard indiscret pouvait empêcher l'opération de réussir. La même indication était-elle inscrite également plus haut, comme chez Ovide, à deux autres endroits du *libellus?* Cela est possible. Mais je n'ai point à me prononcer ici sur cette question. Ce qu'il s'agissait de montrer, c'est qu'entre le passage d'Ovide, *Cum dixit novies: « Manes exite paterni »*, *Respicit*, et celui du vieux chant, *Stabe abersi : Manes paternei abvolate*, la correspondance est manifeste.)

19° Il ne lui paraît pas naturel de comparer *stabe* avec *dede*. — (Réponse : n° 123.)

20° Il fait remarquer que si l'on remplaçait, comme je le fais, SEMUNIS par ...*se Manis*, tout le travail qui s'est fait sur le mot *Semunis* serait inutile. — (Réponse : La dissertation sur *Semunis*, à laquelle l'auteur fait allusion, est fort intéressante et fort savante. Je ne l'infirme en rien, dans ce qu'elle a de général, par le seul fait de ma nouvelle lecture. Ce que je prétends uniquement, c'est que dans le Chant dit des Frères Arvales il n'est pas question des *Semones*.

21° M. Schweizer-Sidler n'accepte pas mon explication : *conctes*, tous ensemble; et il demande si *conctes* au lieu de *conctei* ou *concte* dans ce vieux chant est admissible. — (Réponse : n° 124.)

22° Au lieu de ces mots : Ombre, sois-nous favorable! on attendrait plutôt, dit-il, Epargne-nous! ou Reste en repos! ou Reste loin de nous! — (Réponse : Je me contenterai de rapprocher de mon interprétation « Ombre, *sois-nous favorable!* » les textes suivants : « On croit que les morts nous font du bien si nous nous les rendons propices par nos offrandes. » Porphyre, *De abstin.*, II, 37. — « Le sacrifice, l'offrande de la nourriture et la libation faisaient rentrer les morts dans le tombeau... L'homme était alors en paix avec eux ». Fustel

de Coulanges, *Cité antique,* p. 19. — J'ajouterai ce passage du même auteur (même page) : « Si le mort qu'on négligeait était un dieu malfaisant, celui qu'on honorait était un dieu tutélaire... On lui demandait son appui et ses faveurs. Lorsqu'on rencontrait un tombeau, on s'arrêtait et l'on disait : « Toi qui es un dieu sous la terre, *sois-moi propice !* » Euripide, *Alceste*, 1004 [1016].)

23° Il ne veut pas admettre la division du chœur en trois groupes; et il considère avec Weiszbrodt, que *descindentes* doit se lire comme s'il y avait *dicentes.* — (Réponse : *Descindere* ou *Discindere* ne peuvent avoir qu'un sens, celui de « scinder en plusieurs parties ». Si Weiszbrodt est obligé par son interprétation du vieux chant d'attribuer à *descindere* la signification du verbe *dicere*, cette nécessité prouve que son interprétation n'est pas juste. Si au contraire je puis par ma restitution conserver à *descindere* son sens de « scinder », le seul qui soit logique, le seul qui soit latin, ce fait n'est-il pas un argument de plus en faveur de ma thèse?)

24° A propos de ma parenthèse *stabit aversim,* il me demande « auquel des trois chœurs » s'appliquent ces mots. — (Réponse : Ils s'appliquent successivement au premier chœur, au second, et au troisième, qui, chacun à leur tour, chantent en dansant, puis s'arrêtent en tournant le dos à l'Ombre. Quand le dernier s'est arrêté en tournant le dos, comme l'ont fait précédemment les deux autres, alors les trois chœurs prononcent successivement la formule : *Manis paternei abvolate !*)

25° Il reste, dit l'auteur, à rendre vraisemblable ce fait que les Frères Arvales ont chanté un Chant Lémural. — (Réponse : ch. v.)

26° Enfin, il pense que la première idée de ma restitution

m'a été inspirée par le passage d'Ovide relatif au Chant des Lémuries. — (Réponse : ch. Ier, nos 1-6.)

Un troisième article, signé G. O., a été publié par l'*Archivio storico italiano* (*serie quarta, n.* 32; *della collezione, n.* 134), *Tomo* XI, *Dispensa* IIa *del* 1883. *Firenze.* (*Annunzi bibliografici*, pp. 278-279.)

Après avoir exposé brièvement ma méthode, l'auteur envisage la question uniquement au point de vue de l'histoire, et conclut ainsi : « Il restera toujours à se demander comment » les prêtres ne s'aperçurent pas que le lapicide avait travesti » le texte de la formule sacrée, en réussissant néanmoins, » par son erreur inconsciente, à donner un texte qui après » tant de siècles a pu pourtant être interprété avec une » exactitude suffisante. » — (Réponse : nos 133 et suiv.)

« Et l'on se demandera encore pourquoi les Frères Arvales » chantèrent la conjuration des ombres des morts dans cette » fête solennelle ». — (Réponse : ch. v.)

« Ce sont là des arguments *a priori*, mais nous croyons » qu'ils ne sont pas à dédaigner. Pourtant, bien qu'opposé » aux principes fondamentaux de la thèse, nous faisons » grand cas de l'érudition de l'auteur : on voit qu'il est » bien au courant de tout ce qui tient à l'étude du latin » archaïque et aux questions nombreuses et complexes que » soulèvent des recherches de ce genre. »

Un compte rendu sommaire est donné par le *Jahresbericht für classische Philologie* de 1883 (Italische Sprachen. — Altlateinisch, p. 370-371).

Cette note ne contient aucune appréciation, si ce n'est que l'auteur s'étonne de l'orthographe *fuce* « à une époque si tardive! » — (Réponse n° 120.)

Il cite, sans dire s'il blâme ou s'il approuve, le retranchement de *s* finale, et le remplacement de l'*i* par l'*e* (*fave, se*); la « contraction » *mi* = *mihi; foris* dans le sens de *foras; aversim.*

Le plus récent article m'est parvenu sous la forme d'une brochure de 14 pages, extraite de la « *Rivista di Filologia e d'Istruzione Classica* », *Anno* XII, *Fascicolo* I (*Bibliografia*), signée Antonio Sogliano (*Napoli, aprile* 1883).

M. A. Sogliano débute ainsi :

« Le *Carmen Fratrum Arvalium*, comme tous les autres » monuments de la *prisca latinitas*, a exercé la sagacité de » plusieurs philologues : il est vrai que l'étude de ce texte » fut bien moins fructueuse que celle des autres documents » en latin archaïque. Ce que je dis là n'est certainement pas » imputable à l'intelligence des savants qui s'en occupèrent » (et je citerai entre tous le nom de Mommsen), mais bien » plutôt à la haute antiquité de ce chant et à son caractère » essentiellement religieux, tandis que les autres monuments » sont de date plus récente et rentrent presque tous dans le » genre historique. Il suffirait de rappeler que les *axamenta* » des Saliens étaient devenus inintelligibles à l'époque de Ci- » céron (*vix sacerdotibus suis satis intellecta mutari vetat religio*. » QUINTIL., *Inst.*, I, VI, 40), pour expliquer le peu de fruit qu'on » put tirer de l'étude d'un chant analogue à celui des Arvales. » Conséquemment, aucune des interprétations qui avaient » été données ne peut être regardée comme entièrement

» satisfaisante, tant au point de vue grammatical qu'au point » de vue du sens. La méthode d'investigation suivie jusqu'ici » par les philologues avait pour base cette idée préconçue » que notre chant ne pouvait être autre chose qu'une prière » aux divinités champêtres en faveur de l'agriculture; et, » pour ce motif, on ne voulait y trouver d'autres paroles que » celles qui pourraient avoir un rapport plus ou moins direct » avec ce genre d'invocation. Partant de cette idée, on s'en » alla tâtonnant à travers les obscurités du texte, et l'on con- » traignit la grammaire et l'érudition à en tirer un sens à » tout prix. L'interprétation même de Mommsen, qui repré- » sente le *quid ultimum* dans la série des tentatives ainsi » faites, ne satisfait pas pleinement; et l'on désire que cet » homme illustre revienne sur la question. A parler franche- » ment, quand on voit que *neveluerue* est expliqué chez quel- » ques-uns par *neve luem*, chez Mommsen par *neve luem* » *ruinam*, chez Havet par *ne volueris* et chez Bréal par *neve* » *luem arvis;* quand à *inpleores* quelqu'un substitue *in flores*, » plusieurs *in plures*, et un autre *implores*, etc., etc., on ne » peut disconvenir que la méthode d'interprétation suivie » jusqu'ici, depuis Lanzi jusqu'à Bréal, n'ait été autre chose » que celle d'une interprétation fondée sur les impressions de » l'oreille (*interpretazione ad orecchio*); et alors nous vient » spontanément à l'esprit cette conclusion décourageante, » que, si l'on persévère dans cette voie, le chant des Arvales » demeurera toujours une énigme. Une autre tentative d'in- » terprétation est faite aujourd'hui par M. Édon, dans la pu- » blication que j'annonce aux lecteurs de cette revue, et » dont je dois la connaissance à l'obligeance de mon maître, » le professeur F. d'Ovidio. La méthode suivie par le phi- » lologue français est entièrement nouvelle et par conséquent » mérite d'être examinée. »

M. Sogliano donne ensuite (p. 2-11) un résumé de mon travail, qui en est comme une traduction abrégée ; puis il le juge ainsi :.

« Comme on peut le voir par ce long résumé, la méthode » d'investigation suivie par le philologue français est certai- » nement très ingénieuse ; et l'on ne peut le louer assez » d'avoir tenté par des moyens nouveaux une entreprise » que Ritschl croyait tout à fait désespérée. Si on la com- » pare à toutes les interprétations données jusqu'ici, celle » de M. Édon est sans aucun doute la plus satisfaisante, soit » parce que chaque phrase y offre par elle-même un sens » clair et complet, soit parce que tout le chant y acquiert » une certaine unité que l'on cherche en vain dans les autres » interprétations, et qui est comme une preuve, en quelque » sorte, de la justesse de la restitution. Il n'y a là aucune » faute contre la grammaire, ni aucun effort d'érudition : le » fil une fois trouvé, l'écheveau se dévide comme s'il n'avait » jamais été emmêlé. Si l'on ajoute à cela la correspondance » manifeste du texte rétabli par l'auteur avec le passage » connu des Fastes d'Ovide, on a une raison de plus pour » croire à la bonté de la nouvelle méthode, qui d'un autre » côté se recommande aussi par la grande simplicité du fait » sur lequel elle se fonde. Néanmoins, comme il ne s'agit pas » ici d'une restauration partielle, mais bien d'un édifice » construit à nouveau, il est bon que les fondements en » soient examinés avec soin, avant que cette reconstruction » ne soit ajoutée à celles que vante la science. Aussi, je crois » utile de faire quelques observations, spécialement sur ce » qui a trait à la paléographie. »

M. A. Sogliano passe ensuite aux critiques :

1° Il convient que les échanges sont possibles entre lettres

cursives, et il ajoute qu'il lui est arrivé à lui-même de lire d'une manière un *graffito* de Pompéïes qu'un autre après lui a lu différemment. « Cependant, dit-il, M. Édon insiste tant » sur cette possibilité, qu'on doit admettre que les gens » chargés de surveiller la transcription sur le marbre furent » de véritables crétins (*addirittura cretini*). » — (Réponse : n°s 46 et suiv. ; — 133 et suiv.)

2° Il fait ensuite observer que « si l'on voulait alléguer » l'ignorance des formes archaïques pour justifier la fausse » lecture du lapicide, le texte, que M. Édon a reconstitué, ne » serait pas devenu entièrement inintelligible à l'époque » d'Elagabal : *Manis paternei, abvolate*, est un latin qui fut » compris en tout temps. » — (Réponse : Sur l'ignorance et la négligence des personnes qui s'occupèrent de l'inscription, voy. n°s 138 et suiv.)

3° « Si M. Édon invoque le peu de différence que pré- » sentent entre elles certaines lettres cursives pour admettre » la possibilité des échanges, ce peu de différence pourrait » aussi être invoqué contre sa méthode, puisque, n'étant pas » admis le crétinisme absolu (*perfetto cretinismo*) des per- » sonnes chargées de surveiller la gravure d'un document » presque public, et étant donné le texte nouveau qui ne » leur était pas de tout point inintelligible, la possibilité des » échanges est pour M. Édon la base de toute recherche. » — (Réponse : J'admets l'ignorance et l'indifférence absolues du secrétaire et du lapicide. — Voy. n°s 138 et suiv.)

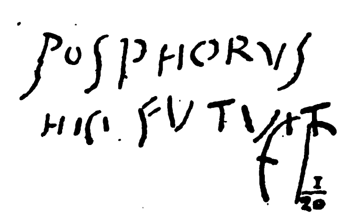
4° L'objection suivante serait bien grave, si elle était fondée : « M. Édon ajoute, enlève, écarte et resserre avec » trop de liberté les éléments graphiques des lettres cur- » sives, qui arrivent, à point nommé, à ne plus différer entre » elles. » — (Réponse : Je proteste contre cette allé- gation. Dans cette partie de mon travail qui était la plus

délicate, je ne me suis jamais écarté des voies de la méthode la plus sévère. Je n'ai pris pour base de mes restitutions aucune forme de lettre qui n'ait été non seulement lue par moi dans le tableau de Zangemeister, mais trouvée aussi dans le *graffito* même dont elle fait partie. J'en ai examiné les détails graphiques à la loupe, j'en ai fait moi-même le dessin fidèle, et quand j'en ai publié le fac-simile, j'ai suivi de près, revu et collationné la reproduction du graveur. Je n'ai rien ajouté, rien enlevé, rien écarté, rien resserré : j'ai reproduit avec l'exactitude la plus minutieuse les formes de lettres qui venaient à l'appui de ma thèse. J'ai du reste eu toujours soin de renvoyer le lecteur aux sources de mes informations. L'erreur d'appréciation que commet ici M. A. Sogliano, me paraît provenir de ce fait qu'il a surtout consulté le tableau des alphabets de Zangemeister, lequel est loin d'être complet. Quant à moi, j'avais, bien avant de commencer mon travail sur le Chant dit des Frères Arvales, lu le crayon à la main tous les *graffiti* de Pompéïes, pris copie, au fur et à mesure de cette lecture, de toutes les variantes d'une même lettre, classé et comparé ensemble toutes ces formes, pour la préparation d'un travail que je compte publier un jour. C'est dans ces matériaux, revus et collationnés avec les fac-simile du IVe volume du *Corpus*, que j'ai puisé tous mes exemples. — Je ne me contenterai pas de ces affirmations et de ces généralités, je reprendrai plus bas, dans le cours du présent ouvrage, la question de l'écriture cursive, et j'ajouterai à propos de chaque lettre en discussion un certain nombre d'exemples à ceux que ma précédente publication a déjà fait connaître.

Je n'éprouve qu'un regret, c'est que M. A. Sogliano ne m'ait pas signalé toutes les lettres auxquelles se rapporte son objection.

Lorsqu'il entre dans le détail, voici les seuls faits qu'il me signale : « L'échange entre A et V d'une part et celui » de C avec F et R d'autre part ne me paraît pas pouvoir se » faire facilement. Il est vrai que dans l'A et le V les deux » lignes se prolongent parfois au delà de leur point de jonc- » tion; mais, si j'en juge d'après les documents fournis par » le tableau des alphabets de Zangemeister et d'après mes » propres observations, ce prolongement n'est jamais tel que » l'A et le V deviennent exactement un X et puissent par con- » séquent donner lieu à un échange. » — (Réponse : n° 82, 18°.)

5° « M. Édon (p. 38, n° 4) nous montre dans un fac-simile » du mot *hic* une certaine forme de C, afin de justifier » un échange avec F et avec R. N'ayant pas trouvé ce C dans » le tableau de Zangemeister, je me suis reporté, dit M. So- » gliano, à la planche des fac-simile à laquelle M. Édon ren- » voie. Là, j'ai constaté que M. Édon a fait lui-même un de » ces échanges qu'il reproche si souvent au lapicide : il a » pris, pour un appendice du C, le numérateur de la fraction » 1/9 destinée à marquer la dimension du fac-simile com- » parée à celle de l'original : indication que Zangemeister » donne en tout petits chiffres à côté de chaque *graffito*. » — (Réponse : Une simple contre-vérification suffit pour mettre à néant la critique de M. Sogliano. Qu'on se reporte à la planche du IV° volume du *Corpus* et au n° du *graffito* indiqués par moi (pl. XXXVI, n° 49), on trouvera le *graffito* auquel je renvoie, et dont voici le fac-simile :



La fraction, comme on le voit, n'est pas après HIC, mais après EP; ce n'est pas $\frac{1}{5}$, mais $\frac{1}{10}$; et le C est bien visiblement suivi de l'appendice dont j'ai parlé[1].)

6° « Les diverses formes de c, reproduites par Zange- » meister ne peuvent pas, je crois, se confondre facilement » avec F et sont bien loin de ressembler à une R. » — (Réponse : Voyez plus haut, 4°, ce que j'ai déjà dit au sujet des alphabets de Zangemeister. — Voyez encore, sur la confusion de C, F et R, n° 94, 4° : FVCE, FVFE, EVRE).

7° « M. Édon n'a pas réussi avec cette méthode à rendre » compte de toutes les variantes : ainsi, des deux leçons » SINS et SERP, il adopte la dernière, mais il n'essaie pas d'ex- » pliquer comment SERP est devenu SINS répété deux fois ». — (Réponse : n° 35).

8° « De même *inde foris* est reconstitué avec des éléments » empruntés à chacune des trois variantes, mais aucune de » ces variantes n'est expliquée par la paléographie. » — (Réponse : n° 11 et n° 35.)

9° « Il y aurait en outre à faire observer que la cursive » dont M. Édon se sert pour sa transcription est celle des » *graffiti* de Pompéïes, c'est-à-dire une cursive bien posté- » rieure à la composition du chant, et bien antérieure au » règne d'Elagabal; c'est pourquoi il faut admettre que les » *libelli* ont été renouvelés de temps en temps. Sur ce point » M. Édon se borne à la mention suivante par laquelle il » termine son travail : *Les cinquante-cinq planches du IVe vo-* » *lume du* Corpus *renferment encore une quantité considérable* » *d'exemples conformes aux différentes écritures des copistes,* » *qui reproduisirent successivement le texte du vieux chant.* On » ne peut disconvenir que l'économie du travail aurait exigé

1. Voy. une forme de C semblable au n° 66 du présent ouvrage.

» pour une telle question une tout autre place que la fin de » la thèse, et un tout autre développement que l'avertisse- » ment rapide donné par l'auteur... Les *graffiti* de Pompéïes » comprennent une période d'environ un siècle, de l'an 78 » avant J.-C. à l'an 79 de notre ère. Or, si l'on consent à » admettre que la cursive des vingt premières années du » troisième siècle après J.-C. demeura de tout point con- » forme à celle de Pompéïes (bien que dans les *Instrumenta* » *Dacica* on remarque déjà quelque différence), il reste » toujours une lacune à combler, relativement à la forme » de l'écriture, entre l'époque où le chant fut écrit pour la » première fois, et le premier siècle de l'empire. M. Édon » saute à pieds joints par-dessus cette lacune, sans rien » dire. » — (Réponse : nos 57 et suiv.)

10° » La correspondance de la nouvelle restitution avec le » passage des Fastes d'Ovide est présentée par M. Édon » comme un résultat inespéré de sa méthode; mais je crois » qu'en réalité ce sont les vers d'Ovide qui l'ont amené à » tenter une nouvelle interprétation du chant. Je fais cette » remarque uniquement pour me rendre compte de la marche » de ses idées dans le cours de ses recherches. » — (Réponse : ch. Ier, nos 1 et suiv.)

11° M. A. Sogliano termine en disant que la métrique du vers saturnien est encore *sub judice;* et que le fait d'avoir reconnu cette forme de vers dans le texte restitué n'ajoute et n'enlève rien à ma restitution. — (Réponse : Je persiste sur ce point dans ma manière de voir; mais la question est tellement controversée et tellement complexe que je n'ajouterai rien de plus. Voy. l'étude approfondie de M. L. Havet sur le vers saturnien : *De saturnio Latinorum versu.* C'est de cet ouvrage que j'ai suivi les doctrines.)

La plupart des objections qui me sont faites ne se seraient probablement pas produites, si, dans mon premier travail sur le Chant dit des Frères Arvales, je ne m'étais appliqué à réduire au strict nécessaire la partie de ma thèse qui touche à des questions de grammaire ou à l'histoire de l'écriture latine, si je n'avais tenu à éviter toute espèce d'arguments *a priori* et de considérations générales. Est-ce à dire que cette sobriété voulue n'ait pas été parfois excessive? Dans plusieurs passages, il est vrai, j'aurais dû appuyer certains faits relatifs au vieux latin de rapprochements plus nombreux; mais j'étais convaincu que mes indications suffiraient aux gens spéciaux et qu'il était inutile de leur rappeler ce qu'ils connaissent. Pour la paléographie, il était si facile au lecteur de regarder de près mes fac-simile, de voir les *graffiti* auxquels je renvoie, et de constater que mes formes de lettres étaient restées immuables dans les documents cursifs de toutes les époques!

Quant aux arguments *a priori*, je les ai laissés de côté pour deux motifs que je vais dire : le premier, c'est qu'il m'était peu aisé de deviner, parmi les questions de ce genre, les points sur lesquels le lecteur aurait besoin d'éclaircissements, et qu'en cherchant à prévenir ses objections je risquais de plaider des causes gagnées d'avance. Le second motif, il faut bien le reconnaître, c'est que de tels arguments se fondent le plus ordinairement sur de pures hypothèses, et qu'en les produisant, je m'exposais, à propos d'un ordre de faits tout accessoire, à soulever des contradictions qui eussent jeté quelque défaveur sur l'ensemble de mon travail. Je pensais d'ailleurs que ma restitution avait une valeur propre, qu'elle se justifiait par elle-même, et que je pouvais me contenter de dire au public : « J'ai trouvé une nouvelle méthode d'investigation : la voici; voici les faits de paléogra-

phie sur lesquels elle repose, et voici le résultat qu'elle m'a donné. Si la méthode est logique, si les déductions sont naturelles et justes, si les faits de paléographie sont exacts, si le résultat n'est en opposition ni avec le génie de la vieille langue latine, ni avec les croyances des Romains de tous les temps et surtout des contemporains d'Héliogabale, on doit admettre que mon interprétation a tout l'air d'être la vérité. — Reste-t-il encore quelque problème à résoudre? Prenons comme point de départ le résultat auquel je suis arrivé, et cherchons ensemble la solution de ce problème. »

En présentant ma thèse sous une forme succincte, en lui assignant des proportions modestes, j'ai aussi voulu me faire lire non pas seulement des hommes spéciaux, mais de tout un public instruit dont le jugement m'intéresse, et qui, peut-être, n'aurait pas consenti à me suivre dans les complications d'un exposé trop touffu. Mais aujourd'hui ma situation n'est plus la même : mon ouvrage est connu, et le présent travail en doit être la confirmation. Je vais donc, dans la mesure où je le pourrai, répondre aux questions qu'on me pose, discuter les objections qu'on m'a fait connaître.

Cette étude sera divisée en deux parties.

La première partie sera consacrée à la philologie;

La seconde partie sera consacrée à l'histoire.

Elles comprendront ensemble six chapitres, savoir :

Chapitre premier : Méthode de déchiffrement;

Chapitre deuxième : Ecriture cursive des Latins;

Chapitre troisième : Questions grammaticales;

Chapitre quatrième : Les Frères Arvales au troisième siècle de notre ère;

Chapitre cinquième : La conjuration des Lémures le 29 mai 218;

Chapitre sixième : Les remaniements du marbre de 218.

PREMIÈRE PARTIE

PHILOLOGIE

CHAPITRE PREMIER

Méthode de déchiffrement.

1. Mon premier soin, en commençant ces *Nouvelles études*, sera de relever une observation de MM. Schweizer-Sidler et Sogliano, qui me touche personnellement, et qui, à ce titre, exige une réponse immédiate.

2. Certes, si M. Schweizer-Sidler a discuté de très près, et avec une minutie parfois un peu étroite, ce qui dans mon travail est du ressort de la grammaire, il m'a traité avec une courtoisie que je ne saurais méconnaître; si M. Sogliano m'a présenté certaines objections, il a porté sur le résultat général de mes recherches un jugement dont je sens tout le prix et qui lui donne des titres à ma vive et sincère reconnaissance; mais je ne puis faire autrement que de réclamer contre les doutes que ces savants ont émis sur ma sincérité, quand j'ai fait connaître le point de départ et la marche de mes investigations.

3. Ma première idée aurait été, suivant eux, que le Chant des Lémuries conservé par Ovide était le même que le Chant des Frères Arvales. Rapprochant ensuite les deux textes,

j'aurais cherché un moyen d'établir la correspondance de ces documents; et c'est alors que j'aurais imaginé de faire intervenir la cursive pour rendre compte des dissemblances.

4. Comment? Lorsque tous les philologues s'étaient accordés sur ce point que le Chant des Arvales était un chant relatif aux *arva*, quand devant leurs travaux j'étais tenu à faire acte non pas seulement de modestie mais encore de prudence, comment serais-je allé, en l'absence de toute indication préalable, rompant avec l'opinion reçue, négligeant tous les documents relatifs au vieux latin que nous ont conservés tant d'autres auteurs de l'antiquité, prendre au hasard Ovide, et choisir dans l'œuvre de ce poète le Chant des Lémuries pour en faire la base de mes recherches? Si j'avais eu une idée pareille, aurais-je tardé à m'apercevoir que le fondement de mon interprétation était mal assis, et me serais-je senti la confiance nécessaire pour présenter mon ouvrage au jugement du public?

5. Non, je n'ai point eu recours au texte d'Ovide avant d'avoir terminé la restitution des quatre premiers mots du second verset; et la méthode que j'ai suivie est bien celle que j'ai dite. Je désire que l'on me croie, puisque mon affirmation est l'expression de la vérité; et bien que l'exposition de mes preuves puisse sembler un peu longue, je vais faire connaître les premiers tâtonnements d'une étude, qui de déductions en déductions devait me conduire aux résultats que j'ai publiés. On comprendra que ces explications, d'un intérêt médiocre, ne m'aient point paru dignes de figurer dans mon premier ouvrage; et l'on m'excusera de les donner aujourd'hui dans tous leurs détails, puisque les observations qui se sont produites les ont rendues nécessaires.

6. Au commencement de décembre 1881, je m'occupais à classer, à collationner et à revoir les matériaux de mon

ouvrage sur *l'Écriture et la Prononciation du latin*, et les cent cinquante premières pages de ce volume étaient déjà imprimées, quand amené par mon sujet à insérer dans un supplément les plus récentes interprétations du Chant des Frères Arvales, j'examinai de fort près tout ce qui avait été publié sur ce vieux document. L'interprétation la plus nouvelle m'avait paru de beaucoup la meilleure, mais à la suite d'une lecture plus approfondie j'y trouvai quelques points contestables.

7. Cette remarque me conduisit à chercher de mon côté la solution de ce difficile problème, mais sans m'écarter de la méthode consacrée par l'usage. Le résultat de cette tentative fut pour moi la conviction absolue qu'en usant de cette méthode on piétinait sur place dans une sorte d'impasse, que l'issue était d'un autre côté et que pour la trouver il fallait changer de direction. Mais, laquelle prendre? je l'ignorais absolument.

8. Ce fut alors que j'eus l'idée d'abandonner provisoirement l'étude du vieux chant pour examiner les procès-verbaux de l'année 218, au milieu desquels il est intercalé[1]. Je voulais voir si le secrétaire du collège n'y aurait pas inséré quelque indication dont il me fût possible de tirer profit.

9. La seule particularité qui me frappa, ce fut la mention de ces *libelli* que les Arvales reçurent avant de chanter et qu'on vint leur reprendre après la fin du chant. C'était là un renseignement précieux à noter, mais je n'en compris pas immédiatement toute l'importance.

1. Voy. l'*Avant-propos*. — Les procès-verbaux de 218 sont tous rédigés par le même secrétaire, Primus Cornelianus, et tous gravés sur le même marbre par le même lapicide et à la même époque (c'est-à-dire dans les premiers mois de l'année 219). — Voyez ch. VI.

10. Prenant alors une autre voie, j'imaginai de comparer ensemble le texte du chant et celui des procès-verbaux, afin d'en dégager les caractères communs. Il était clair que si je rencontrais dans l'un des procès-verbaux et dans le chant deux faits identiques et de nature à soulever le même problème, j'étudierais l'un de ces faits dans le texte du procès-verbal, dont le sens m'était le plus facile à pénétrer; et je n'aurais qu'à résoudre cette première difficulté, quelle qu'elle fût, pour avoir du même coup la solution de la difficulté correspondante dans le latin mystérieux de l'antique formule sacrée.

11. Je commençai par constater, comme caractères généraux, communs aux deux parties de l'inscription, la négligence de l'écriture et la présence d'un grand nombre d'incorrections[1].

Précisant alors mes recherches, je voulus voir si quelques-unes de ces fautes ne se trouveraient pas reproduites, sous une forme absolument identique, dans l'un et dans l'autre document. Entre autres erreurs ou irrégularités communes, comme par exemple L pour I dans un certain nombre de mots, je remarquai que la syllabe finale RIS était également écrite IVS dans un procès-verbal (CATHEDIVS pour CATHEDRIS) et dans le vieux chant (EOIVS variante de *f*ORIS). Cette double erreur me parut d'abord inexplicable, car, dans l'écriture capitale, la différence est considérable, aussi bien entre R et I d'une part, que, d'autre part, entre I et V. A force de chercher comment le groupe IV avait pu se substituer au groupe RI, je découvris

1. Je ne doutais pas, même avant ma restitution, que le texte du vieux chant ne fût entaché d'erreurs. Comme chaque verset y est répété trois fois, et que le même mot n'y est pas toujours reproduit chaque fois sous la même forme, il était bien évident que des fautes y avaient été commises.

que la forme cursive de la lettre R avait pu seule se prêter à cet échange.

En effet, R en cursive, quand elle est soigneusement tracée, se compose :

1° D'un trait vertical, rappelant la forme d'une *s* fort allongée dont les ondulations seraient peu sensibles ;

2° D'un second trait, analogue à une *s* retournée (ƨ), qui après avoir enroulé sa sinuosité supérieure autour du sommet du trait vertical, descend de gauche à droite, un peu en diagonale, jusqu'à la rencontre de la ligne, où son extrémité s'allonge. Il arrive fréquemment que les deux traits sont assez éloignés l'un de l'autre pour paraître indépendants ; souvent aussi les ondulations de ces deux traits sont si peu accusées, que le trait vertical a l'aspect d'un I, et que l'autre ressemble plus ou moins à la branche antérieure d'un V. Comme ces particularités de l'écriture cursive m'étaient familières, je compris que le graveur ayant à transcrire en capitale une syllabe cursive *ri*, avait pris pour un *i* le trait vertical de la lettre *r ;* puis, par une conséquence de cette première erreur, réunissant le trait diagonal de cette même lettre à l'*i* suivant, il avait fait de ces deux éléments distincts une seule lettre, un *v*.

12. Ce point éclairci, je constatai encore un autre exemple de substitution graphique commun aux procès-verbaux et au chant. Ainsi, dans un procès-verbal, *praetextati* et *post* sont écrits TRAETEXTATI et TOST, et, tout à la fin du chant, *triumpe* est écrit (triv)MTE. D'où vient dans les deux parties de l'ins-

cription la confusion entre P et T? Elle résulte évidemment de la ressemblance de P avec T dans l'écriture cursive, où les deux lettres, quand elles sont tracées avec soin se composent d'une barre verticale surmontée d'une autre barre presque horizontale, avec cette différence que la barre supérieure, considérée de gauche à droite, va en montant dans le T, tandis que dans le P elle va en descendant. Mais il arrive parfois que dans l'une et dans l'autre lettre la barre supérieure est absolument horizontale; parfois encore la barre du P monte tandis que celle du T descend. Alors c'est le contexte seul qui permet de distinguer ces deux lettres.

13. Du rapprochement de CATHEDIVS pour *cathedris* avec EOIVS variante de *foris* et de TOST pour *post* avec (TRIV)MTE pour *triumpe*, je devais nécessairement conclure que, dans la minute des procès-verbaux et dans le texte du chant remis au lapicide, 1° le genre d'écriture était le même, 2° cette écriture était la cursive.

14. Que le secrétaire du collège eût rédigé ses procès-verbaux en caractères cursifs, c'était à mes yeux un fait qu'il était presque superflu de démontrer, car il eût été invraisemblable qu'une rédaction de ce genre eût été écrite en lettres capitales. Mais il n'en était pas absolument de même, quand il s'agissait du vieux chant. On pouvait croire *a priori* que le texte de ce chant, mis par les Arvales à la disposition du lapicide, était gravé sur le marbre ou sur le bronze, et par conséquent en capitale. Aussi, bien que les rapprochements dont il a été question plus haut, m'eussent prouvé d'une manière irréfutable que le lapicide avait transcrit le chant d'après un modèle en cursive, je cherchai s'il ne me serait pas possible d'apporter une nouvelle preuve à l'appui de mes conclusions.

15. Ce fut alors que je compris toute l'importance du renseignement fourni par le procès-verbal sur l'existence et l'emploi des *libelli*. Ces *libelli*, qui se transportaient, se distribuaient et se reprenaient avec tant de facilité, qu'on tenait à la main tout en dansant, étaient, comme leur nom l'indique, de simples feuillets de papyrus ou de parchemin. Or, comme ces *libelli* étaient portatifs et commodes à manier; que la matière en était peu précieuse; que le collège des Arvales en possédait au moins une douzaine d'exemplaires, et qu'on pouvait en confier un sans crainte à l'ouvrier; qu'ils avaient figuré dans la célébration de la cérémonie, et qu'ils représentaient par conséquent le texte même qu'on avait chanté; qu'enfin ce sont les seuls originaux du vieux chant dont le procès-verbal fasse mention, et que rien ne prouve qu'il en existât d'autres dans les archives du collège; me fondant sur ces motifs et sur les observations paléographiques dont j'ai parlé plus haut, j'admis comme absolument démontré 1° que c'était un de ces *libelli* qui avait servi de modèle au lapicide; 2° que ces *libelli* étaient écrits en cursive; 3° que les fautes du texte gravé tenaient à l'indécision des formes cursives et aux confusions qui résultent de leurs ressemblances.

16. Ces points établis, je conclus que la seule méthode à suivre pour reconstituer le vieux texte, c'était de recommencer en sens inverse le travail du lapicide, de retraduire sa capitale en cursive, en un mot de refaire, d'après son marbre, le *libellus* tel qu'il l'avait lu. Il devait suffire ensuite de rapprocher de chacune des lettres ainsi retranscrites tous les signes cursifs qui présentaient avec elles le plus d'analogie, pour arriver de déductions en déductions à retrouver successivement tous les mots du chant, tels que la main du scribe les avait écrits.

17. Comme j'allais m'engager dans une voie inconnue que je voulais explorer en pleine liberté, je commençai par rompre toute relation avec les travaux de mes devanciers. A cet effet, je résolus d'établir moi-même et à nouveau mon texte ; et pour échapper aux dangers des idées préconçues, je m'attachai à transcrire avec la plus rigoureuse exactitude les lettres du fac-simile de Ritschl, telles que mes yeux me les faisaient voir, sans aucune pensée d'interprétation, sans reculer devant les non-sens apparents que pouvait tracer ma plume. Mon texte établi, j'en abordai le déchiffrement.

18. Deux critiques, on s'en souvient, se sont étonnés que j'aie pu, sans l'aide d'Ovide, et avec le seul secours de la cursive, restituer ces quatre premiers mots du second verset, *hi mi lua fave*, qui me donnèrent la clef du reste du chant. C'est là une prévention que, plus haut déjà, je me suis appliqué à détruire. Pour la réduire tout à fait à néant, je crois utile de reprendre ici, en insistant sur les détails, le déchiffrement de ces quatre premiers mots. Peut-être, après tout, les explications de mon précédent travail ont-elles été sur ce point un peu trop sommaires. Par un exposé plus complet, j'espère arriver à convaincre mes contradicteurs, et les amener à reconnaître que j'ai résolu le problème sans autre secours que celui de ma méthode, et par une suite de déductions qui m'ont paru simples et naturelles.

19. Il s'agissait d'abord de restituer ce passage du vieux texte, NEVELVAERVE, en partant de cette idée qu'un certain nombre de lettres avaient pu être changées par le lapicide dans sa transcription de la capitale en cursive[1].

20. La première lettre étant N, je me demandai d'abord

1. On a vu dans l'*Introduction* pourquoi j'ai considéré NEVE comme une fausse lecture.

quels étaient les signes cursifs susceptibles d'être confondus avec N. J'en trouvai trois : la lettre H, le groupe IV et le groupe AI (= *ai*). J'adoptai provisoirement H de préférence aux autres signes, parce qu'ayant affaire à une seule lettre, N, je jugeai *a priori* plus naturel de la remplacer par une seule lettre que par deux. La ressemblance de N et de H est fréquente dans les *graffiti* de Pompéïes, en ce que la traverse de H, au lieu d'être parfaitement horizontale, s'abaisse parfois un peu en allant de gauche à droite, et que la diagonale de N, au lieu de naître exactement à l'extrémité supérieure de la verticale gauche pour finir, exactement aussi, à l'extrémité inférieure de la verticale droite, commence, à gauche, souvent un peu moins haut, pour se terminer, à droite, un peu moins bas[1].

Je supposai donc qu'à N il fallait substituer H.

21. Je passai à la lettre suivante, E, deux fois répétée dans NEVE. Quiconque a vu de vieilles inscriptions latines ou jeté les yeux sur des *graffiti*, a été frappé de ce fait si curieux que l'*e* y reçoit très fréquemment la forme II : l'aspect d'un *e* ainsi tracé est identique à celui du groupe II représentant deux *i*. Je trouvai donc tout simple de supposer que, par une conséquence de sa première méprise qui l'avait conduit à remplacer une H par une N, le graveur, rencontrant sur le manuscrit II = *ii*, avait pris ce groupe pour II = *e;* et que c'était à cause de cette erreur qu'il avait gravé un E sur le marbre. Je remplaçai donc EVE par IIVII, ce qui me donna HIIVII.

22. Cette suite de lettres *hiivii* n'offrant aucun sens, j'allais

1. Pour la forme cursive de cette lettre et de toutes celles dont il va être question ci-après, voyez, au chapitre II, la planche où je donne en caractères cursifs tous les mots du vieux chant que j'ai restitués, et le texte explicatif qui renvoie aux monuments d'où j'ai tiré chacune des formes sur lesquelles je m'appuie.

m'occuper du V et chercher quelle forme cursive se cachait sous ce V capital; mais je sentais déjà que cette recherche ne me conduirait à aucun résultat satisfaisant, et je m'apprêtais à tout recommencer, quand je remarquai que dans HIIVII le groupe **IVI** avait tout l'air d'une **M** disloquée, où les lignes formatrices des deux angles supérieurs ne se seraient pas exactement rejointes (**M**). Je me souvins d'avoir rencontré plusieurs exemples de cette forme de M dans les *graffiti*, et je conclus que HIIVII devait se lire HIMI et se couper ainsi : HI MI, pour *hi mihi*.

Ces deux mots formant un commencement de phrase acceptable, je poursuivis.

23. Le mot gravé que je rencontrais après *hi mi* était LVA qui pouvait se rattacher au verbe *luo*. Comme on n'avait jamais avant moi gardé l'*a* final de LUA, et qu'on n'avait pas encore attribué à ce mot le sens d'un verbe, je crus bon, avant d'en faire la transcription en cursive, de l'essayer dans mon interprétation nouvelle sous la forme que lui avait donnée le graveur. Mais quel temps du verbe et quelle personne pouvait-il bien représenter? Il fallait supposer, selon les principes de l'ancienne orthographe, soit la chute d'une *m* finale, et alors je me trouverais en présence d'un futur ou d'un subjonctif, *luam*, soit la chute d'une *s* ou d'un *t*, ce qui donnerait un subjonctif *luas* ou *luat*. Dans l'embarras du choix, je considérai : 1° qu'en général la lettre qui tombe le plus facilement est *m* finale; 2° que *luam* pouvant être tout aussi bien un futur qu'un subjonctif laisserait plus de latitude à mes conjectures; 3° que cette forme étant celle de la première personne, il était naturel, puisque j'en étais à la période des tâtonnements, de prendre d'abord celle qui se présente la première dans l'ordre de la conjugaison, quitte à faire ensuite l'essai de la seconde et de la

troisième personne, si *luam* ne pouvait être conservé.

24. Pour ces trois motifs réunis, j'adoptai, provisoirement, *luam;* ce qui me donna *hi mi luam*, groupe de mots où je reconnus que *hi,* suivi de *luam*, n'était pas un nominatif masculin pluriel. Il devait être pour *his* avec suppression de *s* finale; et comme la phrase contenait déjà un datif *mi* = *mihi*, j'en conclus que *hi* = *his* n'était pas un datif mais un ablatif pluriel.

25. Ce mot *his,* employé comme pronom, eût été bien vague. Je supposai qu'il était adjectif et que je trouverais plus loin le substantif auquel il se rapportait.

26. Je passai au groupe ERVE. Le contexte, tel que je l'avais restitué, ne me permettait pas de le considérer comme l'impératif d'*eruo*. Me rappelant alors les formes d'ablatif *Cavaturines, Mentovines,* pour *Cavaturinis, Mentovinis,* je pensai que le groupe ERVE était un substantif à l'ablatif pluriel en *e* pour *es*, auquel se rapportait sans doute l'adjectif *hi* pour *his*.

27. J'avais donc en latin classique la phrase que voici :

His mihi luam ervis.

Mais *ervis* signifiant « lentilles » ne me parut pas acceptable. Pour trouver le mot qu'*ervis* avait indûment remplacé, je repris mon procédé de la transcription des lettres capitales en cursive. On remarquera que je n'avais recours à ce procédé que dans des cas de nécessité absolue. Je devais regarder comme vraisemblable que le lapicide n'avait pas altéré toutes les lettres du texte.

Je m'aperçus immédiatement qu'il ne fallait plus cette fois, comme dans NEVE, remplacer l'E initial par II, aucun substantif latin ne commençant par *ii,* ou par *ji.* C'est alors que je me souvins qu'en cursive le signe II = E se ren-

contre parfois pour le signe ꟻ = F, par suite d'un prolongement excessif de la seconde barre qu'explique facilement la rapidité de l'écriture. Je me souvins également d'avoir vu souvent dans les inscriptions gravées E mis pour F; par exemple, dans la *Lex Julia Municipalis,* où l'on trouve EORVM pour *forum*[1], et aussi dans notre vieux chant où le graveur après avoir écrit EVRE le répète sous la forme FVFE à la ligne suivante.

28. M'autorisant de ces rapprochements, je pouvais légitimement supposer que l'E initial d'ERVE avait été substitué à une F.

J'avais obtenu, par cette correction, FRVE, qui ne présentait aucun sens. Mais je n'eus pas un instant d'hésitation sur le changement qu'il fallait faire pour retrouver le mot du manuscrit; car R, en cursive, se rapproche tellement de l'A cursif, qu'il est souvent impossible de l'en distinguer sans le secours du contexte. J'avais été tant de fois gêné dans la lecture des *graffiti* par cette ressemblance, que je compris immédiatement l'erreur du lapicide.

29. Restituant alors au mot dont je m'occupais l'A que le graveur avait à tort remplacé par une R, je lus FAVE pour *faves* équivalant à la forme classique *fabis*[2].

30. Il résultait de cette première partie de mes recherches que le commencement du second verset, altéré par l'ignorance et la légèreté du graveur[3] :

NEVELVAERVE

devait être corrigé ainsi :

HI MI LVA FAVE ;

1. Voyez-en d'autres exemples, n° 150.
2. Voy. n° 115.
3. Voy. n°s 138 et suiv.

c'est-à dire en latin classique :

His mihi luam fabis;

et correspondait à ces mots :

His redimo me fabis,

qu'Ovide a cités au V[e] livre des *Fastes* comme étant le début du Chant relatif à la conjuration des Lémures[1].

31. Cette correspondance ne laissa pas de me surprendre; mais un simple rapprochement du passage d'Ovide avec la suite du vieux texte me fit d'abord entrevoir un peu confusément, puis distinguer bientôt avec une précision suffisante les éléments d'un travail de comparaison entre cet antique monument, conservé par les Arvales sans autre altération que des erreurs graphiques involontaires, et le Chant des Lémuries, nécessairement accommodé par Ovide aux exigences de sa versification.

32. J'abordai alors la seconde partie de ma tâche[2]. La concordance des deux textes était si frappante, qu'il me suffit de quelques instants d'attention pour la suivre jusque dans les moindres détails; et le chant d'Ovide me donnant la clef de l'autre, ma restitution se fit, pour ainsi dire, toute seule.

33. Plusieurs mots en effet sont entièrement semblables, à part certaines substitutions de lettres faciles à reconnaître;

1. Voy. l'*Avant-propos*.
2. Voy. mon précédent travail, *Restitution et Nouvelle interprétation*.... p. 19 (303) et suiv. — Voy. aussi le ch. II du présent ouvrage.

la synonymie des autres est transparente; enfin l'ordre des faits est strictement le même.

Ainsi, MARMAR ou MARMOR (en grec : μορμών) répond à *Umbra* dans Ovide.

Les mots SERP, lu SERPE; INCVRRERE, lu INCVRRE SE(S) = INCVRRE IIS (FABIS); et SATVR, qui montrent l'Ombre rampant pour aller se jeter sur les fèves et s'en rassasier, équivalent à ce passage du poète : *Umbra putatur Colligere (fabas) et nullo terga vidente sequi.*

FORIS; FVFE, lu FVCE = FVGE; et LIMEN SALI, offrent la même idée que le vers *Et rogat ut tectis exeat Umbra suis.* — Comparez le passage suivant de Varron (cité par Nonius Marcellus, II, 513) : *Quibus temporibus in sacris fabam jactant, noctu, ac dicunt se Lemures extra januam ejicere.* Enfin SIMVNIS ALTERNEI = SIMVNES ALTERNI, lu SI)MANIS PATERNEI = SI)MANES PATERNI reproduisent exactement ces mots du poète : *Manes paterni.*

34. Si l'on ajoute à ces rapprochements ma restitution HI MI LVA FAVE = HIS MIHI LVAM FABIS, comparée à cette phrase d'Ovide : *His me redimo fabis;* — ma parenthèse STABE ABER(SI) = STABIT AVERSIM correspondant à *Aversus jacit..., nec respicit;* — LVMEMVLIA, mot du procès-verbal, facile à corriger en LEMVRALIA[1] :

LVMEMVLIA
LEMVRALIA

et si l'on remarque en outre que l'ordre des faits est strictement le même, comme je l'ai déjà dit plus haut, on

1. Sur les échanges de lettres et les pièces justificatives, voy. ma *Restitution et Nouvelle interprétation....* p. 37 (361).

trouve entre les deux textes une concordance singulière. Aussi plus j'approfondis cette question, plus il me paraît démontré que le Chant des Lémuries, dans Ovide, n'est autre chose que la traduction en distiques du vieux Chant dit des Frères Arvales.

CHAPITRE II

Écriture cursive des Latins.

(*Cursive ancienne*[1].)

35. C'est surtout dans les inscriptions vulgaires de la ville de Pompéïes qu'on peut faire une étude approfondie du genre d'écriture dont les Romains se servaient journellement, et auquel on a donné le nom de cursive.

36. A mesure que le travail des fouilles exhume une portion de cette cité, enfouie, comme on sait, en 79 après J.-C., sous les cendres du Vésuve, on voit apparaître un certain nombre d'inscriptions qui n'étaient évidemment pas destinées à occuper la postérité, et qui pour cette raison même présentent un intérêt particulier qu'on ne saurait méconnaître.

37. Les unes sont tracées au pinceau (*dipinti*), en couleur rouge ou noire, sur les murs des constructions publiques ou privées et à l'intérieur des édifices publics. Les lettres, qui ont parfois plus d'un pied de haut, sont grandes, épaisses, bien lisibles et généralement de forme capitale. — Les *dipinti* servaient d'enseignes, d'écriteaux ou d'affiches, pour recommander un candidat, annoncer les jeux qu'on allait donner à l'amphithéâtre, réclamer un objet perdu, faire connaître les locaux à louer. Un certain nombre remontent au temps de la guerre sociale. Parmi ceux dont on connaît exactement la date, il en est des années 47, 46 et 3 avant notre ère, de 17, 18, 19, 21, 25, 29, 37, 47,

1. Il ne faut pas confondre cette écriture avec la cursive des manuscrits et des diplômes, qui est bien postérieure et semble dériver de l'onciale.

58 après J.-C.; mais la plupart sont postérieurs au tremblement de terre de l'an 63, sous Néron.

38. Les autres inscriptions sont de deux sortes. Ce sont : 1° de rares inscriptions au charbon, à la craie, au minium, à la terre jaune ; elles sont en lettres cursives ; 2° des inscriptions fort nombreuses, gravées avec un clou ou une pointe quelconque (*graffiti*), à l'intérieur comme à l'extérieur des maisons, sur les façades, dans les chambres, les couloirs, les cuisines. Les lettres, de grandeur moyenne, et parfois très petites, n'excèdent pas en général la hauteur d'un pouce. Elles sont minces, allongées et presque toujours de forme cursive. — Les *graffiti* nous offrent des citations de Lucrèce, de Virgile, d'Ovide, de Properce et de poètes inconnus, des bouts de correspondance, des fragments de comptes, des réclames d'auberges, des propos de cabaret, les impressions d'un spectateur sortant de l'amphithéâtre, des échanges de salutations, de quolibets, de médisances, de calomnies : c'est l'œuvre d'un enfant qui passe, d'un esclave qui attend son maître, d'un désœuvré, d'un libertin, parfois aussi d'un mauvais plaisant ou d'un délateur anonyme. — Presque tous les *graffiti* sont d'une époque voisine de la grande catastrophe; mais il en est de beaucoup plus anciens. L'un d'eux remonte à l'an 78 avant J.-C.[1].

39. Le total des inscriptions vulgaires de Pompéïes est considérable. Pour ne parler que de celles dont le relevé forme le IV[e] volume du *Corpus inscriptionum latinarum*[2], elles constituent un ensemble d'environ 3300 numéros[3].

Voici le fac-simile de quelques-unes de ces inscriptions :

1. Voy. Johannes Overbeck, *Pompeji, in seinen Gebäuden, Alterthümern und Kunstwerken*, p. 468; 4[e] édition; Leipzig, Wilhelm Engelmann, 1884.
2. Edidit Carolus Zangemeister.
3. Ce nombre se décompose à peu près ainsi : 1° inscriptions peintes, antérieures à l'an 63 après J.-C. : 83 ; 2° inscriptions peintes postérieures à

Inscriptions cursives de Pompéies : **1.** ***Rogamus delos anguem.*** **— 2.** *Carminibus* ***credo.*** **— 3.** ***Bonum faustum felix.*** **— 4.** ***Benivolentibus felices.*** **— 5.** ***Crudelis Lalage.*** **— 6.** ***Idibus.*** **— 7.** ***Victor.*** **— 8.** ***Faustiano esurientibus.*** **— 9.** ***Victor cum Philotero ubique.*** **— 10.** ***Clarus.*** **— 11.** ***Camarus.*** **— 12.** ***Spendusa bessaxla? valea.*** **— 14.** ***Stratonicos scripst*** **(inscr. d'Herculanum). — 15.** ***Victimas.*** **— 16.** ***Canis.*** **— 17.** ***Rusticus iit secre.*** **— 18.** ***L Roclus? Modestus.*** **— 19.** ***Atinius hic.*** **— 20.** ***Fida Furunclai.*** **— Pour toutes ces inscriptions et les explications qui s'y rattachent, voy.** ***passim*** **le** ***C. I. L.,*** **vol. IV édité par Zangemeister et Schœne, d'après lequel j'ai dessiné ce choix de documents cursifs.**

Depuis la publication de ce recueil (1871), on a trouvé beaucoup d'autres documents analogues[1].

40. Une importante découverte eut lieu à Pompéïes le 3 et le 5 juillet 1875 ; ce fut celle des archives de L. Cæcilius Jucundus, l'un des commissaires-priseurs de cette ville. Elle rendit à la lumière 127 tablettes, généralement composées de trois planchettes de bois (réunies autrefois ensemble par des cordons), qui portent gravées à l'aide d'un poinçon sur une couche de cire des formules de quittances avec mention des sommes versées et signatures des personnes qui les ont reçues. Sur chaque tablette une page porte écrits à l'encre les noms des témoins. Les lettres de ces petits monuments sont cursives. On distingue parmi les diverses écritures celle de Jucundus, celle de l'employé qui prit les noms des témoins, et enfin celles des signataires. Parmi les quittances datées, il en est une qui remonte à l'an 27 et deux autres à l'an 54 de notre ère. Le reste appartient à une époque un peu moins ancienne (de 53 à 62 après J.-C.)[2].

Voici le fac-simile de plusieurs mots inscrits sur ces tablettes :

cette date : 1132 (y compris quelques inscriptions au charbon, à la craie, etc.) ; 3° inscriptions peintes (*edicta munerum edendorum*) : 27 ; 4° inscriptions à la pointe ; 1387 ; 5° outre les inscriptions précédentes qui sont tracées sur les murailles, 329 inscriptions sur terre cuite, à la pointe, au pinceau, au calame, au charbon ; 6° environ 300 inscriptions diverses classées dans le IVe vol. du *C. I. L.* parmi les *corrigenda et addenda*.

1. Beaucoup d'inscriptions à la pointe ont été perdues, car ce n'est guère que depuis 1832 qu'on s'occupe de relever les *graffiti*. — Les *graffiti* nouvellement trouvés sont publiés par le *Bulletino dell'Instituto*.

2. Voy. Atti della reale Accademia dei Lincei, 1875-76, serie seconda. Volume III. Parte terza, pp. 150-230 : Memoria del prof. Giulio di Petra : *Le tavolette cerate di Pompei* rinvenute a' 3 e 5 Iuglio 1875 (4 pl. en fac-simile). — F. Barnabei, *Bulletino dell'Instituto....* Roma, 1876. pp. 12-34, — Hermes, XIIe vol., 1877, pp. 81-141. Th. Mommsen, *Die pompeianischen Quittungstafeln* des L. Caecilius Jucundus, pp. 88-141. — Henzen,

Sestertios nummos sescentos. — Scripsi me accepisse. — Actum Pompeis. — Sexaginta. [illegible] — Secunda.

Atti della reale Accademia dei Lincei [illegible] la note ci-dessous. Tav. I et IV.

41. Des inscriptions cursives, semblables aux *graffiti* de Pompéies ont été recueillies à Stabies, à Herculanum[1], sur le Palatin à Rome, et dans divers autres lieux. On possède aussi quelques papyrus latins en cursive ancienne[2].

42. Sous le nom d'*Instrumenta Dacica*, la 2e partie du IIIe volume du *Corpus*[3] offre une importante collection de documents en lettres cursives trouvés dans l'ancienne Dacie. Ce sont vingt-quatre tablettes formées chacune de trois planchettes de sapin, et fournissant un total de quarante-trois pages plus ou moins remplies de caractères cursifs, gravés au poinçon sur la cire. Toutes ces pièces, découvertes[4] dans des mines d'or qu'exploitaient les Romains près d'*Alburnus Major* (aujourd'hui Verespatak, en Transylvanie), sont des actes privés intéressant des ouvriers mineurs. Douze sont datées : la plus ancienne est de l'an 131 après J.-C. ; la plus récente est de 167. Les autres sont vraisemblablement de la même période.

Bulletino dell'Instituto...., 1877 ; p. 41 et suiv. — Overbeck. ouvr. cité, pp. 489-492 (1 planche).

1. *C. I. L.*, vol. IV, nos 1175, 1175f, 1176, 2513, 2513a.
2. J'en parle sur la foi d'autrui. Voy. *C. I. L.*, vol IV, p. 267, **).
3. Pp. 921 et suiv.
4. Depuis l'année 1786 jusqu'en 1855.

Bellicus Alexandri.
Cursive des Instrumenta Dacica : *C. I. L.*, vol. III, pars 2, p. 940 (pagina posterior ligne 2). — Les deux mêmes noms sont répétés à la ligne 6.

Il a été découvert également dans l'ancienne Dacie, en Pannonie, etc., un certain nombre de terres cuites portant des inscriptions gravées à la pointe (Voy. *C. I. L.*, vol. III, pars 2, pp. 962 et suiv.).

Verna. — *Martialis.*
C. I. L., vol. III, pars 2, p. 962, n° 3.

43. On conçoit le profit que la science a tiré de ces divers documents. Le moraliste, l'historien, le philologue ont puisé dans ces textes familiers une foule d'indications précieuses. Il n'est pas jusqu'à la forme de l'écriture qui ne mérite une attention particulière, comme je l'ai déjà fait voir dans mon précédent travail et dans le premier chapitre du présent ouvrage.

44. L'écriture cursive offre un si large sujet d'étude que je ne saurais, fût-ce en raccourci, présenter ici toutes les questions qui s'y rattachent. D'ailleurs je n'ai en ce moment

à traiter d'autre chose que de ce qui regarde ma restitution du Chant dit des Frères Arvales.

45. En conséquence, je me bornerai à examiner les quatre points suivants :

1° L'écriture cursive est-elle en général assez indécise pour prêter, comme je l'ai dit, à la confusion d'un certain nombre de lettres?

2° La cursive latine des papyrus et des parchemins était-elle de même forme que celle des inscriptions vulgaires tracées sur les murailles de Pompéïes? Etait-elle en tout cas aussi difficile à lire?

3° Cette cursive n'a-t-elle subi aucune modification par l'effet du temps, et suis-je bien fondé à croire qu'un *libellus* contemporain d'Héliogabale ait pu être écrit en lettres semblables à celles des *graffiti* contemporains de Vespasien?

4° En dehors du Chant des Arvales, puis-je appliquer ma méthode de la transcription en cursive à la correction ou à la restitution d'autres monuments en lettres capitales?

Telles sont les questions auxquelles je crois indispensable de répondre.

I

46. Il suffit de jeter les yeux sur les fac-simile des *graffiti* de Pompéïes pour voir que la forme des lettres y est fort indécise. Si notre attention s'y arrête, nous pouvons réussir à déchiffrer assez rapidement certaines lettres; mais quelques autres, de valeur différente, offrent entre elles des ressemblances si notables, que nous sommes tentés de conclure à

leur identité. Une étude plus approfondie nous permet d'en saisir les caractères distinctifs; mais les nuances sont souvent si légères, souvent même elles se sont si complètement effacées dans la rapidité de l'écriture, qu'il nous faut recourir au contexte pour trouver la valeur d'un signe que nous ne pourrions déchiffrer isolément.

47. Et ces difficultés de lecture ne tiennent pas toujours au peu d'habileté de la main qui a tracé l'inscription : certains *graffiti*, d'une laideur achevée, sont relativement clairs, tandis que d'autres, agréables à l'œil, élégants même, ne manquent pas d'ambiguïtés. Il en est de l'antique cursive latine comme de notre cursive moderne où le lecteur a souvent à deviner; et les fautes des lapicides sont dues aux mêmes causes que la plupart de nos erreurs typographiques. La seule différence, c'est que la cursive des Romains prêtait encore plus à la confusion que notre écriture usuelle.

48. On se rendra compte de l'exactitude de ces observations, en parcourant, dans le IVe volume du *Corpus*, à la fin de quelques articles, les notes où M. Zangemeister consigne les divers déchiffrements de ses devanciers. On verra combien les savants qui se sont occupés de ces matières, se sont peu accordés sur la lecture de certains mots, et comment parfois M. Zangemeister doute lui-même de sa propre lecture.

49. Ainsi, j'ouvre au hasard, et je vois, p. 128 :

N° 1995 : SVTORES MAVIR..VM QVEM
CAFVLLIVS ANTHAH..M..M

et en note : « A la ligne 1, la seconde M est douteuse; à la ligne 2, l'I est peut-être une S; au lieu de AN on peut lire aussi MI ou NV. — Le premier mot est peut-être CA*sii*LLIVS. »

N° 2001 : FACINII
VIIRPIT

et en note : « A la ligne 1, F et non P; CI ou G; N ou AI ou II; à la ligne 2, IT ou II. »

Je tourne un feuillet, et je vois à la page 130 :

N° 2034 : M VASCVL^{V}M

et en note : « Mommsen lit MASCVLEM; et Avellino, MASCVL..M. »

N° 2035 : XIX K FIIBRVARIAS

et en note : « Je lis XIX K FEBRVARIAS ; Avellino, XIX.K.FEBRIVA ; Mommsen XIIA K FIIBRVARIAS. »

Je tourne encore un feuillet, et je vois à la page 132 :

N° 2060 : HIC. CVM
STAPHYLO

et en note : « Garrucci lit à tort HEIC CVM SCAELERATO. »

N° 2069 : MORAM SI QVAIIRIIS
SPARGII MILIV IIT COL
LIGII

et en note : « A la ligne 1, Fiorelli lit MVRAN; et Minervini, MORAN; à la ligne 2, Fiorelli et Minervini lisent MVLTV. »

50. On me permettra de citer encore les observations suivantes de M. Zangemeister (*C. I. L.*, vol. IV, p. 266, 267, et vol. III, pars 2, p. 965) sur la forme de diverses lettres douteuses :

A, forme qu'on peut à peine distinguer de la lettre E (vol. III);

B, forme très voisine de la lettre D (vol. IV);

C, semblable à un P (vol. III);

D, semblable à un B (vol. III);

E, semblable à un O (vol. III); semblable à un V (vol. III);

G, semblable à CC (vol. IV);

I, presque semblable à L et à T (vol. IV);

L, voy. I (vol. IV); — L, semblable à un Z (vol. III);

P, semblable à A et à R (vol. IV);

T : souvent la barre supérieure est si peu appréciable, qu'on peut confondre cette lettre avec I ou L (vol. IV).

Cette liste est bien loin d'être complète; mais elle suffit pour édifier le lecteur sur l'exactitude de mes observations.

51. Je serais en mesure de présenter moi-même sur toute cette question un travail d'ensemble et presque sans lacune; mais je ne puis entrer ici dans le détail nécessaire, pressé que je suis, par les exigences de ma thèse, de passer le plus tôt possible à d'autres sujets.

52. Je me contenterai, pour terminer, de donner un aperçu rapide des principales causes d'erreurs qui sont inhérentes à la forme et aux habitudes de l'écriture cursive.

Ces causes sont :

1° Les ressemblances plus ou moins grandes de certaines lettres, et les altérations qu'elles subissent dans la précipitation qu'on met à les tracer. D'où il résulte que des formes voisines deviennent parfois absolument identiques; et que l'on arrive à confondre réciproquement :

A avec R, et quelquefois avec X et avec V;
B avec D;
E avec F; — II = *e* ne se distingue pas de II = *ii;*
F avec C;
G avec C et quelquefois avec O;
H avec N;
I avec T et avec L;
L quelquefois avec C;
O avec E, quelquefois avec II, avec A, avec R, etc., etc.;
P avec T, quelquefois avec A, avec R, avec F;
S avec C;
V avec II (= *e* et = *ii*);

et je n'ai pas épuisé ma liste[1].

2° La dislocation partielle ou complète des lettres, par suite de laquelle M, par exemple, peut se lire : AA, RR, AR, RA, IIA, EA, AII, AE, NI, IVI, XX, AX, XA, RX, XR, AV, VA, RV, VR, etc.;

3° La ligature intentionnelle qui produit de nombreuses combinaisons et des confusions également nombreuses : celles, par exemple, de AV et N; VS et Y; TI et T, etc., etc.;

4° La fausse ligature, produite par la rencontre fortuite de deux lettres ou de deux éléments de lettres, comme par exemple :

A + I = N;
I + V = N;

1. Pour bien se rendre compte de tous ces faits, il est indispensable d'étudier les différentes formes de lettres dans les tableaux de Zangemeister (vol. IV du *C. I. L.*, pl. 1, et vol. III, 2e partie, pl. A), et surtout dans les fac-simile des inscriptions cursives (mêmes vol.).

N + I = M;
I + V + I = M;
Le second trait de R + I = V, etc., etc.

5° Plusieurs autres circonstances purement accidentelles, et que je ne saurais énumérer dans ce chapitre.

II

53. Les anciens avaient comme nous des notes à prendre, une correspondance à entretenir, des ouvrages à composer, et ils étaient parfois aussi pressés par le temps que nous pouvons l'être. Il n'est donc pas douteux que dans les circonstances ordinaires ils aient fait usage, comme nous, d'une écriture plus rapide que la capitale régulière des monuments gravés ou des livres. Mais cette écriture rapide, usuelle, était-elle semblable à celle que Pompéïes nous a conservée dans ses *graffiti?* Lors même qu'il ne nous serait parvenu de l'antiquité aucune tablette de cire, aucun papyrus revêtu de lettres cursives, nous pourrions affirmer que l'écriture habituelle des Romains, à n'envisager que ses caractères généraux, était identique à celle des inscriptions populaires de Pompéïes. Autrement, on aboutirait à cette conclusion que les Romains avaient une écriture spéciale, inventée tout exprès pour tracer sur les murailles un nom, une pensée, une injure; ce qu'il serait absurde de supposer.

54. Mais on peut se demander si la cursive latine, considérée en dehors de ses emplois vulgaires, quand des gens

instruits s'en servaient pour composer un ouvrage, pour échanger entre eux quelque correspondance sur des sujets de nature délicate ou de l'ordre le plus élevé, pour prendre et garder copie d'un document important, était d'ordinaire aussi indécise, aussi confuse, aussi difficile à lire que celle des *graffiti* et des monuments analogues. C'est là une question que nous aurions quelque peine à résoudre, si Quintilien ne nous avait transmis là-dessus un renseignement qui lève tous les doutes.

« Ce n'est pas un soin indifférent, dit-il, que celui d'écrire » bien et vite; et cependant les personnes de distinction ont » presque toutes l'habitude de le négliger. Ce qu'il y a de » plus essentiel dans les études, ce qui seul leur fait produire » des fruits véritablement utiles et jeter de profondes racines, » c'est d'écrire. Or, une écriture trop lente retarde la pensée; » grossière et confuse, elle est inintelligible; d'où résulte la » nécessité d'un second travail, celui de dicter le texte que » l'on veut faire transcrire. On se trouvera donc toujours » bien, et en toute circonstance, mais particulièrement dans » les correspondances secrètes et privées, de n'avoir pas » négligé ce point[1]. »

55. Que doit-on conclure de ce témoignage? C'est que, dans la seconde moitié du premier siècle, l'écriture habituelle des hommes adonnés aux travaux de l'esprit, occupés d'affaires importantes ou obligés par état d'entretenir une correspondance considérable, en un mot, la cursive des gens

1. Quintilien, *Inst. orat.* I, I, 28-29. — Les copistes de profession avaient nécessairement une belle écriture, qu'ils écrivissent en cursive ou en capitale. Mais en était-il toujours de même des secrétaires, rédacteurs d'actes publics ou privés, auxquels on demandait surtout une instruction générale? Cela est moins certain. Quant au secrétaire des Frères Arvales qui rédigea le compte rendu du 29 mai 218, on verra plus bas (n° 138 et suiv.) qu'il n'apporta aucun soin à l'exécution de son travail.

instruits et des hauts personnages officiels, ne différait guère de celle des *graffiti* et des autres monuments du même genre? Ce qui nous amène nécessairement à cette autre conclusion que, si cette écriture varia peu dans l'espace de plusieurs siècles, les *graffiti*, comme les tablettes de cire de Pompéïes et d'Alburnus Major, nous offrent un spécimen assez exact des formes ordinaires et traditionnelles de la cursive latine; et, par conséquent, la valeur de ces documents familiers, de ces autographes populaires, comme instrument d'étude, est incontestable.

III

56. Il n'est pas besoin d'examiner longuement la cursive ancienne des Latins pour se convaincre qu'elle procède de la capitale, ou plutôt qu'elle n'est autre chose qu'une capitale expédiée[1].

57. Le petit nombre et l'âge des documents en cursive qui nous sont parvenus ne permettent pas de fixer l'époque où commença l'usage de cette écriture. Mais on peut supposer qu'elle naquit spontanément le jour où l'extension de leurs affaires obligea les Romains à prendre l'habitude d'écrire vite.

58. Certaines particularités prouvent qu'elle se produisit d'assez bonne heure, qu'elle eut à côté de l'écriture capitale une existence à part et n'en suivit pas toutes les modifications, et que, malgré la grande diversité de ses formes, elle varia peu dans son ensemble pendant plusieurs siècles.

1. Aussi voit-on souvent dans les documents cursifs, surtout dans les *graffiti*, des lettres capitales pures mélangées aux lettres cursives.

Je citerai seulement quelques exemples.

59. Ainsi, l'on retrouve dans les *graffiti* de Pompéïes telles lettres archaïques, que les lapicides n'employaient déjà plus lors de la guerre contre Persée, comme ces A et cette L qui, selon les observations de Ritschl, disparurent des monuments gravés entre l'an 570 et l'an 580 de Rome, c'est-à-dire environ deux cent cinquante années avant le règne de Vespasien, et ce P que l'on ne trouve plus sur ces mêmes monuments après l'an 620.

ΛΛΛ . Ⱶ . Γ

60. D'autres formes, d'origine manifestement cursive, et dont les *graffiti* font un fréquent usage, figurent sur les marbres et plus particulièrement sur les bronzes des textes de lois antérieurs à la mort de César. Cette circonstance montre que dans cette période la cursive était fort employée, puisque son influence s'exerçait sur la capitale; et qu'elle ne changea guère, puisque celles de ses lettres qui se sont glissées dans l'écriture des vieux textes de lois se retrouvent en grand nombre dans les inscriptions populaires de Pompéïes.

61. Avant de donner un dessin de ces lettres (voy. p. 54), je commencerai par en dresser la liste, en renvoyant à l'atlas de Ritschl[2] (p. 111-114), et au IVe volume du *Corpus inscriptionum latinarum*, pl. 1 de Zangemeister, §§ III et IV.

1. Voy. Ritschl, *Priscæ latinitatis monumenta epigraphica*, p. 123. — Ces A se rencontrent très souvent dans les *graffiti* de Pompéïes, même les plus récents. Quant aux deux autres lettres, L et P, elles se montrent surtout dans les plus anciens *graffiti*. Voy. plus haut, p. 39, n° 38, les dates des inscriptions de Pompéïes.

2. Ouvrage cité.

(Je ne mentionnerai bien entendu dans cette liste que les formes sur lesquelles je me suis appuyé pour ma restitution du Chant dit des Frères Arvales).

A :	Zang.	(IV)	3ᵃ, 4ᵃ, 5ᵇ	=	Ritschl,	lign.	27 et 32 (fin), des A.
E :	»	»	10, 11	=	»	»	1, des E.
F :	»	»	4, 9, 10	=	»	»	1, des F.
L :	»	»	11, 13ᵃ	=	»	»	dernière, des L.
O :	»	»	6, 7, (III) 4	=	»	»	14, p. 113, 3ᵉ lettre.
P :	»	»	6, 3ᵇ, 12, 13, 8, 14	=	»	»	9 et 26, des P ; et pl. III, E : *Pisone*.
R :	»	»	7, (III) 2, (IV) 5, 6, 10	=	»	»	3, 9, des R.
V :	»	»	1ᵇ, 9, 13	=	»	»	1, des V.

62. Le tableau de Zangemeister étant loin d'être complet, j'ajouterai :

M : *C. I. L.*, vol. IV, pl. 30, 17 (*amarantus*) ; pl. 1 (IV) 2 ; 6. = Ritschl, ligne 6 des M.

T : *C. I. L.*, vol. IV, pl. 29, 2 (*optet*, *et*, *ut*) ; 25, 1 (*lutus*) et 28, 20ᵃ (*aprodite*), etc. = Ritschl, ligne 13 des T.

(On peut faire le même rapprochement pour les lettres C, G, N, Q, S.)

63. Mais, objectera-t-on peut-être, les inscriptions vulgaires de Pompéïes sont antérieures d'au moins cent quarante ans au procès-verbal du 29 mai 218, et la cursive peut avoir varié dans ce long intervalle.

Pour répondre à cette objection, je ne puis mieux faire que d'inviter le lecteur à comparer aux lettres dont il a été parlé plus haut, les lettres correspondantes dessinées par Zange-

meister dans la planche A du III[e] volume (2[e] partie) du *Corpus inscriptionum latinarum* (*Instrumenta Dacica*) :

A, n[os] 1, 2, etc.
E, n[os] 3, 4, 6, 7, etc.
F, n[os] 13 et suiv.
M, n[os] 2 et 3.
O, n[os] 1, 5[a] et 5[b].
P, n[os] 9, 10, 11, 12, 18, etc.
R, n[os] 18, 17, 2, 3, 4, etc.
T, n[os] 9, 18.
V, n[os] 9, 10.

Toutes ces lettres se présentent exactement sous la même forme dans l'Atlas de Ritschl, dans les *graffiti* de Pompéïes et dans les *Instrumenta Dacica*, comme le montre le tableau suivant :

	Atlas de Ritschl	Cursive de Pompéies	Cursive de la Dacie
a			
e			
f			
l			
m			
o			
p			
r			
t			
v			

64. On remarquera dans la dernière colonne (cursive de la Dacie) l'absence de la lettre L cursive que j'ai donnée

dans les deux premières. Elle ne figure pas sur la planche A du IIIe vol. (2e partie) du *Corpus*, et il m'a été impossible de la trouver dans les fac-simile des *Instrumenta Dacica*. Mais on conviendra que ce fait n'a guère d'importance, si l'on considère que les documents de Dacie sont l'œuvre d'une vingtaine de personnes, tout au plus, et qu'ils ne sauraient fournir toutes les variétés cursives que renferment les inscriptions de Pompéïes, tracées peut-être par trois mille mains différentes. J'ajouterai qu'ils ne sont pas aisés à déchiffrer, qu'ils offrent tous de nombreuses ligatures, et que plusieurs sont effacés au point d'être souvent illisibles.

D'ailleurs la forme de L cursive dont il s'agit était certainement usitée en 218. On en voit la trace dans une faute du lapicide qui a gravé l'inscription du 29 mai. Vers la fin du procès-verbal de cette séance, le nom du Frère Arvale LUCILLUS est écrit LUCIXLO (ou LUCIALO[1]). Or la substitution d'un X (ou d'un A) à une L ne peut s'expliquer que par une altération de cette forme particulière de L cursive dont nous parlons. Le scribe du *libellus*, ayant trop prolongé le petit trait de droite, l'a amené non seulement à rencontrer mais encore à couper le grand trait de gauche ; et, le croisement de ces deux traits a donné à cette L l'apparence d'un X ou d'un A. De là l'erreur du lapicide.

65. Je ferai observer, en revanche, qu'un certain nombre de lettres ambiguës, sur la forme desquelles j'ai appuyé ma restitution, sont tout aussi fréquentes dans les *Instrumenta Dacica* que dans les *graffiti* de Pompéïes, et même que les confusions auxquelles ces lettres peuvent donner lieu y sont

1. M. Henzen donne LVCIALO ; dans ses *Acta Fratrum Arvalium*, page CCV, note 7 ; et LVCIXLO dans le *Corpus*, vol. VI, 1re partie, n° 2104.

parfois plus facilement appréciables. Ainsi, voyez sur la planche A du IIIe volume du *C. I. L.* (2e partie) :

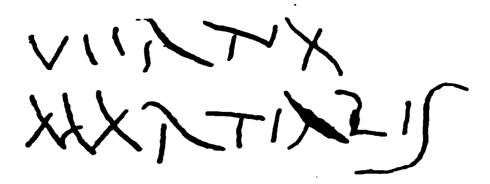
A 2^a, 8^a, 7^a, 11, 14^a, 13, etc. — R 12, 6, 13, 14, 4, 16, etc.
A 1, 2^a. — P 18 (*).
D 16, 15, 17, 18. — B 7, 8, 14, 15.
H 1, 4, 5. — N 5, 7, 6.
L 14. — C 6^b.
O 14^a, 13^b, 15^a, 15^b. — E 12, 16, 10^a, 14, 15, 16. — V 9, 10, 12, 13, 14, 15.
P 13, 14, 18. — T 13^a, 13^b, 14, 17.

En voici d'ailleurs les fac-simile :

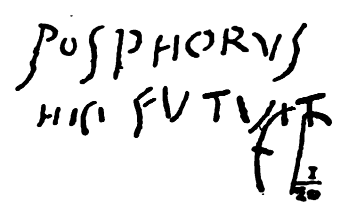
66. Pour compléter cette comparaison, je signalerai, sur les fac-simile contenus dans le même volume, cette forme d'A cursif, si voisine de celle de X, que j'ai déjà relevée dans les *graffiti*, et dont il a été question à propos de ma restitution du Chant dit des Frères Arvales.

Voyez à ce sujet, p. 962, n° 3, VERNA et MARTIALIS, et comparez l'A de ces mots avec X de NOXA, p. 942, ligne 9.

(*) Ces trois lettres sont un peu moins inclinées que dans mon fac-simile.



Enfin, je ferai remarquer sur la planche A du même volume, au n° 16, cette forme de ꞇ, avec appendice, qui se trouve dans le *graffito* POSPHORVS HIC..., déjà vu plus haut, p. 17.



IV

67. En dehors des faits que je viens d'exposer, on peut encore démontrer *a posteriori* que les modifications de la cursive ancienne dans l'espace de plusieurs siècles furent à peu près nulles.

Il suffit de faire voir qu'en prenant pour base de recherches la cursive d'une seule époque, on arrive à restituer un certain nombre de monuments de différents âges.

68. J'ai voulu faire cette expérience ; et après avoir relevé la liste des erreurs que présentent les principaux textes de lois antérieurs à la mort de César[1], j'ai pu, — par la tran-

1. Voyez-en la liste à peu près complète au n° 150.

scription de la capitale gravée sur ces vieux bronzes, en lettres cursives empruntées aux *graffiti* de Pompéïes, — expliquer l'origine de la plupart de ces fautes et justifier les corrections de Mommsen.

69. Les limites étroites du présent chapitre ne me permettent pas de reproduire ici par le dessin toutes ces restitutions; mais j'en publierai quelques-unes, à titre d'exemples. Pour faire voir du premier coup d'œil la sincérité de ma démonstration, je m'appliquerai à donner à ma cursive une forme aussi régulière que possible, et un aspect beaucoup plus net que celui des *graffiti*. Je n'accuserai pas non plus les ressemblances des caractères au point de reproduire les confusions qui ont trompé les graveurs : je me bornerai à rapprocher dans ma transcription cursive du mot altéré sur le bronze et dans celle du mot corrigé d'après Mommsen, les formes de lettres, fort usitées dans les *graffiti*, qui pouvaient prêter à ces confusions.

70. Voici la clef de ces différentes transcriptions cursives[1] :

1. EXEBCITU : Lex Julia municipalis, ligne 121.

2. EXERCITU : Correction Mommsen.

La confusion de R et de B s'explique par la forme 7 de B et la forme 9 de R dans les *graffiti* de Pompéïes (Voy. *C. I. L.*, vol. IV, pl. 1, § IV). — Voy. encore *bene,* pl. 36, n° 17, etc.

3. IOVDICET : Lex repetundarum, ligne 14.

4. INDICET : Correction Mommsen.

Le mot *indicet* ne pouvant pas se lire naturellement *iovdicet*, parce qu'il manquerait un jambage, je propose IMDICET (compar. *damdam*, *faciumdei, tuemdam* dans la Lex Julia municipalis). Tel est, selon moi, le mot écrit par le scribe. — La confusion de M et de OV s'explique 1° par la dislocation de M (voy. ouvr. cité, pl. 7, n° 6; 2° par la dislocation de O (pl. I, § IV, n° 8) et la forme croisée de V (pl. 19, n° 15; voy. plus loin, p. 73, au bas).

5. EORO : Lex Julia municipalis, ligne 85.

6. FORO : Correction Mommsen.

7. FIS : Senati consultum de Asclepiade Clazomenio... 8, 9.

8. EIS : Correction Mommsen.

Sur la confusion de F et de E, voy. pl. 1, § IV, la forme E n° 10, et la forme F n° 4; en outre, le second E de *septembres* (pl. 12, n° 10); l'E de *lunae* (pl. 18, n° 5).

Comparez avec les deux F le second E d'*efficere* (pl. 27, n° 4). Comparez encore, dans une autre forme, F de *filium* (pl. 24, n° 3) avec le premier E de *Geryones* (pl. 38, n° 23).

9. QUIF : Lex Julia municipalis, ligne 140.

10. QUEI : Correction Mommsen.

Le scribe avait voulu terminer ce mot ainsi III = EI, mais

1. Les planches auxquelles je renvoie sont celles du *C. I. L.*, vol. IV.

il fit un peu trop court l'I final, et le lapicide, prenant les deux derniers traits pour une *f*, considéra le premier comme un *i*. Voy. ci-dessus 5, 6; 7, 8 : EORO, FORO; FIS, EIS.

11. SCRIPTES : Lex repetundarum, ligne 14.

12. SCRIPTOS : Correction Mommsen.

Sur la confusion de O et de E, comparez *novius*, pl. 3, n° 7 (2e ligne), et *venimus*, pl. 36, n° 54. — Voy. aussi ma planche p. 56.

13. DAPE : Lex Julia municipalis, ligne 43.

14. DARE : Correction Mommsen.

Sur la confusion de R et de P, voy. pl. 1 la forme 14 de P et la forme 8 de R. Voy. aussi ma planche, p. 54.

15. CAVIAS : Lex Cornelia de XX quaestoribus, ligne 41.

16. CAULAS : Correction Mommsen.

Sur la confusion de L et de I, voy. pl. 28, 9 : *iucunde;* et comparez pl. 37, 2 : *pelagia coniunx*. — Voyez en outre, plus bas, p. 87, ce que j'ai dit sur cet échange.

17. VECPIGAL : Lex Agraria (Italia), ligne 19.

18. VECTIGAL : Correction Mommsen.

Sur la confusion de T et de P, comparez pl. 25, n° 6, ligne 1re, *semper* et *salutem;* etc. — Voy. également ma planche, p. 54.

19. IVSII : Lex Agraria (Africa), ligne 81.

20. IVSIT : Correction Mommsen.

Sur la confusion de T et de I, voy. pl. 13, nos 1 et 4, *in, dulcisime;* pl. 23, n° 16 : *quisquis;* et sur ma planche, p. 40, les T des nos 3, 4, 17, 19, etc.

21. Q : Lex repetundarum, ligne 24.

22. IS : Correction Mommsen.

Sur la confusion de IS et de Q, voy. pl. 1, § IV, 1° la forme 2a de I et les formes 12, 11, 10 de S; 2° les formes 8, 6, 5 de Q.

23. ADEAM : Lex Julia municipalis, ligne 152.

24. ADEANT : Correction Mommsen.

Sur la confusion de NT et de M, voy. pl. 1, § IV, la forme 4 de M; et la forme de M, pl. 3, n° 7 : *cominius;* pl. 17, n° 4 : *victima;* et sur la ligature NT, voy. pl. 37, n° 17; et 37, n° 33.

25. QVIS : Lex Julia municipalis, ligne 160.

26. QVID : Correction Mommsen.

Sur la confusion de S avec D, voy. pl. 10, n° 12 la forme du D final. — Voy. une autre forme de D dans *Scamander*, pl. 23, n° 3.

27. NDICATA : Lex repetundarum, ligne 29.

28. IVDICATA : Correction Mommsen.

Comparez PRETNM pour PRETIVM (pl. 23, n° 13). — Par contre, le premier trait de N est souvent disloqué. Voy. pl. 24, n° 1, ligne 10 : IVVNQVAM = NVNQVAM. Le graveur a pu prendre IV pour une N ainsi faite [1].

29. MAXIMVM : Lex Julia municipalis, ligne 143.

30. MAXIMAM : Correction Mommsen.

Sur la confusion de A et de V, voy. l'A de *a*rma (pl. 21, n° 29), de acet*a*bul*a* et de *a*cet*a*bula (pl. 34, n° 6) de i*a*rinus (pl. 35, n° 5); — et le V de loc*u*s (pl. 19, n° 15), de s*u*m (pl. 35, n° 4) et de sec*u*ndinus (pl. 35, n° 27). Voy. ma p. 73.

31. VIAM PER : Lex Julia municipalis, ligne 29.

32. VIA INTER : Correction Mommsen.

Voici comment s'explique cette confusion. Le scribe avait disloqué N (forme cursive très ancienne) : le graveur réunissant dans la lecture cette N à l'I précédent, a cru voir une M disloquée. Cette erreur et celle qui a fait prendre le T suivant pour un P sont connexes, sans qu'on puisse

1. Cette erreur pourrait aussi, je le reconnais, s'expliquer par une ligature involontaire dans la capitale du graveur. La cursive ancienne n'étant qu'une capitale expédiée, les limites qui séparent ces deux écritures sont parfois difficiles à déterminer.

dire quelle est celle des deux qui a entraîné l'autre.

Sur les formes de M et de N disloquées dont il s'agit ici, voy. pl. 1, M 7, 8, 9, 10; et N 8, 9, 10. Quant à la confusion de T et de P, on l'a déjà vue plus haut p. 60 (17-18) dans VECPIGAL = VECTIGAL.

71. J'aurais encore un grand nombre de transcriptions semblables à présenter, parmi lesquelles il en est que je crois intéressantes; mais elles demandent de longues explications, et le plan de cet ouvrage ne me permet pas de m'étendre. Aussi bien, ma tâche n'est pas finie : je dois encore, pour compléter ma démonstration, restituer, à l'aide de lettres cursives empruntées aux *graffiti* de Pompéies, un texte postérieur à ces *graffiti*.

72. Le texte que j'ai choisi est extrait du dernier monument qui nous soit resté de la corporation des Arvales[1]. Ce monument, procès-verbal d'une séance de l'année 241, sous le règne de Gordien III, est un court fragment de vingt-cinq demi-lignes.

Il commence ainsi :

. . . .

FRATRES ARVALES IN CAPITOLIO ANIE CELL . . . .

DA QVOD IMG CAES M ANTON. GORDIAN . . . .

HVMMIGVADMDIPIOCAGMILAQVE . . . .

AVG. LIBERORVM CREANDORVM CAV . . . .

. . . .

73. M. Henzen nous avertit dans une note que cette inscription est difficile à lire parce qu'elle a été gravée avec une extrême négligence, et que souvent on peut à peine y dis-

1. *C. I. L.* vol., VI, 1re partie, n° 2114.

tinguer I de T, P de C, G de Q; et voici comment il la restitue ou la complète :

Fratres Arvales in Capitolio ante cellam Jun(onis) reg(inae) convener(unt) ad vota suscipien|*da, quod imp(erator) Caes(ar) M. Anton(ius) Gordianus p(ius) f(elix) Aug(ustus) p(ontifex) m(aximus) trib(unicia) pot(estate)* IIII *co(n)s(ul)* II *p(ater) p(atriae)* | HVMMIGVADMDIPIOCAGMILAQVE *Furiam Sabiniam Tranquillinam* | *Aug(ustam) liberorum creandorum causa duxerit....*

74. Un passage, comme on le voit, n'a pu être déchiffré :

HVMMIGVADMDIPIOCAGMILAQVE

C'est ce passage dont j'entreprends ici la restitution.

75. Il suffit de jeter les yeux sur le texte que je me suis proposé de rétablir, pour comprendre la difficulté de cette tâche. Sauf HVM, au commencement de la ligne, et ILAQVE, à la fin, il est impossible de trouver une syllabe dont on puisse tirer quelque indice pour la reconstitution d'un seul mot latin. Et l'on ne peut même assurer que les groupes HVM et ILAQVE ne renferment pas eux-mêmes quelque corruption.

76. En présence d'un problème aussi obscur, j'ai eu l'idée de commencer par chercher dans le reste de l'inscription quelles étaient les autres fautes du lapicide, d'en examiner le caractère et l'origine, afin de voir si je ne pourrais pas par cette méthode saisir quelque particularité de l'écriture que l'ouvrier avait eu à déchiffrer.

77. La première erreur que je rencontrai, fut ANIE pour *ante*. Je conclus de ce fait que le rédacteur du procès-verbal n'avait pas toujours distingué suffisamment la forme T de la forme I. Ma conclusion fut d'ailleurs bientôt confirmée par la rencontre des mots *loius* pour *lotus* et *caiii* pour *cath(edris)*.

les explications que je pourrais fournir seraient d'un intérêt assez médiocre. Je me contenterai en général de faire connaître le résultat.

Voici donc cette restitution (comparez ma planche, p. 74):

1° Je maintiens sans aucune modification les trois premières lettres.

HVM

2° Passant ensuite au groupe capital MI, j'en détache les deux premiers traits, ce qui me donne un A cursif :

HVMA

Voyez des dislocations semblables de M cursive, dans le IVe volume du *C. I. L.*, pl. 1, 2 et 3; — pl. 7, 6 : veni*m*us; pl. 7, 7 : *m*axis; pl. 12, 7 : .unnu*m;* pl. 25, 6 : *m*anet; etc.

3° Les deux derniers traits de M réunis à l'I suivant, me fournissent une N :

HVMAN

Voyez des N semblables, pl. 1, 7; pl. 3, 9 : Abelli*n*as; pl. 7, 6 : ve*n*imus; pl. 13, 11 : Calve*n*tius; pl. 21, 5 : secu*n*dus; pl. 21, 23; Fortu*n*atus; pl. 38, 19 : Augustia*n*o; etc.

4° Vient ensuite un G, qui a pris à tort la place d'un O cursif :

HVMANO

Comparez *C. I. L.*, vol. VI, 1re partie, p. 486, *colleoi* pour

collegi, sous Néron, dans un procès-verbal des Frères Arvales. — Voyez des formes de G analogues à celui qui a été cause de la confusion, *C. I. L.*, vol. IV, pl. 1, 12; pl. 12, 3 : ro*g*amus; pl. 13, 6 : ma*g*is; pl. 24, 1 : *g*audia; pl. 31, 23 : ro*g*at; pl. 37, 4 : lo*g*adi; pl. 40, 5 : alphabet, etc., etc.

5° Ce premier mot déchiffré, je passe au suivant :

Il commence par un V. N'ayant jusqu'ici aucun motif pour remplacer ce V par une autre lettre, je le maintiens provisoirement et je lui donne la valeur de la voyelle *u*. Je reviendrai plus loin sur ce passage (voy. p. 70).

L'A qui suit a été substitué par erreur à une R cursive. La ressemblance de ces lettres est souvent si frappante dans les *graffiti*, que je crois inutile de m'y arrêter. Je remplace donc A par R :

VR

6° Je trouve ensuite un D. La confusion entre le D et le B cursifs est des plus faciles. Je substitue B à D :

VRB

Voyez pl. 1 : B, 6, 5 ; — D, 13, 12, 11. — Voyez encore, pl. 33, 9 : Caesar in ur*b*e au*d*im... — Voyez des B et des D absolument identiques : *C. I. L.*, vol. III, pars 2, pl. A (*Instrumenta Dacica*). — Voy. ma planche p. 42 : o*b* auctionem *d*uxit.

7° La lettre que je rencontre après ce D (= B), est une M. Mais cette M résulte d'une fausse lecture. Elle doit être coupée en trois parties, qui font 1° un I, 2° un V, 3° un I. — Je détache la première partie : I :

VRBI

Le lapicide a pris IVI pour une M, à cause de la fréquence en cursive des M ainsi disloquées. — Voy. pl. 10, 1 : ro*m*anus; pl. 13, 2 : *m*agnus; pl. 13, 12 : paru*m*per, lectu*m*; pl. 24, 3, *m*ulier, etc., etc. — Comparez, dans ma restitution du Chant dit des Frères Arvales, IIVII, que le lapicide a lu EVE et qu'il faut lire IMI.

8° De la lettre M, lue *ivi*, il me reste les deux dernières parties, soit :

VI

9° Le groupe suivant est DI, que je lis BI, par une substitution qu'on a déjà vue plus haut (6°) :

VIBI

10° Puis vient un P, que je remplace par un T :

VIBIT

La ressemblance du T et du P cursifs est si connue, que je me borne à la rappeler. — *Vibit* est pour *vivit*. L'échange du V et du B dans l'orthographe est, comme on sait, particulièrement fréquente aux basses époques. J'en citerai seulement quelques exemples empruntés aux procès-verbaux des Arvales : *verbeces*, sur le marbre de 218 (voy. l'*Avant-propos*); et sous Commode (*C. I. L.*, vol. VI, 1re partie, p. 560) *baccham* pour *vaccam; bittatis* pour *vittatis* (même insc.); *bovemus* pour *vovemus*, entre 169 et 177 apr. J.-C. (p. 554); *baccam*, en 213, apr. J.-C. (p. 550). — Voy. encore Schuchardt, *Vokalismus des Vulgærlateins*, vol. I, p. 131 et vol. III, p. 66; —

et le *C. I. L.* vol. III, 2e partie, *index;* vol. IV, *index;* vol. V, 1re partie, *index;* etc.

11° Ici commence un autre mot. Je trouve d'abord le groupe IO, où je substitue T à I :

TO

Comparez *anie* pour *ante; loius* pour *lotus*, cités plus haut; et, *C. I. L.*, vol. VI, 1re partie, n° 2076, *lauiis*, pour *lautis*, sous Trajan, dans un procès-verbal des Arvales. Les formes des lettres I, T, s'échangent assez souvent en cursive. Voyez, dans le IVe vol. du *C. I. L.*, des I ayant l'aspect de T : pl. 13, 1 : *i*n; pl. 13, 4, dulcis*i*me; pl. 23, 16 : quisqu*i*s; etc., etc. — Qu'on se rappelle en outre ce que dit M. Henzen de la confusion des I et des T dans le texte gravé de cette inscription. Voy. pl. haut mes p. 62, 63.

12° Le C qui suit est une fausse lecture. Je le remplace par un T :

TOT

Voyez des formes de C analogues à celles du T : *C. I. L.*, vol. IV, pl. 1, § III, 3; § IV, 8; — pl. 15, 6 : Sulpi*c*ia; etc.; — vol. III, 2e partie, pl. A, 14, 15, 17, 18.

13° La lettre qui vient après, est un A capital. Je lui substitue IC. La forme cursive de l'A est souvent disloquée, en sorte que le premier trait a exactement l'aspect d'un I. Sur ce point la confusion se produit très facilement. Quant au second trait de l'A, il est quelquefois un peu cintré, et se rapproche de la forme d'un certain *c* cursif. Il suffit que

le scribe ait peu espacé l'I et le C, pour que le graveur ait lu un A.

Je prends donc le premier trait de l'A du graveur, et j'en fais un I :

TOTI

Les différentes formes d'A disloqués sont trop fréquentes, pour qu'il soit utile de m'y arrêter. — Quant à cet A cursif dont le second trait est plus ou moins cintré, j'en donnerai quelques exemples : pl. 26, 8[b] : mentul*a* (appendice au bas); pl. 28, 19 : mucurd*a*; pl. 28, 9 : *a*ucustiane; pl. 29, 2 : plagi*a*ria, *a*rio, p*a*riet (ce dernier *a* est en même temps disloqué). — Pour le C réduit à la forme d'une simple ligne à peine courbée, voy. pl. 1, § IV, 4; pl. 8, 8 : vi*c*tor; pl. 13, 12; hun*c*; pl. 22, 5 : prin*c*ipis; pl. 31, 42 : hi*c*; pl. 32, 12 : vi*c*timas; etc., etc.

De la décomposition de l'A il me reste un C. Ce sera, comme on le verra plus loin, la première lettre du mot suivant.

Mais avant de passer à ce mot, je crois utile de réunir toutes les restitutions partielles que j'ai successivement exposées, pour les examiner d'ensemble.

Je trouve pour résultat ces quatre mots :

.... *humano, urbi vibit toti.*

C'est là évidemment une fin de phrase, dont le commencement aurait péri avec la seconde moitié de la ligne précédente.

S'il en était ainsi, la lacune ne serait pas difficile à suppléer : il manquerait le substantif qualifié par *humano*, et ce substantif serait bien probablement *generi*.

Le sens serait donc : « (parcequ')il vit pour le bonheur du genre humain et de Rome entière. »

Mais cette phrase est-elle de tout point acceptable? Il est à remarquer 1° que *toti* ajouté ainsi après *urbi* parait à peu près superflu; 2° que l'ordre naturel des mots devrait être : *urbi, humano generi vibit toti.*

Aussi, bien que des fautes de ce genre dans un document de cette époque n'aient rien d'extraordinaire, je préfère remplacer *urbi* par *orbi*. — Comparez pl. 12, 2 : r*o*g*o*; pl. 32, 24 : n*o*nulla; pl. 35, 8 : c*o*lepius, et, pl. 32. 30 : *u*lyxis; pl. 29, 9 : xust*u*s; pl. 17, 2 : sat*u*rnus; et ma planche, p. 56.

Le changement d'*u* en *o* donne la phrase suivante, que j'adopte :

HVMANO ORBI VIBIT TOTI

A l'appui de cette correction, je ferai observer que l'ex pression *totus orbis humanus* se rencontre précisément dans un compliment officiel, qui n'est postérieur que d'une quinzaine d'années au règne de Gordien III. Elle fut employée par l'empereur Décius, quand il félicita Valérien de son élévation à la censure : *Totius orbis humani suscipe censuram, quam tibi detulit romana respublica.* (Trebellius Pollion, *Valerianus pater et filius,* ch. II.)

14° Après *toti*, commence un nouveau mot. La première lettre est le *c*, que j'ai trouvé dans la décomposition de l'A.

C

15° Le G suivant, comme on l'a vu plus haut (4°), peut être remplacé par un O. — Je lis O :

CO

16° Puis vient une M capitale. Elle résulte d'une fausse ligature, et doit être divisée en deux parties : 1° N ; 2° I = J :

CONJ

17° Je rencontre ensuite un groupe IL, que je lis V :

CONJV

Voici comment s'explique la substitution du groupe IL, dans la gravure, au V du manuscrit.

Très souvent le V cursif est disloqué : ses deux lignes ne se rejoignent pas exactement par le bas; parfois même elles sont séparées par un assez grand intervalle. Voyez pl. 25, 9 : *v*etulo; pl. 18, 4 : Romul*u*s; pl. 13, 4 : d*u*lcisime ; etc., etc.

En outre la cursive arrondit fréquemment le bas d'une des deux lignes, en la prolongeant plus ou moins de gauche à droite. C'est le plus souvent la première ligne qui s'arrondit ainsi. Voy. pl. 1, 10, 11, 12, 13 ; pl. 12, 7 : asbest*u*s; pl. 13, 11 : Cal*v*entius ; pl. 16, 8 : la*u*s ; pl. 16, 12 : m*u*lus ; pl. 20, 11 : J*u*lium ; etc.

Mais parfois aussi, la première des deux lignes étant arrondie ou non, il arrive que la seconde, après s'être légèrement infléchie vers le bas, descend un peu diagonalement de gauche à droite, de façon à rappeler une certaine L fort usitée en cursive. Voy. pl. 1, 9 ; pl. 7, 6 : *v*enerunt ; pl. 13, 11 : Calventi*u*s ; pl. 19, 17 : Vett*u*llinus ; pl. 35, 4 : fr*u*cto ; etc.

18° L'A qui suit résulte d'une méprise du graveur. La lettre à rétablir est X :

CONJVX

L'erreur vient de ce que, comme je l'ai déjà dit plus haut, le premier trait de l'A cursif traverse souvent le second, et que parfois la lettre X rappelle plus ou moins la forme d'un A ainsi croisé.

Comme les A ainsi faits prêtent singulièrement à la confusion, j'en citerai un certain nombre d'exemples : pl. 12, 7 : *a*sbestus ; pl. 21, 29 : *a*rma ; pl. 24, 1 : g*a*udia ; pl. 28, 18 : *a*prodite ; pl. 32, 8 : *a*uruncule ? ; pl. 32, 10 : liber*a*lis ; pl. 34, 6 (2 fois) : acet*a*bul*a* et *a*cet*a*bula ; pl. 34, 12 : *a*uctus ; pl. 38, 17 : *a*ucustiane ; pl. 39, 24 : *a*prodite. — Parfois la ressemblance avec X est complète : pl. 32, 9 : c*a*nis ; pl. 35, 5 : i*a*rinus. — Il arrive même que la forme de l'A se rapproche de celle du V ; pl. 13, 5 : liber*a* (avec un point au-dessous pour empêcher la confusion.)

Quant aux X susceptibles d'être pris pour des A croisés, j'en citerai également quelques exemples : pl. 12, 5 : feli*x* ; pl. 37, 3 : de*x*t ; pl. 28, 8 : e*x*eneratu ; pl. 29, 9 : *x*ustus ; pl. 30, 33 : feli*x* ; pl. 31, 17 : u*x*or ; pl. 37, 1 : feli*x*. — Comparez les mots suivants où X a sa véritable forme : pl. 25, 7 : la*x*a ; pl. 28, 7 : di*x*it ; pl. 29, 10 : *x*ustus ; pl. 30, 2 : e*x*emplar ; pl. 34, 10 : feli*x*s ; pl. 35, 10 : ma*x*imum ; pl. 35, 12 : ma*x*imus ; pl. 36, 27 : feli*x*. — Il arrive que X offre une certaine ressemblance avec V : pl. 36, 36 : feli*x*.

Pour compléter ces renseignements, je donnerai la liste des mots où j'ai rencontré un V plus ou moins semblable à certains X : pl. 19, 15 : loc*us* ; pl. 20, 8 : pyram*us* ; pl. 28, 12 : jus*u*rus ; pl. 32, 39 : asi*us* ; pl. 34, 29 : bm*us* ? ; pl. 35, 4 : s*u*m ; pl. 35, 27 : sec*u*ndinus ; pl. 36, 54 : *v*enimus ; pl. 33, 29 : ioni*us* ; pl. 39, 27 : j*u*lias.

19° Je conserve QVE :

CONJVXQVE

20° Enfin, réunissant toutes ces corrections, je trouve que le texte corrompu par le lapicide :

HVMMIGVADMDIPIOCAGMILAQVE,

doit se lire :

HVMANOORBIVIBITTOTICONIVXQVE ;

H V M M I G V A D M D I P I O C A G M I L A Q V E

h u m a n o o r b i v i b i t t o t i c o n j u x q u e

et qu'il faut restituer ainsi le commencement de l'inscription :

Fratres Arvales in Capitolio ante cellam Jun(onis) reg(inae) convener(unt) ad vota solvenda, quod imp(erator) Caes(ar) M. Anton(ius) Gordianus, p(ius), f(elix), Aug(ustus), p(ontifex) m(aximus), trib(unicia) pot(estate) IIII, co(n)s(ul) II, p(ater) p(atriæ), humano orbi vivit toti, conjuxque *Furia Sabinia Tranquillina Aug(usta), liberorum creandorum causa,* ducta.........

83. Il résulte des diverses considérations exposées dans le cours de ce long chapitre, que la forme des lettres cursives est extrêmement indécise, et que la lecture n'en était pas facile même pour les Romains. Et ce n'était pas seulement l'écriture des *graffiti* qui présentait ce grave inconvénient : on le retrouve encore sur les tablettes de cire de Pompéïes et de Dacie. On doit même conclure d'un renseignement donné par Quintilien, que de son temps, c'est-à-dire à

l'époque où l'instruction était le plus répandue à Rome et y brillait de son plus vif éclat, c'était un défaut presque général que celui d'écrire sans soin et en caractères peu lisibles. Il n'est donc pas étonnant que, dans un âge de décadence, sous le règne d'Héliogabale, un pauvre lapicide ait mal déchiffré la cursive d'un secrétaire négligent.

84. J'ai montré également que la cursive ne subit pas de modifications importantes pendant plusieurs siècles, puisqu'à l'aide d'alphabets empruntés aux inscriptions vulgaires de Pompéïes, il m'a été également possible d'expliquer l'origine de fautes corrigées par Mommsen sur les textes de lois de la période républicaine, et de restituer les mots corrompus d'un document gravé sous le règne de Gordien III. Cette démonstration m'autorise à croire que j'ai pu, à bon droit, prendre la cursive des contemporains de Vespasien pour instrument de recherche, quand j'ai abordé la restitution du vieux chant dit des Frères Arvales.

85. J'ai donné à l'étude de ces questions des développements assez considérables, et peut-être excédé ainsi les justes proportions du présent chapitre; mais on voudra bien me pardonner ces longueurs en considération de l'effort qu'un pareil travail m'a coûté. D'ailleurs pouvais-je être plus court, sans paraître me dérober aux objections qui m'ont été faites?

86. Si je ne m'étais pas cru obligé de répondre directement aux critiques, j'aurais réservé pour une autre occasion quelques-unes des pages qu'on vient de lire.

Aux personnes qui m'ont fait observer que, de Vespasien à Héliogabale, la cursive avait dû se modifier; et que, par conséquent, appliquer la cursive du premier siècle à la restitution d'un monument du troisième, c'était faire de cette

écriture un emploi peut-être peu légitime, je me serais borné à répliquer :

Fût-il prouvé que dans l'espace de ces cent quarante années la cursive subit des modifications considérables, ce fait ne porterait aucune atteinte à la justesse de ma restitution. Rien n'empêche en effet de croire que les *libelli* des Frères Arvales furent écrits à la même époque que les *graffiti* de Pompéïes, ou copiés exactement sur un original contemporain de ces *graffiti*.

L'Écriture cursive des Latins dans le *libellus*.

87. Je crois avoir suffisamment montré d'une part l'indécision de la cursive ancienne des Latins et les difficultés de sa lecture, d'autre part la constance de sa forme pendant plusieurs siècles et la possibilité de restituer des monuments de différents âges en prenant pour instrument de recherche l'écriture des *graffiti* de Pompéïes. Cette étude confirmera, j'espère, aux yeux du public le principe sur lequel j'ai appuyé ma nouvelle interprétation du chant dit des Frères Arvales. Je crois cependant utile de revenir sur cette interprétation, non pas pour répéter des explications déjà données dans mon précédent travail, ni pour me corriger, mais pour préciser quelques points importants ou ajouter de nouveaux documents à ceux que j'ai déjà produits en vue de justifier mes conclusions.

Conséquemment, j'examinerai dans cette seconde partie du présent chapitre les trois questions suivantes :

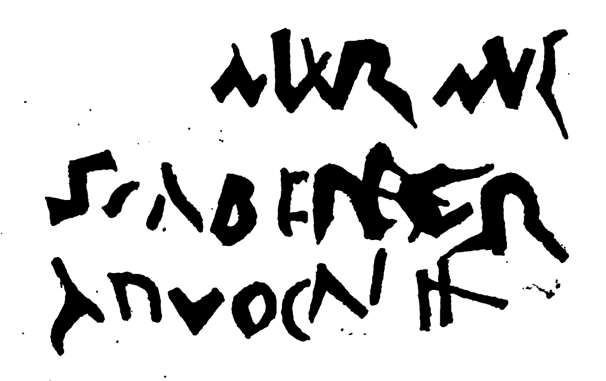
1° Quelle était la valeur de l'exécution graphiqne du *libellus*, et quelles furent dans les altérations du texte la part des scribes et la part du lapicide?

2° Quelle était dans le *libellus*, ou dans le manuscrit dont il procédait, la forme de chacune des lettres qui furent l'origine des fautes gravées sur le marbre?

3° Jusqu'où les Latins poussaient-ils le caprice et l'inconséquence dans l'emploi des diverses formes de lettres usitées en cursive?

I

88. On s'est étonné que le lapicide ait pu commettre des fautes si nombreuses et si lourdes en transcrivant sur le marbre la vieille formule sacrée. De telles erreurs surprendront moins quand on connaitra l'écriture de cet ouvrier. Voici le fac-simile de quatre mots gravés par lui (il les avait donnés précédemment en lettres moins mal tracées et sous cette forme : MARMAR, STABERBER, ADVOCAPIT OU ADVOCADIT) :



D'après Ritschl : *Priscæ latinitatis monumenta epigraphica*, pl. XXXVI.

Considérons d'abord la première de ces

On peut supposer que si l'inscription re
une même faute sans variantes, cette faut
la même méprise, trois fois répétée, c
qu'elle se trouvait trois fois reproduite su
alors quelle en pourrait être l'origine. Un
l'auteur du *libellus*, aurait eu à retranscri
d'après un modèle où chaque verset n'ét
seule fois. Ayant mal lu un mot, il l'aura
copie; et, comme il aurait eu ordre de re
chaque verset, il aurait nécessairement r
même faute. Dans ce cas, le lapicide
retranscrire exactement la leçon du
reur qu'il a gravée sur le marbre
imputable.

Mais il est également possible que le sc
sa lecture, ait, à dessein, dans la crainte
recopié trois fois le mot douteux en lettre
que celles de son modèle, et que le lapici
l'erreur que le scribe avait éludée.

Il résulte de ces considérations que, s'il
pliquer graphiquement l'origine de ces fa
facile de décider qui, d'un scribe ou du
l'auteur. On a pu remarquer cependant q
de cet ouvrage, je les attribue toujours
l'on comprendra que, pour simplifier ma di
mettre l'erreur au compte de celui qui nous
n'ai vu d'ailleurs aucun inconvénient séri
parti, car, d'où qu'elles viennent, toutes le
sont dues à la même cause, c'est-à-dire à
formes de l'écriture cursive.

93. Passons maintenant aux fautes de la seconde catégorie. Si l'on peut admettre qu'un scribe, chargé de transcrire trois fois de suite le même verset du vieux chant, ait dans sa copie fait ou reproduit trois fois exactement la même faute, il est par contre invraisemblable qu'ayant à répéter trois fois le même mot, il l'ait altéré de deux ou trois manières différentes.

Supposons que par inadvertance il fût tombé dans quelque contradiction de ce genre, une revision personnelle de son travail ou le contrôle d'autrui lui eût fait reconnaître son erreur, et rien ne lui eût été plus facile que de la corriger. Une simple surcharge lui aurait suffi, à moins qu'il ne lui eût paru préférable de recommencer sa copie sur un nouveau feuillet de parchemin ou de papyrus; ce qui n'eût été ni pénible ni trop dispendieux.

Supposons au contraire qu'attentif à éviter toute erreur, en présence d'un original également obscur par l'ancienneté de la langue et par la confusion de l'écriture, il n'ait trouvé ni en lui-même ni dans autrui des lumières suffisantes pour décider comment il devait écrire. Dans ce cas, il aurait eu recours à cet expédient que j'ai mentionné plus haut, et dont on a toujours usé en pareille circonstance : il eût imité fidèlement, dans sa transcription en cursive, les formes indécises ou ambiguës de la cursive tracée par son devancier. C'était un moyen commode de se soustraire aux responsabilités; et il devait, j'imagine, être souvent mis en pratique quand on recopiait pour des initiés quelque vieille formule où la religion défendait de changer un seul mot.

Quant au lapicide, voyons dans quelles conditions il exécuta son travail. Si l'écriture du *libellus* eût été d'une lecture facile, l'ouvrier se serait aperçu au premier coup d'œil que chaque verset était répété trois fois dans les

Considérons d'abord la première de ces
On peut supposer que si l'inscription re
une même faute sans variantes, cette faut
la même méprise, trois fois répétée, d
qu'elle se trouvait trois fois reproduite su
alors quelle en pourrait être l'origine. Un
l'auteur du *libellus*, aurait eu à retranscri
d'après un modèle où chaque verset n'ét
seule fois. Ayant mal lu un mot, il l'aura
copie; et, comme il aurait eu ordre de re
chaque verset, il aurait nécessairement r
même faute. Dans ce cas, le lapicide
retranscrire exactement la leçon du
reur qu'il a gravée sur le marbre
imputable.

Mais il est également possible que le s
sa lecture, ait, à dessein, dans la craint
recopié trois fois le mot douteux en lettr
que celles de son modèle, et que le lapic
l'erreur que le scribe avait éludée.

Il résulte de ces considérations que, s'il
pliquer graphiquement l'origine de ces fa
facile de décider qui, d'un scribe ou du
l'auteur. On a pu remarquer cependant q
de cet ouvrage, je les attribue toujours
l'on comprendra que, pour simplifier ma di
mettre l'erreur au compte de celui qui nou
n'ai vu d'ailleurs aucun inconvénient séri
parti, car, d'où qu'elles viennent, toutes le
sont dues à la même cause, c'est-à-dire à
formes de l'écriture cursive.

93. Passons maintenant aux fautes de la seconde catégorie.

Si l'on peut admettre qu'un scribe, chargé de transcrire trois fois de suite le même verset du vieux chant, ait dans sa copie fait ou reproduit trois fois exactement la même faute, il est par contre invraisemblable qu'ayant à répéter trois fois le même mot, il l'ait altéré de deux ou trois manières différentes.

Supposons que par inadvertance il fût tombé dans quelque contradiction de ce genre, une revision personnelle de son travail ou le contrôle d'autrui lui eût fait reconnaître son erreur, et rien ne lui eût été plus facile que de la corriger. Une simple surcharge lui aurait suffi, à moins qu'il ne lui eût paru préférable de recommencer sa copie sur un nouveau feuillet de parchemin ou de papyrus; ce qui n'eût été ni pénible ni trop dispendieux.

Supposons au contraire qu'attentif à éviter toute erreur, en présence d'un original également obscur par l'ancienneté de la langue et par la confusion de l'écriture, il n'ait trouvé ni en lui-même ni dans autrui des lumières suffisantes pour décider comment il devait écrire. Dans ce cas, il aurait eu recours à cet expédient que j'ai mentionné plus haut, et dont on a toujours usé en pareille circonstance : il eût imité fidèlement, dans sa transcription en cursive, les formes indécises ou ambiguës de la cursive tracée par son devancier. C'était un moyen commode de se soustraire aux responsabilités; et il devait, j'imagine, être souvent mis en pratique quand on recopiait pour des initiés quelque vieille formule où la religion défendait de changer un seul mot.

Quant au lapicide, voyons dans quelles conditions il exécuta son travail. Si l'écriture du *libellus* eût été d'une lecture facile, l'ouvrier se serait aperçu au premier coup d'œil que chaque verset était répété trois fois dans les

Considérons d'abord la première de ces

On peut supposer que si l'inscription re
une même faute sans variantes, cette faut
la même méprise, trois fois répétée, d
qu'elle se trouvait trois fois reproduite su
alors quelle en pourrait être l'origine. Un
l'auteur du *libellus*, aurait eu à retranscri
d'après un modèle où chaque verset n'ét
seule fois. Ayant mal lu un mot, il l'aur
copie; et, comme il aurait eu ordre de re
chaque verset, il aurait nécessairement r
même faute. Dans ce cas, le lapicide
retranscrire exactement la leçon du
reur qu'il a gravée sur le marbre
imputable.

Mais il est également possible que le s
sa lecture, ait, à dessein, dans la craint
recopié trois fois le mot douteux en lettr
que celles de son modèle, et que le lapici
l'erreur que le scribe avait éludée.

Il résulte de ces considérations que, s'il
pliquer graphiquement l'origine de ces fa
facile de décider qui, d'un scribe ou du
l'auteur. On a pu remarquer cependant q
de cet ouvrage, je les attribue toujours
l'on comprendra que, pour simplifier ma di
mettre l'erreur au compte de celui qui nou
n'ai vu d'ailleurs aucun inconvénient séri
parti, car, d'où qu'elles viennent, toutes le
sont dues à la même cause, c'est-à-dire à
formes de l'écriture cursive.

93. Passons maintenant aux fautes de la seconde catégorie. Si l'on peut admettre qu'un scribe, chargé de transcrire trois fois de suite le même verset du vieux chant, ait dans sa copie fait ou reproduit trois fois exactement la même faute, il est par contre invraisemblable qu'ayant à répéter trois fois le même mot, il l'ait altéré de deux ou trois manières différentes.

Supposons que par inadvertance il fût tombé dans quelque contradiction de ce genre, une revision personnelle de son travail ou le contrôle d'autrui lui eût fait reconnaître son erreur, et rien ne lui eût été plus facile que de la corriger. Une simple surcharge lui aurait suffi, à moins qu'il ne lui eût paru préférable de recommencer sa copie sur un nouveau feuillet de parchemin ou de papyrus; ce qui n'eût été ni pénible ni trop dispendieux.

Supposons au contraire qu'attentif à éviter toute erreur, en présence d'un original également obscur par l'ancienneté de la langue et par la confusion de l'écriture, il n'ait trouvé ni en lui-même ni dans autrui des lumières suffisantes pour décider comment il devait écrire. Dans ce cas, il aurait eu recours à cet expédient que j'ai mentionné plus haut, et dont on a toujours usé en pareille circonstance : il eût imité fidèlement, dans sa transcription en cursive, les formes indécises ou ambiguës de la cursive tracée par son devancier. C'était un moyen commode de se soustraire aux responsabilités; et il devait, j'imagine, être souvent mis en pratique quand on recopiait pour des initiés quelque vieille formule où la religion défendait de changer un seul mot.

Quant au lapicide, voyons dans quelles conditions il xécuta son travail. Si l'écriture du *libellus* eût été d'une ecture facile, l'ouvrier se serait aperçu au premier coup l'œil que chaque verset était répété trois fois dans les

Considérons d'abord la première de ces deux catégories.

On peut supposer que si l'inscription reproduit trois fois une même faute sans variantes, cette faute n'est pas due à la même méprise, trois fois répétée, du lapicide, mais qu'elle se trouvait trois fois reproduite sur le *libellus*. Voici alors quelle en pourrait être l'origine. Un scribe, peut-être l'auteur du *libellus*, aurait eu à retranscrire le vieux chant d'après un modèle où chaque verset n'était donné qu'une seule fois. Ayant mal lu un mot, il l'aurait altéré dans sa copie; et, comme il aurait eu ordre de reproduire trois fois chaque verset, il aurait nécessairement répété trois fois la même faute. Dans ce cas, le lapicide n'aurait fait que retranscrire exactement la leçon du *libellus ;* et l'erreur qu'il a gravée sur le marbre ne lui serait pas imputable.

Mais il est également possible que le scribe, peu sûr de sa lecture, ait, à dessein, dans la crainte de se tromper, recopié trois fois le mot douteux en lettres aussi indécises que celles de son modèle, et que le lapicide ait consommé l'erreur que le scribe avait éludée.

Il résulte de ces considérations que, s'il est possible d'expliquer graphiquement l'origine de ces fautes, il n'est pas facile de décider qui, d'un scribe ou du lapicide, en a été l'auteur. On a pu remarquer cependant que, dans le cours de cet ouvrage, je les attribue toujours au lapicide; mais l'on comprendra que, pour simplifier ma discussion, j'aie dû mettre l'erreur au compte de celui qui nous l'a transmise. Je n'ai vu d'ailleurs aucun inconvénient sérieux à prendre ce parti, car, d'où qu'elles viennent, toutes les fautes du texte sont dues à la même cause, c'est-à-dire à la confusion des formes de l'écriture cursive.

93. Passons maintenant aux fautes de la seconde catégorie. Si l'on peut admettre qu'un scribe, chargé de transcrire trois fois de suite le même verset du vieux chant, ait dans sa copie fait ou reproduit trois fois exactement la même faute, il est par contre invraisemblable qu'ayant à répéter trois fois le même mot, il l'ait altéré de deux ou trois manières différentes.

Supposons que par inadvertance il fût tombé dans quelque contradiction de ce genre, une revision personnelle de son travail ou le contrôle d'autrui lui eût fait reconnaître son erreur, et rien ne lui eût été plus facile que de la corriger. Une simple surcharge lui aurait suffi, à moins qu'il ne lui eût paru préférable de recommencer sa copie sur un nouveau feuillet de parchemin ou de papyrus; ce qui n'eût été ni pénible ni trop dispendieux.

Supposons au contraire qu'attentif à éviter toute erreur, en présence d'un original également obscur par l'ancienneté de la langue et par la confusion de l'écriture, il n'ait trouvé ni en lui-même ni dans autrui des lumières suffisantes pour décider comment il devait écrire. Dans ce cas, il aurait eu recours à cet expédient que j'ai mentionné plus haut, et dont on a toujours usé en pareille circonstance : il eût imité fidèlement, dans sa transcription en cursive, les formes indécises ou ambiguës de la cursive tracée par son devancier. C'était un moyen commode de se soustraire aux responsabilités; et il devait, j'imagine, être souvent mis en pratique quand on recopiait pour des initiés quelque vieille formule où la religion défendait de changer un seul mot.

Quant au lapicide, voyons dans quelles conditions il exécuta son travail. Si l'écriture du *libellus* eût été d'une lecture facile, l'ouvrier se serait aperçu au premier coup d'œil que chaque verset était répété trois fois dans les

Considérons d'abord la première de ces deux catégories.

On peut supposer que si l'inscription reproduit trois fois une même faute sans variantes, cette faute n'est pas due à la même méprise, trois fois répétée, du lapicide, mais qu'elle se trouvait trois fois reproduite sur le *libellus*. Voici alors quelle en pourrait être l'origine. Un scribe, peut-être l'auteur du *libellus*, aurait eu à retranscrire le vieux chant d'après un modèle où chaque verset n'était donné qu'une seule fois. Ayant mal lu un mot, il l'aurait altéré dans sa copie; et, comme il aurait eu ordre de reproduire trois fois chaque verset, il aurait nécessairement répété trois fois la même faute. Dans ce cas, le lapicide n'aurait fait que retranscrire exactement la leçon du *libellus ;* et l'erreur qu'il a gravée sur le marbre ne lui serait pas imputable.

Mais il est également possible que le scribe, peu sûr de sa lecture, ait, à dessein, dans la crainte de se tromper, recopié trois fois le mot douteux en lettres aussi indécises que celles de son modèle, et que le lapicide ait consommé l'erreur que le scribe avait éludée.

Il résulte de ces considérations que, s'il est possible d'expliquer graphiquement l'origine de ces fautes, il n'est pas facile de décider qui, d'un scribe ou du lapicide, en a été l'auteur. On a pu remarquer cependant que, dans le cours de cet ouvrage, je les attribue toujours au lapicide; mais l'on comprendra que, pour simplifier ma discussion, j'aie dû mettre l'erreur au compte de celui qui nous l'a transmise. Je n'ai vu d'ailleurs aucun inconvénient sérieux à prendre ce parti, car, d'où qu'elles viennent, toutes les fautes du texte sont dues à la même cause, c'est-à-dire à la confusion des formes de l'écriture cursive.

93. Passons maintenant aux fautes de la seconde catégorie. Si l'on peut admettre qu'un scribe, chargé de transcrire trois fois de suite le même verset du vieux chant, ait dans sa copie fait ou reproduit trois fois exactement la même faute, il est par contre invraisemblable qu'ayant à répéter trois fois le même mot, il l'ait altéré de deux ou trois manières différentes.

Supposons que par inadvertance il fût tombé dans quelque contradiction de ce genre, une revision personnelle de son travail ou le contrôle d'autrui lui eût fait reconnaître son erreur, et rien ne lui eût été plus facile que de la corriger. Une simple surcharge lui aurait suffi, à moins qu'il ne lui eût paru préférable de recommencer sa copie sur un nouveau feuillet de parchemin ou de papyrus; ce qui n'eût été ni pénible ni trop dispendieux.

Supposons au contraire qu'attentif à éviter toute erreur, en présence d'un original également obscur par l'ancienneté de la langue et par la confusion de l'écriture, il n'ait trouvé ni en lui-même ni dans autrui des lumières suffisantes pour décider comment il devait écrire. Dans ce cas, il aurait eu recours à cet expédient que j'ai mentionné plus haut, et dont on a toujours usé en pareille circonstance : il eût imité fidèlement, dans sa transcription en cursive, les formes indécises ou ambiguës de la cursive tracée par son devancier. C'était un moyen commode de se soustraire aux responsabilités; et il devait, j'imagine, être souvent mis en pratique quand on recopiait pour des initiés quelque vieille formule où la religion défendait de changer un seul mot.

Quant au lapicide, voyons dans quelles conditions il exécuta son travail. Si l'écriture du *libellus* eût été d'une lecture facile, l'ouvrier se serait aperçu au premier coup d'œil que chaque verset était répété trois fois dans les

Considérons d'abord la première de ces deux catégories.

On peut supposer que si l'inscription reproduit trois fois une même faute sans variantes, cette faute n'est pas due à la même méprise, trois fois répétée, du lapicide, mais qu'elle se trouvait trois fois reproduite sur le *libellus*. Voici alors quelle en pourrait être l'origine. Un scribe, peut-être l'auteur du *libellus*, aurait eu à retranscrire le vieux chant d'après un modèle où chaque verset n'était donné qu'une seule fois. Ayant mal lu un mot, il l'aurait altéré dans sa copie; et, comme il aurait eu ordre de reproduire trois fois chaque verset, il aurait nécessairement répété trois fois la même faute. Dans ce cas, le lapicide n'aurait fait que retranscrire exactement la leçon du *libellus ;* et l'erreur qu'il a gravée sur le marbre ne lui serait pas imputable.

Mais il est également possible que le scribe, peu sûr de sa lecture, ait, à dessein, dans la crainte de se tromper, recopié trois fois le mot douteux en lettres aussi indécises que celles de son modèle, et que le lapicide ait consommé l'erreur que le scribe avait éludée.

Il résulte de ces considérations que, s'il est possible d'expliquer graphiquement l'origine de ces fautes, il n'est pas facile de décider qui, d'un scribe ou du lapicide, en a été l'auteur. On a pu remarquer cependant que, dans le cours de cet ouvrage, je les attribue toujours au lapicide; mais l'on comprendra que, pour simplifier ma discussion, j'aie dû mettre l'erreur au compte de celui qui nous l'a transmise. Je n'ai vu d'ailleurs aucun inconvénient sérieux à prendre ce parti, car, d'où qu'elles viennent, toutes les fautes du texte sont dues à la même cause, c'est-à-dire à la confusion des formes de l'écriture cursive.

93. Passons maintenant aux fautes de la seconde catégorie. Si l'on peut admettre qu'un scribe, chargé de transcrire trois fois de suite le même verset du vieux chant, ait dans sa copie fait ou reproduit trois fois exactement la même faute, il est par contre invraisemblable qu'ayant à répéter trois fois le même mot, il l'ait altéré de deux ou trois manières différentes.

Supposons que par inadvertance il fût tombé dans quelque contradiction de ce genre, une revision personnelle de son travail ou le contrôle d'autrui lui eût fait reconnaître son erreur, et rien ne lui eût été plus facile que de la corriger. Une simple surcharge lui aurait suffi, à moins qu'il ne lui eût paru préférable de recommencer sa copie sur un nouveau feuillet de parchemin ou de papyrus; ce qui n'eût été ni pénible ni trop dispendieux.

Supposons au contraire qu'attentif à éviter toute erreur, en présence d'un original également obscur par l'ancienneté de la langue et par la confusion de l'écriture, il n'ait trouvé ni en lui-même ni dans autrui des lumières suffisantes pour décider comment il devait écrire. Dans ce cas, il aurait eu recours à cet expédient que j'ai mentionné plus haut, et dont on a toujours usé en pareille circonstance : il eût imité fidèlement, dans sa transcription en cursive, les formes indécises ou ambiguës de la cursive tracée par son devancier. C'était un moyen commode de se soustraire aux responsabilités; et il devait, j'imagine, être souvent mis en pratique quand on recopiait pour des initiés quelque vieille formule où la religion défendait de changer un seul mot.

Quant au lapicide, voyons dans quelles conditions il exécuta son travail. Si l'écriture du *libellus* eût été d'une lecture facile, l'ouvrier se serait aperçu au premier coup d'œil que chaque verset était répété trois fois dans les

mêmes termes. La déformation accidentelle de quelque lettre ne l'eût pas embarrassé : pour déchiffrer le signe douteux, il n'aurait eu besoin que de se référer aux deux autres endroits du manuscrit où ce même signe se trouvait reproduit. Mais les divergences plus ou moins considérables que présentent trop souvent dans sa transcription les trois exemplaires d'un même mot, témoignent qu'il ne songea pas à faire ce travail de collation ; et l'on peut conclure de ce fait que l'écriture du *libellus* était extrêmement confuse. Moins instruit que ne le pouvait être un scribe, le lapicide devait cependant exécuter un travail incomparablement plus malaisé, puisque, chargé d'écrire en capitale ce qui était en cursive, il avait à faire une traduction graphique du vieux chant, et par conséquent à trancher plus d'une difficulté éludée par les copistes. Si l'on ajoute aux complications de sa tâche cette circonstance particulière qu'il était peu soigneux, et ce fait important qu'après avoir gravé une erreur sur le marbre il lui était presque impossible de la corriger, on comprendra que les fautes de la seconde catégorie soient plus naturellement imputables au lapicide qu'à l'auteur du *libellus*, ou aux divers scribes dont les copies successives perpétuèrent le texte de l'antique formule sacrée.

II

94. Quelle était dans le *libellus*, ou dans le manuscrit dont il procédait, la forme de chacune des lettres qui furent l'origine des fautes gravées sur le marbre?

Cette question ne diffère pas essentiellement de celle que j'ai traitée dans mon précédent travail, quand, après avoir exactement retranscrit en cursive la capitale du graveur, j'ai

comparé les lettres de cette retranscription avec d'autres caractères cursifs de forme voisine mais de valeur différente, afin d'établir les confusions qui pouvaient s'être produites. Seulement, en procédant ainsi, j'ai laissé au lecteur le soin de reconstituer lui-même par la pensée les formes ambiguës, qui participant à la fois de ces deux catégories de lettres, expliquent la substitution des unes aux autres sous la main d'un scribe ou du lapicide.

Je serai aujourd'hui plus explicite.

Dans un tableau comparatif, je présenterai en première ligne le mot restitué, c'est-à-dire tel qu'il fut écrit primitivement, ou tout au moins, tel qu'il aurait dû être écrit pour éviter les confusions.

Au-dessous viendra la forme ambiguë que j'attribue à la main d'un des scribes qui recopièrent le chant. On devra la considérer comme l'origine de la faute que le lapicide grava plus tard sur le marbre. Dans le cas où cet ouvrier aurait altéré un même mot de deux ou trois manières différentes, la forme ambiguë que je suppose suffira toujours à elle seule pour expliquer ces diverses altérations.

En dernier lieu, je donnerai la transcription cursive de la capitale du lapicide, c'est-à-dire du mot corrompu, tel que cet ouvrier le trouva écrit sur le *libellus*, s'il le copia exactement, ou tel qu'il crut le lire, s'il fut véritablement l'auteur de la faute.

Sur l'observation de M. A. Sogliano (voy. ma page 18, 7° et 8°), j'étudierai même les variantes que j'avais cru pouvoir négliger dans mon précédent travail, comme SINS à côté de SERP ; EOIVS et EORES à côté de FORIS, etc.

A propos de chaque mot, j'ajouterai un grand nombre de pièces justificatives à celles que ma première publication a déjà fait connaître.

Voici, article par article, les explications auxquelles donnent lieu les divers mots gravés sur cette planche :

1° HIMI = NEVE

Ligne 1 : HIMI, forme restituée.

Ligne 2 : Écriture d'un scribe. 1° Forme indécise entre H et N. Comparez *hic, C. I. L.*, vol. IV, 30, 1 ; et *conlegae,* 22, 4 ; *secundus,* 23, 18 ; *nunc,* 25, 6 ; *veniat,* 33, 5 (1re ligne);

sollemnes, 36, 17; *magno,* 36, 34; *pompeiana,* 55, 16; *nomine,* 25, 6; *venimus,* 36, 54. — 2° Dislocation de M. Comparez *dipondium,* 4, 1; *magnus,* 13, 2; *parumper,* 13, 12; *lectum,* 13, 12; *mulier,* 24, 3; ΜΑΡΚΟΣ, 31, 39.

Ligne 3 : Lecture du lapicide : NEVE.

2° FAVE = ERVE

Ligne 1 : FAVE, forme restituée.

Ligne 2 : Écriture d'un scribe : 1° Forme indécise entre F et E. Comparez *C. I. L.*, vol. IV, *popeianis,* 3, 4; *efficere,* 27, 4; *numen,* 28, 7; *secundus,* 32, 38. Dans *lunae,* 18, 5, la confusion est complète. Comparez encore EILIUM pour *filium,* 24, 3 et GFRYONES pour *geryones,* 38, 23. — 2° Forme indécise entre A et R. Je ne mentionne cette confusion que pour mémoire : elle est extrêmement fréquente, soit que l'A prenne la forme de R, soit que R prenne la forme de A. Voy. *carminibus,* 32, 30; *amarantus,* 30, 17; *drauca,* 36, 18; *magno,* 36, 34; et mes planches, p. 54 et 56.

Ligne 3 : Lecture du lapicide : ERVE.

3° SERP = SERP, SINS

Ligne 1 : SERP, forme adoptée d'après l'une des variantes du marbre.

Ligne 2 : Écriture d'un scribe. 1° La forme de R, rapprochée de la seconde barre de l'E (II) précédent, permet de lire SER et SIN. Comparez R de *admiror, C. I. L.*, vol. IV, 11, 10; *virus,* 21, 29; *felatrix,* 37, 37; et vol. III, 2° partie, page 942, 2° col., ligne 3, *celiris,* ou plutôt *celeris,* l'*e* étant

formé par la ligature. Comparez aussi N de *lingit, C. I. L.*, vol. IV, 26, 2; *mentul.*, 26, 8b; *Augustian*, 28, 4. — 2° Forme indécise entre P et S. Comparez *pinus*, 16, 4 et *sunt*, 15, 1 (4e ligne.)

Ligne 3. Double lecture du lapicide : SERP et SINS.

4° FVCE = FVFE, EVRE

Ligne 1 : FVCE, forme restituée.

Ligne 2 : Écriture d'un scribe. 1° Forme indécise entre F et E (voy. pl. haut au mot FAVE). — 2° Forme indécise entre C, F et R. Comparez *hic, C. I. L.*, vol. IV, 36, 49 (fac-simile plus haut p. 57); *c, C. I. L.*, vol. III, 2e partie, pl. A, n° 16; *f, C. I. L.*, vol. IV, pl. 1, § IV, 7; *faustus*, 30, 33; *f* de *feliciter*, 30, 14; *r* de *frangere*, (seconde *r*), 33, 5 (1re ligne). Comparez encore *f* de *fructus*, 36, 8 et 13 avec *r* de *iarinus*, 36, 23; — De même, *c*, 48, 10; *c* de *feliciter*, 31, 29; *f* de *fructus*, 36, 13 et *r* du même mot.

(Remarquez en passant, dans les trois mots *fructus*, 36, 7, 8, 13, qui sont de la même main, combien les trois *f* diffèrent, bien que l'intention de l'auteur ait été évidemment de leur donner une forme identique. Ces variations inconscientes dans le tracé des lettres produisaient de fréquentes confusions.)

Ligne 3 : Lecture du lapicide : FVFE, EVRE.

5° INDE = INDL, INPE, INTL

Ligne 1 : INDE, forme restituée.

Ligne 2 : Écriture d'un scribe. 1° Forme indécise entre D, P. Comparez les D plus ou moins inachevés des mots suivants : *id.*, *C. I. L.*, vol. IV, 7, 5; *taedia*, 11, 11; *nymphodote*, 20, 15 (1er exemple); *quondam*, 23, 10; *itidem*, 23, 10;

reddet (second *d*), 24, 1 (8e ligne); *isidorum*, 28, 3; *quidquid*, 32, 7; *secundus*, 34, 8; *dext*, 37, 3. Comparez le *p* de *phoebus*, 36, 25; et surtout celui de *politice*, 22, 8 avec le *d* de *quondam* cité plus haut; le *p* de *polybium*, 20, 11; de *pecuniam*, 7, 1. — 2° Forme indécise entre E et L. Comparez *e* de *visellio*, 29, 17; de *communem*, 32, 35; de *taedia*, 11, 10; et *l* de *saturnalia*, 37, 35; de *cal* (à côté de *juli*), 20, 20.

Ligne 3 : Triple lecture du lapicide : INDL, INPE et INTL. La variante INT s'explique ainsi. Quand on imagina d'écrire trois fois chaque verset du vieux chant, l'hésitation du scribe entre D et P le conduisit à reproduire trois fois dans sa copie la lettre indécise de l'original. Or, comme cette lettre participait à la fois du D et du P cursif, et que la forme cursive du T, voisine de celle du P, lui est parfois absolument identique (voy. *C. I. L.*, vol. IV, pl. 1, nos 4, 6 et 8, et dans le présent ouvrage p. 54 et 56), on comprend que le lapicide ait pu lire INT à côté de INP et de IND dans l'écriture confuse du *libellus*. — Voy. encore plus loin, p. 96.

Avant de passer au mot suivant, je dois présenter ici une observation générale qui n'est pas sans importance. Si l'on compare la planche ci-dessus au texte original, on remarquera que j'ai écrit INDL, INPE, INTL et non LNDL, INPE, LNTL; et j'ai fait de même plus bas pour MVNIS, quoique un des versets porte en réalité MVNLS. Le motif de cette correction *a priori*, c'est qu'il n'y a pas ici matière à restitution. La forme L se rencontre souvent dans les inscriptions en capitale, surtout aux basses époques, avec la valeur de la lettre I; et c'est un I que le lapicide a eu l'intention de représenter quand il a gravé L dans LNDL = *indl* et LNTL = *intl*. Voyez *C. I. L.*, vol. IV, 37, 2, dans une beau *graffito* en capitale, CONLVNX; voyez encore, en cursive, *declmlus*, 17, 9; *martlalls*,

17, 9 ; *bassillca*, 33, 2 (1er exemple) ; *vlo(lare)*, 13, 1 ; *desertls*, 13, 1 ; *dulclsime*, 13, 4, etc., etc., = CONJVNX, *decimius, martialis, bassilica, vio(lare), desertis, dulcisime.*

6° FORIS = FORIS, EOIVS, EORES

Ligne 1 : FORIS, forme adoptée d'après l'une des variantes du marbre.

Ligne 2. Écriture d'un scribe. 1° Forme indécise entre F et E (voyez pl. haut au mot FAVE). — 2° Forme un peu indécise de R dont il sera question ci après.

Ligne 3. Lecture du lapicide : FORIS, EOIVS, EORES.

Deux points sont à examiner dans ces variantes :

1° IV pour RI dans EOIVS. — J'ai déjà montré au chapitre Ier, p. 27, comment RI avait pu devenir IV. Il ne me reste plus qu'à donner des exemples de groupes cursifs prêtant à la même confusion. Voyez *vitricae*, 32, 16 ; *Veneri*, 33, 5 ; *unguentarius*, 36, 22.

2° RES pour RIS dans EORES. — D'où vient qu'à côté de la finale RIS et de son équivalent graphique IVS, le lapicide nous a donné une troisième variante : RES? Pour comprendre la cause de cette erreur, il faut d'abord se rappeler que RES en cursive s'écrit RIIS, et que par conséquent c'est pour avoir lu RIIS dans le manuscrit que l'ouvrier a gravé RES sur le marbre. Cela posé, si l'on examine la lettre R à la fin du second exemple de BERBER sur le fac-simile de Ritschl, on voit que cette R se termine par un appendice qui, se relevant en forme d'I, présente exactement la dimension

et le degré d'inclinaison du signe I, dans SIA (même ligne). — Voy. pl. haut, p. 77.



Cet appendice ne saurait être considéré comme une invention de l'ouvrier, dont il compliquait la tâche. Si cet homme, peu soigneux et fort ignorant[1], l'a tracé sur le marbre, c'est évidemment parce qu'il le voyait dans le manuscrit; et il l'a reproduit machinalement, ainsi qu'il a fait ailleurs en présence d'autres accidents cursifs[2]. De cette particularité je conclus que le scribe terminait parfois ses R par un appendice analogue, et que le lapicide put rencontrer une R de même forme dans celui des trois exemples du mot FORIS, dont il fit EORES. S'il en fut ainsi, on s'explique qu'à cette place il ait 1° attribué à l'appendice de R la valeur du signe I; 2° rapproché dans sa lecture, ce signe I de la voyelle I suivante et lu RIIS; 3° considéré II de RIIS comme un E cursif et gravé RES en capitale.

On m'objectera peut-être que l'appendice de R tenait à cette lettre et que, par conséquent, l'ouvrier n'a pu le prendre pour un I. Je répondrai :

1° Les ligatures accidentelles sont tellement fréquentes en cursive que le graveur ne dut pas être arrêté par une considération de ce genre. Comparez sur le marbre, dans

1 Voy. plus loin, ch. IV.

2. Comme par exemple la barre du *t* d'*advocaiti*. Voy. pl. haut le facsimile, p. 77.

Marmar (seconde répétition du 5[e] verset), le groupe suivant : AR, où la haste de R est soudée à l'A qui précède, tandis que le second trait de cette même R est disloqué.



2° Les appendices analogues à celui dont je parle n'adhèrent pas nécessairement à la lettre dont ils font partie. Voyez pl. haut, le *c* de *fuce;* et *C. I. L.*, vol. IV, pl. 1, *s* n° III, 2, et *s* n° IV, 6; et pl. 13 n° 1, l'appendice de l'*i* de *in;* etc.

On dira peut-être encore que l'appendice de R dans BERBER s'explique par ce fait qu'il termine le mot, tandis que l'R de EORES est médiale, et par conséquent ne doit pas avoir reçu d'appendice. Je ferai observer que, à part quelques exceptions, l'habitude de la cursive est de juxtaposer les lettres sans les rattacher les unes aux autres, et que par conséquent les traits hardis, les appendices qui, dans notre écriture liée, n'apparaissent guère qu'à la fin des mots, se produisaient à n'importe quelle place dans l'écriture latine.

7° STABE = STABE, SIABF

Ligne 1 : STABE, forme adoptée d'après deux des exemples du marbre.

Ligne 2. Écriture d'un scribe. 1° Forme indécise entre T et I. Voy. *C. I. L.,* vol. IV, *t* pl. 1, n° IV, 4. — 2° Forme indécise entre E et F. Voyez pl. haut FAVE.

Ligne 3. Lecture du lapicide : STABE, SIABF.

La présence d'un I dans ce dernier mot peut s'expliquer par ce fait qu'à cet endroit du manuscrit la barre du T était

peu apparente et n'a pas été aperçue par le lapicide. Mais il est aussi permis de supposer que l'ouvrier a tout simplement oublié de graver cette barre.

8° L'examen des deux premiers exemples du mot suivant donne le résultat que voici :

ABER.. = RBER..

Ligne 1 : ABER, forme restituée.

Ligne 2 : Écriture d'un scribe. Forme indécise entre A et R. — Voy. pl. haut FAVE.

Ligne 3 : Lecture du lapicide : RBER, deux fois répété.

En tête du troisième exemple :



je lis un A : ABER ou AVER [1], ce qui confirme ma correction.

Supposons cependant que le lapicide ait voulu graver ici, non point un A, mais une R cursive. S'il en est ainsi, on conviendra que nous avons un exemple éclatant de cette confusion de formes sur laquelle s'appuie ma restitution.

9° MANIS = MVNIS [2]

Ligne 1 : MANIS, forme restituée.

1. On peut se demander si le lapicide avait écrit d'abord AVER, avec ligature de l'A et du V, et s'il a ensuite fait une correction en ajoutant les traits plus minces qui forment le B, — ou bien s'il avait d'abord gravé ABER et s'il a cherché ensuite à faire disparaître le B, pour remplacer ABER par AVER, en élargissant outre mesure les traits du signe précédent ainsi que ceux de l'E suivant, par une sorte de surcharge.

2. Le texte porte SEMVNIS et SIMVNIS. Je considère que la syllabe SE ou SI

Ligne 2 : Écriture d'un scribe. Forme indécise entre A et V. — Voyez-en de nombreux exemples, p. 61 et 73.

Ligne 3 : Lecture du lapicide : MVNIS.

10° PATERNEI = ALTERNEI (OU ALTEANEI), AITERNEI, AIIIRVIE

Ligne 1 : PATERNEI, forme restituée.

Ligne 2 : Écriture d'un scribe. 1° Forme indécise entre P et A. Comparez le *p* et l'*a* de *pariet*, *C. I. L.*, vol. IV, pl. 29, 2; le *p* de *eripuit* et l'*a* de *amanti*, 24, 1; l'*a* final de *gaudia*, 24, 1, et l'*a* de *salutem*, 25, 6, avec le *p* de *exemplar*, 30, 2, de *sulpiciae*, 15, 6, de *cupit*, 29, 12; et voy. mes deux tableaux p. 54 et 56. — 2° Forme indécise entre A et L. Comparez l'*a* final et les *l* de *camella*, 25, 4; *a* et *l* de *filia*, 35, 31; et voyez à ma page 55, LVCILLO lu et gravé LVCIALO par le lapicide.

Ligne 3 : Lecture du lapicide : ALTERNEI OU ALTEANEI; AITERNEI; AIIIRVIE.

Dans ALTEANEI pour ALTERNEI il s'est produit un de ces échanges de R avec A dont j'ai déjà parlé plus haut (p. 85, FAVE). — Dans AITERNEI le lapicide a voulu écrire ALTERNEI : le signe I a la valeur d'une L. On a vu précédemment (p. 87) que dans les inscriptions en capitales le signe L s'emploie parfois pour représenter la lettre I. La substitution inverse a également lieu. Comparez sur la pl. I du IV° vol. du *C. I. L.*, § II, *l* n°s 2, 3, et *i* n°s 1, 2, 3, 4. Voyez encore, *Musée royal du Louvre* par M. le comte de Clarac (n° 581 = n° 810), l'inscription chrétienne NIIAE FIORENTINAE = *Nilae Florentinae* où souvent la lettre L est exprimée par le signe I. Outre les

appartient au mot précédent ABER ou AVER (*aberse* ou *abersi(m)*; *averse* ou *aversi(m)*, et que cette syllabe s'est soudée par erreur au mot MVNIS, quand on a répété trois fois chacun des versets du chant, qui n'était écrit qu'une fois sur le texte original.

mots déjà cités, on y lit DVICISSIMAE, FIDEII, CONIOCAVIT, VITIMVM, IOCVIO, pour *dulcissimae, fideli, conlocavit, ultimum, loculo*, etc.

Dans AIIRVIE on retrouve facilement, sous la capitale du lapicide, la cursive du *libellus*, qui à cette place était particulièrement mauvaise.

Je laisse de côté AI, déjà expliqué, pour passer au signe Π, dont la forme rappelle celle du *pi* grec capital. Quelle est la valeur de ce signe? On en voit un semblable dans VIINAΠO = *venatio* (*C. I. L.*, vol. IV, pl. 12, 10) où Π est une ligature accidentelle pour TI. D'après ce rapprochement, le Π de AIΠRVIE équivaudrait à T + I, c'est-à-dire à T plus la moitié d'un II (= *e*). L'autre moitié de cet II aurait été oubliée, soit par le scribe, soit par le lapicide. — Je préfère cependant considérer Π comme égal à TII (= *te*). Ce serait une ligature faite intentionnellement, et dans laquelle la haste du T aurait été utilisée pour former le premier I de la lettre II (= *e*). Une ligature analogue se rencontre, je crois, dans *nymphodote*, écrit à peu près ainsi NYMPHODOΠ (pl. 20, 15, 3ᵉ exemple.)

Examinons maintenant comment dans AIΠRVIE, écrit plus haut ALTERNEI, un V s'est substitué à une N. Il est évident que ce V n'est qu'un fragment d'une N disloquée (IV), dont le premier trait (I) a été oublié par le lapicide. L'omission du trait I a été favorisée sans doute par cette circonstance que sur le *libellus* il était rattaché à la lettre précédente, R. Or le scribe, comme je l'ai dit plus haut (pp. 88-89), ajoutait quelquefois à la lettre R un appendice en forme d'I, qui n'avait aucune valeur.



C'est probablement cette particularité qui a trompé le lapicide. En traçant une R capitale, il a jugé inutile de reproduire le trait I qu'il prenait cette fois pour un appendice cursif sans importance. Ce trait supprimé, il a gravé la seconde partie de la lettre IV (= X), c'est-à-dire un signe absolument semblable à un V.

Je viens maintenant aux deux dernières lettres IE, mises pour EI. A cet endroit encore l'écriture du marbre est affreusement négligée. Il est absolument impossible d'y lire un groupe capital EI, mais on peut y voir à la rigueur un groupe cursif III, dont la dernière barre, écourtée et recourbée, rejoint la précédente à mi-hauteur. Du reste, que le mot se termine par IE ou par III, peu importe, puisque la fausse lecture IE fait supposer la présence sur le *libellus* d'un groupe III, et que ce groupe représente tout aussi bien un E suivi d'un I qu'un I suivi d'un E.

11° ABVOLATE = ADVOCAPIT, ADVOCAITI, ADVOCADIT

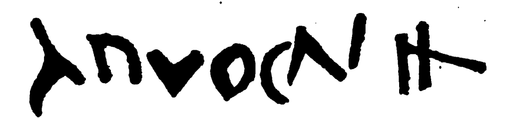
Ligne 1 : ABVOLATE, forme restituée.

Ligne 2 : Écriture d'un scribe : 1° Forme indécise entre B et D, voy. pl. haut, ma p. 67. — 2° Forme indécise entre L et C. Comparez *C. I. L.*, vol. IV, *c* de *conlegae*, 22, 4, et de *receptus*, 25, 7, et pl. 1, § IV, *l* n° 10°; *l* et *c* de *delicatas*, 27, 4. — 3° Forme indécise du groupe constitué par les signes III, et la longue barre transversale.

Ligne 3. Lecture du lapicide : ADVOCAPIT, ADVOCAITI, ADVOCADIT.

D'où vient que les trois exemples du même mot présentent ici des divergences aussi considérables dans la transcription du lapicide? C'est là un problème assez compliqué ; mais nous pourrons le résoudre en prenant pour point de départ de nos recherches l'exemple suivant

(les lettres qui le terminent étant cursives, nous sommes certain d'avoir à cette place une reproduction assez exacte de l'écriture cursive du *libellus*) :



Je lis ADVOCAITI, mais il est également possible d'y voir ADVOCAITT (*advocaitt*) ou ADVOCAIIT (= soit *advocaiit,* soit *advocaet*).

Ces différentes lectures n'offrant aucun sens, je suppose que, dans la précipitation avec laquelle ce mot fut écrit, la barre transversale a été rejetée trop à droite, et qu'il aurait fallu la joindre à l'I précédent. Je fais cette correction, et je lis soit ADVOCATIT ou ADVOCATII (= *advocate*), soit ADVOCAPIT ou ADVOCAPII (= *advocape*), la confusion étant, comme on sait, très facile entre le T et le P cursifs. Je remarque que l'une des formes ainsi trouvées est ADVOCAPIT, et que cette forme est précisément une des trois variantes du marbre. Ce fait confirme ma supposition : il prouve 1° qu'au moins à une place du *libellus* la barre transversale commençait beaucoup plus à gauche que dans l'exemple dont j'ai reproduit le fac-simile; 2° que la lettre qui dans ce fac-simile a l'aspect d'un I, doit être considérée comme la haste d'un lettre cursive tronquée, soit d'un P soit d'un T.

Examinant alors les formes *advocatit*, *advocate, advocapit advocape*. je reconnais qu'une seule est latine et par conséquent doit être admise dans ma restitution : *advocate* (dont je ferai ensuite *abvolate*, en substituant *b* à *d* et *l* à *c*, comme je l'ai expliqué plus haut).

Sur le prolongement excessif de la barre du T, voy. *C. I. L.*, vol. IV, *pretium*, 23, 13; *victorie*.., 36, 39; *abascantus*, 38, 10; *montatane*, 38, 21; et *C. I. L.*, vol. III, 2e partie, p. 930, *petierit* (6e ligne).

Il me reste à expliquer l'origine de la fausse leçon ADVOCADIT. On a vu que le T dont je viens de faire la restitution pouvait être facilement confondu avec un P cursif. Ce fait nous montre que la barre transversale de ce T allait en s'abaissant de gauche à droite. Supposez que l'extrémité inférieure d'un T semblable se relève en s'arrondissant de gauche à droite comme cela a lieu dans notre minuscule, et comme on le voit assez fréquemment dans la cursive latine, la réunion de ces deux particularités dans le tracé d'un même T lui donnera une forme assez voisine de certains *d* cursifs. Comparez les *d* et les *t* suivants (en supposant, bien entendu, la ligne droite de ces *d* et la barre de ces *t* excessivement prolongée vers la droite; ce qui aide surtout à la confusion) : *C. I. L.*, vol. III, 2e partie, pl. A, les *d* nos 4, 10, 11, et le *t* no 9; *C. I. L.*, vol. IV, *deos*, 4, 1, ligne 3; le *d* de *desertis*, 13, 1; *quondam*, 23, 10; *clodius*, 37, 2; le *t* final de *potuit*, 50, 32; *victoria*, 36, 47; et les deux *t* suivants, mais seulement pour leur forme arrondie, *ampliate*, 50, 25; *scripsit*, 5, 1.

12° CONCTES = CONCTOS

Pour expliquer cette confusion, je n'ai pas cru utile de donner ici un dessin des formes de l'E et de l'O susceptibles d'être échangées. Je me contente de renvoyer à ma planche de la p. 56 (no 65) et à ma p. 60 (11-12).

95. Dans toutes les parties de ce chapitre où j'ai eu quelque restitution à faire, j'ai été amené par mon sujet à écrire moi-même un certain nombre de mots en cursive latine. Quand j'ai dû obéir à cette nécessité, plus soucieux d'être clair que d'être absolument vrai, j'ai toujours donné à ma propre écriture une forme plus régulière et plus lisible que celle de l'écriture antique; et, au lieu de puiser mes signes à peu près arbitrairement dans toutes les variétés d'alphabets cursifs, comme le faisaient les anciens, je me suis astreint autant que possible à prendre le même caractère pour représenter la même lettre. Toutefois, si je suis resté fidèle à ce principe aux places où j'étais libre de le faire, j'ai dû en divers autres endroits me conformer strictement aux indications qui résultaient de mes recherches, et reproduire dans l'exposé de mes restitutions les formes mêmes qui, d'après mes déductions, me semblaient avoir été inscrites sur les monuments. Si donc la reconstitution de ces anciens textes m'a obligé en quelques points à varier la forme de mes lettres, ce n'est pas ma méthode qu'il faut rendre responsable de ces divergences, mais bien les habitudes de l'antique écriture latine et surtout de l'écriture cursive.

Pour abréger, je pourrais renvoyer le lecteur au facsimile du vieux chant dit des Frères Arvales. Dans ce monument où la capitale se rapproche si fréquemment de la cursive, il verrait combien de formes différentes pouvait recevoir une même lettre quand on la traçait d'une main rapide, et, ce qu'il est particulièrement utile de constater à l'appui de ma thèse, combien devait être irrégulière l'écriture du *libellus*, puisque la transcription de ce manuscrit a entraîné le lapicide à commettre des irrégularités si nombreuses.

Mais, au lieu de passer rapidement sur cette question, je crois utile de m'y arrêter quelques instants. Je compléterai ainsi l'aperçu que j'ai voulu présenter des caractères généraux de l'écriture latine usuelle.

III

96. Les Latins n'apportaient pas dans la constitution des formes extérieures de leur langue cet esprit de régularité, ce besoin d'unité qui se remarque dans l'orthographe et dans l'écriture des modernes.

97. Ainsi, un an avant les Verrines, on inscrivait à Rome sur le même monument[1] : *scriptei* à côté de *prognati* au nominatif pluriel; *capiundeis* à côté de *capiundis; consolibus* à côté de *consulibus; jouris* à côté de *juris*; *Peisidae*, *Pisidae* et *Phisidae* pour désigner le même peuple, etc. Et les irrégularités de ce genre ne disparurent jamais complètement de l'orthographe.

98. L'écriture était tout aussi capricieuse, surtout celle des plus anciennes inscriptions, où l'on trouve souvent, dans la même phrase et parfois dans le même mot, la même lettre représentée par des signes fort différents.

Voyez par exemple :

A, deux formes : *losna amuces* (*C. I. L.*, vol. I, n° 55; Ritschl, pl. I, E).
» » *aciles, aiax* (n° 1500; R. page 98, 2; 9).

1. Lex Antonia de Thermesibus, *C. I. L.*, vol. I, n° 204.

A, trois formes : ... *cia, pacia* (nº 194).
quatre formes : *alixente, ateleta, aiax* (nº 1501 ; R. page 98, 17, 16, 13).



C, deux formes : *c. fabrecio* (nº 106; R., pl. XLV, 8).
E, deux formes : *matre... dedro...; deda* (nº 177 ; R., pl. XLIII, A).
O, cinq formes : *iunone. re matrona pisaurese dono dedrot* (nº 173; R., pl. XLIII, c).
P, deux formes : *plautia, pl* (nº 139).
» » *pilodamus..... po* (nº 722).
P, deux formes : ⎫
E, deux formes : ⎭ *diesptr, vepitus* (nº 500; R., page 198, 5, 10).

99. Dans les inscriptions gravées, d'une époque moins ancienne, ce mélange de formes différentes est assez rare, mais la même forme présente dans certains détails presque autant de diversité que la cursive, surtout sur les bronzes.

Comparez, par exemple, les M suivantes dans la Loi agraire (111 av. J.-C), fragment *c*[1] :

1. Ritschl, *Priscae latinitatis monumenta epigraphica*, pl. XXVII.

Point de dislocation (forme M) : .... *sactum*, ligne 16.

Dislocation après le premier jambage (forme IM) : *populorum*, l. 10; *quem*, l. 17.

Dislocation après le premier et avant le dernier jambage (forme I V I) : .*grum*, l. 15.

Dislocation au milieu de la lettre (forme Λ Λ) : *agrum*, l. 5.

Comparez également le P dans *pecore*, l. 7; *sempronia*, l. 7; *populorum* (le second est voisin de la forme du D), l. 10; *populo*, l. 12.

Comparez encore les R dans *dare*, l. 11; *dare*, l. 12; *fruitur*, l. 18; *comportent*, l. 20.

Rapprochez L de *lege*, l. 7 et de *populo*, l. 8 (dans ce dernier mot elle a la forme d'un T renversé (⊥).

Sur le même monument, fragment *d*,

comparez OLEIVE = *oleive* (ligne 5)
et VEIVIRE = *venire* (ligne 7).

Que de faits semblables je pourrais citer, si j'examinais les unes après les autres toutes les inscriptions de l'atlas de Ritschl! Mais quelques lignes d'un court fragment de bronze suffisent pour montrer que les irrégularités graphiques ne manquaient pas sur les monuments en capitale.

100. Ces irrégularités étaient naturellement beaucoup plus fréquentes dans l'écriture cursive, et elles y persistèrent plus longtemps. Un simple coup d'œil jeté sur la planche I du *C. I. L.*, vol. IV, et sur la planche A du même recueil, vol. III (2e partie), permet de reconnaître qu'à la fin du premier siècle, à Pompéïes, et vers la fin du deuxième, en

Dacie, différentes formes de lettres étaient concurremment usitées.

Et non seulement la même lettre était représentée dans cette écriture par divers signes, mais ces divers signes se rencontraient souvent dans la même phrase et parfois dans le même mot.

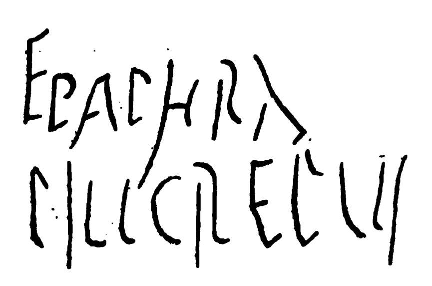
Voici quelques exemples de cette particularité. Les formes que je signale se distinguent les unes des autres, non par de légères nuances, mais par des différences profondes et véritablement essentielles.

C. I. L., vol. IV, pl. 7, 2 : *sodales avete* : 2 formes d'*e*; 2 formes d'*a*.

— — pl. 38, 19 : *feliciter* (extrait d'un *graffito* en lettres capitales mélangées de cursives) : 2 f. d'*e*.

— — pl. 10, 9 : *atticen quaerat* : 2 f. d'*e*; 3 f. d'*a*; 2 f. de *t*.

— — pl. 22, 6 : *epaphra pilicrepus* : 4 f. de *p*; 2 f. d'*i*; 2 f. d'*a*.



C. I. L., vol. IV. pl. 26, 18 : *fuscus fructo* : 2 f. de *f*.
— — pl. 28, 4 : *augustian* : 2 f. d'*a*; 2 f. de *v* (= *u*).
— — pl. 28, 28 : *prepo* : 2 f. de *p*.
— — pl. 29, 2 : *pariet optet* : 2 f. de *p*.
— — pl. 29, 26 : *candida me docuit*; 2 f. d'*a*; 2 f. de *c*.
— — pl. 32, 21 : *sabinianus* : 2 f. d'*a*; 2 f. d'*i*.
— — pl. 33, 5 : *volo... lumbos debilitare* : 3 f. de *l*; 2 f. de *b*.
— — pl. 33, 5 : *illa... caput... frangere fuste* : 3 f. d'*a*; 3 f. d'*e*; 2 f. de *t*.
— — pl. 36, 4 : *bene* : 2 f. d'*e* (v. ma p. 57).
— — pl. 36, 17 : *sollemnes* : 2 f. d'*e*; *bene* : 2 f. d'*e*.
— — pl. 36, 36 : *fortunata* : 2 f. d'*a*; 2 f. de *t*.
— — pl. 36, 47 : *vera victoria* : 2 f. d'*a*; 2 f. de *v*; 2 f. de *r*.
— — pl. 36, 49 : *posphorus* : 2 f. d'*o*.
— — pl. 36, 51 : *victoria invicta* : 4 f. d'*i*.
— — pl. 38, 1 : *labyrinthus hic habitat minotaurus* : 2 f. d'*a*; 2 f. de *r*; 2 f. de *v* (=*u*); 2 f. de *b*; 4 f. de *t*.
— — pl. 38, 17 : *luci aucustiane* : 2 f. d'*a*; 2 f. de *c* (l'un d'eux = *g*).

C. I. L., vol. IV, pl. 38, 19 : *l popidio. secundo augustiano feliciter :* 2 f. d'*a;* 2 f. d'*e;* 2 f. de *l;* 2 f. de *n;* 2 f. de *d*; 4 f. d'*o*.

Je pourrais citer une quantité considérable de faits du même genre. Quant aux différences relativement légères, qui peuvent prêter néanmoins à de graves confusions, elles sont innombrables.

CHAPITRE III

Questions grammaticales.

101. Si l'on considère le Chant dit des Frères Arvales tel qu'il se présente sur le marbre, et par conséquent en dehors de toute espèce de restitution, on voit que certaines formes de ce vieux texte correspondent à différents âges de la langue latine. Ainsi :

1° *Lases* est, sans aucun doute, antérieur à la réforme d'Appius Claudius Cæcus, puisque *s* archaïque n'y est pas encore remplacé par *r*, comme dans le classique *Lares*. On peut même croire que cette forme *Lases* figurait sur le texte primitif. Il daterait donc du premier siècle de Rome, selon l'opinion des philologues qui voient dans cette formule sacrée un *Carmen Arvale*, et qui en font remonter la composition jusqu'au règne d'un Romulus.

2° *Pleores*, qui me paraît être une fausse lecture, mais qu'admettent comme authentique Mommsen et divers autres savants, serait un rajeunissement d'un mot **pleoses*. A en juger par la présence de *r* au lieu de *s* archaïque, il ne serait pas antérieur à la réforme d'Appius, c'est-à-dire au milieu du cinquième siècle de Rome.

3° *Incurrere*, pour l'ancienne forme **incurese*, a été rajeuni en deux endroits : 1° dans sa finale, où l'on a substitué *r* à *s*, comme dans *pleores;* 2° au radical, où l'on a géminé *r*.

Or, comme la gémination des consonnes est une règle introduite par Ennius, on peut affirmer que la forme *incurrere* n'est pas antérieure à la fin du sixième siècle de Rome.

4° *Juvate, juvato* ont remplacé les anciennes formes *jovate, jovato* [1], dont l'existence est attestée par ADIOVTA = *adjuta*, sur un marbre d'Amiterne [2]. Or, comme dans l'Arbitrage des Minucius [3] (117 avant J.-C.) on trouve encore *flovius* pour *fluvius* et *conflovont* pour *confluunt;* et que, selon toute vraisemblance, *uv* ne remplaça *ov* dans le texte sacré qu'à une époque où *ov* était complètement tombé en désuétude, il faut admettre que *juvate, juvato* n'y apparurent pas avant le milieu du septième siècle de Rome.

102. Je ne poursuivrai pas jusque dans les restitutions de mes devanciers cette étude sur la chronologie des formes du vieux chant. Il me suffit des faits que je viens d'exposer pour établir que la latinité de ce monument porte à différentes places l'empreinte des transformations successives de la langue; que des mots y ont été rajeunis à diverses époques sous l'influence de l'usage et peut-être aussi par suite de l'inadvertance ou du zèle peu éclairé des scribes; et que, par conséquent, la mise en suspicion d'une forme restituée, pour cette unique raison que cette forme serait postérieure à tel ou tel débris du texte primitif, ne saurait être tenue pour légitime.

103. Mon maître, M. E. Egger, dans ses *Latini sermonis vetustioris reliquiae selectae* [4], après avoir fait sur la latinité du Chant des Arvales cette juste remarque que « bien des formes de l'original ont dû se rapprocher, dans les copies

1. Voy. Ritschl, *Monumenta epigraphica tria*, Berlin, 1852, p. 35, et la note : *Iovius..., ductus ab iovando, h. e. iuvando.*

2. *C. I. L.*, vol. Ier, n° 1290.

3. *C. I. L.*, vol. Ier, n° 199.

4. Page 68.

successives, d'un latin plus moderne, » cite à l'appui de son opinion cet intéressant passage de Marius Victorinus[1] :

« *Graeci in casu dativo tam* ι *litterae quam* ο *adjiciebant* ι *juxta, ita et nostri, ut apparet ex libris antiquis foederum et ex legum, qui,* etiam si frequenti transcriptione aliquid mutarunt, tamen retinent antiquitatem : *nam* o *non solum pro brevi et pro longa, sed et pro* u *poni, ut pro* populo Romano *ibi* populoi Romanoi; *et pro* piaculum, *ibi* piacolum; *sic et pro* huic, hoic, *pro* funus, fonus; *item alia multa.* »

104. Nous voyons par ce passage du grammairien latin, que si la fréquence des transcriptions finissait par modifier sur quelques points le texte des anciens traités de paix et des anciennes lois, ces monuments ne laissaient pas de conserver leur antique physionomie. Il en est de même du Chant dit des Frères Arvales, qui, à côté des formes plus récentes dont je viens de parler, a gardé plusieurs de ses vieux mots, dont quelques-uns datent assurément des premiers siècles de Rome.

105. Sur le marbre, ces vieux mots sont nécessairement les plus défigurés; mais, la plupart du temps, les altérations qu'ils ont subies se sont arrêtées, pour ainsi dire, à la surface : ce sont de simples erreurs de copie, dues à la légèreté d'un lapicide ignorant, des substitutions graphiques involontaires, et non des modifications grammaticales préméditées. Aussi suffit-il de retranscrire en cursive la capitale de cet ouvrier, pour retrouver les formes antiques de l'original.

106. Ces formes sont généralement d'une latinité bien an-

1. Putsch, p. 2458; — Keil, p. 11 (Je suis ce dernier texte).

térieure à celle des plus vieilles inscriptions latines que nous connaissons. Mais doit-on s'en étonner? Le Chant dit des Frères Arvales est l'unique débris qui nous soit resté du latin vraiment primitif; et, selon toute vraisemblance, il remonte aux commencements de la religion romaine, tandis que les plus anciens monuments épigraphiques de nos collections ne datent guère que du quatrième siècle de Rome. Entre l'époque où furent gravées ces inscriptions et celle où le chant fut composé, on peut admettre un intervalle de deux ou trois cents années. Or, dans cet intervalle, la langue latine en voie de formation ne demeura certainement pas stationnaire : elle vécut et, comme tout ce qui vit, elle se modifia. Disons plus, elle sortait de l'enfance et, comme tout ce qui est jeune, elle subit des changements à la fois rapides et considérables. Qu'arriva-t-il? Bien des mots, contemporains de la vieille formule sacrée, durent alors disparaître sans laisser de traces; de nouvelles habitudes orthographiques s'établirent; un certain nombre de flexions et de désinences, fort usitées dans les commencements de Rome, se transformèrent ou devinrent tellement rares qu'elles ne subsistèrent plus qu'à l'état d'exceptions sur les monuments postérieurs. En résumé, il se fit sur le latin, pendant ces premiers siècles, un travail ininterrompu dont les preuves matérielles nous manquent, mais qu'on ne saurait contester. Prétendre le contraire, ce serait classer le latin à part dans l'histoire des langues; ce serait aboutir à cette étrange contradiction qu'un idiome, dont les variations furent si rapides et les modifications si profondes à partir du jour où il apparut sur les monuments, était resté immobile durant la première période de son existence.

107. Aussi me semble-t-il que ce sont là des considérations dont la critique doit absolument tenir compte. Ce serait

un anachronisme manifeste que d'appliquer étroitement à la latinité primitive un système de règles fondées sur quelques textes du quatrième et du cinquième siècle de Rome; que de prendre ces rares et courtes inscriptions pour unique instrument de contrôle; et que de refuser d'admettre telle forme restituée du vieux chant, pour cet unique motif que ces inscriptions n'en fournissent aucun exemple.

108. Quant à moi, je n'ai eu garde de tomber dans cette erreur; et toutes les fois que sur le marbre de 218 ma méthode de déchiffrement, appliquée avec rigueur, a fait reparaître une forme antique, il m'a suffi pour l'accepter qu'elle fût confirmée par l'analogie.

109. Il m'eût été facile, dans plusieurs circonstances, d'éviter certaines objections. Ainsi, j'aurais pu admettre que, dans REMARS, s finale avait été ajoutée à une époque, relativement récente, où ce mot avait cessé d'être compris, et qu'un scribe, prenant la dernière syllabe d'un vieux mot *Remar* pour le nom mutilé du dieu *Mars,* avait cru, par l'addition d'une *s*, faire une correction légitime et nécessaire. J'aurais pu également lire STABIT au lieu de STABII = STABE, en m'appuyant sur ce fait que souvent T capital s'écrit comme I capital, et que l'inscription gravée de 218 fournit précisément, dans SIA pour STA, un exemple de la confusion de ces deux lettres. Mais je n'ai pas voulu prendre la responsabilité de ces corrections. Si j'ai maintenu REMARS et STABE, c'est que je n'ai jamais perdu de vue cet autre fait, que le Chant dit des Frères Arvales est un monument unique en son genre, seule épave d'une latinité disparue. J'en ai conclu qu'à ce titre il devait présenter des archaïsmes absolument caractérisés et introuvables ailleurs; et j'ai pensé qu'en saine critique il m'était impossible de rejeter de pareilles formes quand l'analogie m'autorisait à les conserver.

Ces principes posés, je passe aux objections présentées par M. Schweizer-Sidler sur un certain nombre de formes qu'a fait reparaître ma restitution.

110. MI

Objection : Mi *ne doit pas être expliqué par le composé* mihi; *il répond plutôt au sanscrit* mē *et au grec* μοί.

Réponse : J'avais dit dans ma *Restitution et Nouvelle interprétation....* p. 16 (300), 20 : « Quant au mot *mi*, il n'est pas douteux que ce ne soit l'ancienne forme de *mihi*, laquelle a persisté jusque dans la période classique. » Je reconnais que cette explication est trop sommaire et que les termes n'en sont pas assez précis. Voici ce que j'avais voulu faire entendre :

Mi, dans le vieux chant, est un datif singulier du pronom de la première personne; il correspond à la forme *mihi*, plus ordinairement employée, surtout au siècle classique. Ce datif *mi* appartient à l'ancienne langue, car on le rencontre fréquemment dans Plaute et dans Térence, et aussi, mais moins souvent, dans Ennius et dans Lucilius. Déjà à cette époque il n'était plus très usité, en dehors du langage de la conversation, et partout ailleurs on se servait de préférence de la forme plus pleine *mihei*[1] ou *mihe* ou *mihi*. Pendant la période classique, *mi* s'emploie encore, surtout dans les écrits familiers, tels que les lettres de Cicéron et de ses correspondants, les satires et les épîtres d'Horace. On le voit aussi dans Lu-

1. Pour l'indication des sources relativement à cette forme et à celles qui suivent, voy. Friedr. Neue, *Formenlehre der lateinischen Sprache*, vol. II, pp. 179-80.

crèce, dans Catulle, dans Virgile, dans Properce, dans Perse, dans Tacite; mais *mihi* est la forme qui prévaut.

Il n'est pas de mon sujet de rechercher quelle est l'origine du datif *mi* : c'est d'ailleurs une question qui me parait assez obscure. On peut cependant supposer qu'il vient d'une forme dissyllabique **me-i* = *μο-ι, laquelle se serait contractée en *mei* (1 syll. = μοί), *mē*, *mī*. En effet, à côté de *mi*, on trouve *mei* (1 syll.) dans Plaute[1], dans Novius cité par Nonius[2], dans Cicéron (Attic.)[3] et dans Catulle[4]: et *me* dans Plaute[5], dans Varron[6], dans Catulle[7], dans Festus[8] (*me pro mihi dicebant antiqui*). Mais la coexistence de *mei*, *me*, *mi*, prouve que leur différence intéresse uniquement l'orthographe. Phonétiquement, ce ne sont pas trois formes de datif, mais une seule et même forme écrite de trois manières; et j'estime qu'à une époque assez ancienne elles étaient déjà toutes les trois usitées, à peu près comme au temps de Plaute et même au temps de Catulle, où, à côté de *mi*, l'on voit encore des exemples de *mei* et de *me*. Je considère, en effet, que le son-voyelle qui termine *mei*, *me*, *mi* n'est autre chose que cet *i pingue* dont parle Lucilius, et dont la prononciation était sans doute analogue à celle de notre *é* fermé français. Les Latins n'ayant pas dans leur alphabet un signe particulier pour représenter ce son, ne savaient comment l'écrire ; et, longtemps avant comme après l'essai de régularisation tenté par Lucilius, ils l'exprimèrent concurremment

1. *Most.*, 1, 3, 37.
2. Page 336.
3. XII, 13, 2; XIII, 40, 2.
4. LXXVII, 3.
5. *Bacch.*, 3, 6, 36; 4, 4, 32.
6. *L. L.*, 7, 2, 8; *R. R.*, 3, 16, 2.
7. XXXVII, 11.
8. Page 161.

par *eī*, par *ē* et par *ī*[1]. L'orthographe latine était sur ce point fort indécise au moment même où furent gravées les plus anciennes inscriptions qui nous sont connues; et, tout en réservant l'hypothèse d'un rajeunissement que rien n'empêche d'admettre, on peut croire qu'à l'époque où fut écrit pour la première fois notre vieux chant, l'orthographe flottait déjà entre *meī*, *mē* et *mī*[2].

111. DATIFS-ABLATIFS PLURIELS : **HI(S), FAVE(S), SE(S)**

Objection : *Des formes très anciennes, comme* fave(s), se(s) *figurent à côté de formes nouvelles, comme* hi(s).

Réponse : Dans un texte aussi vieux que celui du Chant Lémural, ce mélange de formes, loin de fournir contre la justesse de mes conclusions un argument valable, ajoute, au contraire, à la vraisemblance de ma restitution. L'indécision de l'orthographe latine, si facile à constater dans les inscriptions même du siècle classique, dut être plus grande encore aux premiers âges de Rome, alors que la littérature, à proprement parler, n'existait pas. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur les plus anciens monuments latins qui nous ont été conservés. Bien que ces monuments ne remontent pas à une très haute antiquité, et que le nombre en soit peu considérable, cependant ils permettent de juger à quel point les vieux Romains poussaient le caprice et l'inconséquence en matière d'orthographe. Je n'abuserai pas des preuves : je me contenterai de produire quelques exemples

1. Tite Live écrivait encore *sibe*. Voy. Quintilien, I, vii, 24.
2. Ce qui prouve que ces différences étaient purement orthographiques, c'est que *ei* était parfois compté comme bref :

De decuma victor *tibeĭ* Luciŭs Mummiŭs donum. (*C. I. L.*, i, 542.)
Majorum optenui laudem ut *sibeĭ* me esse creatum. (*C. I. L.*, i, 38.)

entièrement identiques aux faits relevés par mon contradicteur. Je répondrai à sa critique sur le rapprochement d'une forme en *i* et d'une forme en *e* dans *hi*(*s*) *fave*(*s*), et sur la diversité des désinences que présentent mes ablatifs pluriels, en lui rappelant :

1° L'épitaphe de Lucius Scipion[1], où *hic fuet* est immédiatement suivi de *hec cepit*, quand rien n'empêchait d'écrire soit *hic fuit...*, *hic cepit*, soit *hec fuet...*, *hec cepet*;

2° Ce vers du tombeau de Protogène[2] :

Plouruma que fecit populo soueis gaudia nuges,

où l'auteur aurait dû régulièrement mettre *soueis nugeis* ou *soues nuges;*

3° L'Arbitrage des Minucius[3], inscription plus récente, il est vrai (117 avant J.-C.), et peut-être d'origine provinciale (on l'a retrouvée près de Gênes), mais dont les particularités orthographiques peuvent être tout aussi bien des archaïsmes que des provincialismes : on sait, en effet, que les vieilles habitudes de langage se maintiennent longtemps dans les provinces. Ce document renferme la ligne suivante, où tous les mots sont à l'ablatif pluriel : *invitis Odiatibus et Dectuninebus et Cavaturines et Mentovines*. Or, deux de ces ablatifs ont déjà la forme qui prévaudra plus tard : *invitis*, *Odiatibus*, tandis que les trois autres ont encore la forme archaïque : *Dectuninebus* pour *Dectuninibus* (et mieux *Dectuninis*); *Cavaturines* pour *Cavaturinis* et *Mentovines* pour *Mentovinis*.

Ces exemples expliquent comment j'ai pu admettre dans ma restitution le rapprochement de *his* et de *faves*. Et ce qui m'a, en outre, confirmé dans cette idée que les deux formes

1. *C. I. L.*, vol. Ier, nos 31 et 32; vol. VI, 1re partie, nos 1286 et 1287.
2. *C. I. L.*, vol. Ier, no 1297.
3. *C. I. L.*, vol. Ier, no 199.

his et *faves* ont pu être contemporaines, c'est que, sauf dans un passage de la *Lex repetundarum*[1] où l'on trouve l'ablatif *heisce,* la forme *his* est la seule qui se rencontre, malgré les fluctuations de l'orthographe, à la désinence du datif-ablatif pluriel[2].

D'ailleurs le datif-ablatif pluriel en *es* à la première et à la deuxième déclinaison ne disparut jamais de la langue. On le retrouve, sous l'empire, conservé par le latin populaire dans quelques inscriptions :

posteres. Kandler, *Inscr. Istr.*, 187 (vers 160 ap. J.-C.);
sues. Donati, 416, 3:
predies. Rossi, 231, *a* (fin du quatrième siècle);
varies. Le Blant, *I. Chr.,* 462 (562 apr. J.-C.). — Les manuscrits en fournissent une trentaine d'exemples. (Voyez Hugo Schuchardt, *Der Vokalismus des Vulgærlateins,* vol. II, p. 82-83, et vol. III, p. 193.)

Peut-être même faut-il lire PROXVMES à la ligne 41 de la *Lex Julia Municipalis* (45 avant J.-C.), où le graveur a écrit PROXVMIIS, par confusion, sans doute, du signe II = *e*, que présentait l'écriture cursive de son modèle, avec le groupe II = *ii*.

112. AUTRE OBJECTION :

Il est difficile d'admettre la chute de s *au datif et à l'ablatif pluriel, puisqu'à ces cas, même en ombrien,* s *a persisté.*

RÉPONSE :

Je reconnais que l'apocope de *s* dans l'écriture, fréquente

1. *C. I. L.*, vol. Ier, no 198.
2. Il ne saurait être question ici, bien entendu, de la forme *hibus* qu'on trouve dans Plaute, *Curc.*, 4, 2, 20 et *Mil.*, 74.

au nominatif singulier, *Cornelio*[1], *locu*[2]; au génitif singulier, *Caesaru*[3], *Serapi*[4], au datif-ablatif pluriel de la troisième déclinaison, *omnibu*[5], ne se rencontre pas dans les vieilles inscriptions au datif-ablatif en *is*. Mais cela peut tenir à deux causes : la première, c'est que le nombre des vieilles inscriptions n'est pas très considérable; la seconde, c'est qu'il ne nous reste pas de monuments latins d'une très haute antiquité. Il ne faut point oublier que nous avons un seul exemple véritablement certain de l'apocope de *s* au nominatif pluriel de la troisième déclinaison, *Pisaurese*, deux fois répété, pour *Pisaurenses*[6]; et que si les inscriptions où se trouve cette forme unique avaient péri, on aurait pu dire également que les Latins ne faisaient pas l'apocope de *s* à ce cas.

Mais la suppression de *s* au datif-ablatif pluriel en *is* nous est attestée par Cicéron (*Or.*, XLV), quand il dit : *Sæpe brevitatis causa contrahebant, ut ita dicerent* : *multi modis, vasi argenteis, passi crinibus, tecti fractis.*

Ajouterai-je que l'on trouve dans des inscriptions du temps de la décadence, époque dont la latinité se rattache sur tant de points aux traditions de la vieille langue : *creati*[7], *anni*[8], *ani*[9], pour *creatis*, *annis*, *anis* ?

113. AUTRE OBJECTION :

OBJECTION : *L'existence d'un datif,* ses, seis, sis *est possible*

1. *C. I. L.*, vol. Ier, 31.
2. *C. I. L.*, vol. Ier, n° 1023.
3. *C. I. L.*, vol. Ier, 696.
4. *C. I. L.*, vol. Ier, n° 577.
5. Cic., *Or.*, 48.
6. Dans deux inscriptions du Picénum : *C. I. L.*, vol. Ier, 143, 177.
7. Orelli-Henzen, 550 (326 apr. J.-C.).
8. *Inscr. regni Neap. lat.*, 1248 ; de Boissieu, *Inscr. de Lyon*, XVII, 11.
9. De' Rossi, 24 (301 apr. J.-C.) ; de Boissieu, *Inscr. de Lyon*, XVII, 8 (422 apr. J.-C.).

*dans le sens d'*eis, *et pourtant l'on ne trouve avec la signification d'*eum. . . *que les accusatifs* sum, sam; sos, sas.

RÉPONSE :

Pourquoi douter que ce pronom n'ait été usité à tous ses cas? D'ailleurs le texte de loi supposé par Cicéron, dans le *De legibus* (II, 21), offre un exemple du datif-ablatif pluriel *sis* dans le sens d'*eis* : *divorumque iras providento, sisque adparento* (voy. Bücheler-Havet, p. 209).

114. **FAVES = FABIS**

OBJECTION : *La forme archaïque* fave(s) *pour* fabis *présenterait déjà un exemple de la substitution du* v *au* b.

RÉPONSE : Le texte du vieux chant a été rajeuni en plusieurs endroits, comme je l'ai montré plus haut, p. 104. C'est là un fait certain qu'on ne doit pas perdre de vue. On pourrait donc admettre que dans *fave(s)* le *v* prit la place d'un ancien *b* à une époque où cette substitution se faisait volontiers. Comparez *triumphavit* pour *triumphabit* à la ligne 63 de la *Lex Julia municipalis* (45 ans avant J.-C.); *Vivius* pour *Vibius*, dans une inscription officielle de l'époque d'Adrien (*C. I. L.*, V, 1re partie, 4324); *acervissimam* pour *acerbissimam*, Mommsen, *Inscr. regni Neapolitani latinae*, n° 1951 (155 ans après J.-C.); etc.

Cet argument, à l'envisager d'un point de vue général, ne manquerait pas de valeur.

115. Toutefois, dans le cas particulier dont il s'agit, l'origine du *v* ne me paraît pas devoir être expliquée de cette manière; car je tiens *fava* non point pour une cor-

ruption mais pour l'ancienne forme de *faba*. En effet, si, comme on le pense généralement, ce mot se rattache à la même racine que φαγ-εῖν, il est pour **fag-va*[1]. Or, de même que **nig-ves* (compar. *ning-ues*) est devenu de bonne heure *nĭves*, pourquoi **fag-va* n'aurait-il pas donné anciennement *făva?*

Comparez encore *brĕvis* pour **breg-vis; lĕvis* pour **leg-vis; ŭvens* pour **ug-vens; torvus* pour **torgvus*, etc.

Du reste, l'existence d'un *v* en vieux latin, remplacé dès les premiers siècles de Rome par un *b*, nous est attestée par Festus, quand il nous apprend que l'ancien nom des Fabius était *Fovius : Fovii, qui nunc Fabii dicuntur*, p. 87, M.

Que le nom de cette famille vienne, comme le croit Festus, de *fovea*, ou, selon Pline, du mot qui signifie fève, peu importe; mais ce que nous retenons comme un argument décisif, c'est que *Fovius* ayant précédé *Fabius*, il est admissible que *fava* ait précédé *faba*. En résumé, nous croyons légitime d'établir les deux rapports suivants :

1° *Făva* est à **fagva* comme *nĭves* est à **nigves ;*
2° *Faba* est à *fava* comme *Fabius* est à *Fovius*.

115 bis. **MARMAR**

Objection : Marmar *est rattaché à la racine*, mar, *mourir*. *On ne rencontre jamais la voyelle* a *dans cette racine.*

Réponse : Si l'on me reproche d'avoir employé le mot *racine* en parlant de *mar*, je répondrai qu'en cela j'ai suivi Bopp (traduct. Bréal, I, 32; III, 405; IV, 115, etc.). Si l'on prétend qu'il n'existe pas une *syllabe mar* exprimant l'idée de la mort, je citerai les exemples suivants :

1. Voy. Curtius. *Grundzüge der griechischen Etymologie*, p. 297, n° 408.

Sanscrit : *maras,* la mort; *mâris*, l'épidémie.

Védique : *márta*, mortel, homme; *martyatvanám*, mortalité, humanité.

Zend : *mareta*, mortel; *maretan*, mortel, homme.

Grec : μαραίνω, je fais dépérir; μαρασμός, dépérissement.

Latin : *marcere,* être fané, dépérir; *marcidus*, fané, languissant; *marcor,* pourriture; apathie.

Arménien : *mard*, homme.

Lithuanien : *máras*, peste; *marinù*, je laisse mourir.

Vieil irlandais : *marb*, un mort.

Irlandais moderne : *marbh,* un mort.

Kymri : *maru*, la mort; le mort; *marbaim,* je tue.

Gallois : *marw*, un mort.

Ces exemples, empruntés presque tous à Bopp [1] et à Curtius [2], et beaucoup d'autres que j'ai négligés, ne donnent-ils pas une grande force à mon interprétation, surtout si l'on songe que le texte où se trouve *marmar* doit remonter aux premiers siècles de Rome? Il se peut même que, dans le latin des hauts temps, *mar* ait figuré dans des mots où nous voyons aujourd'hui la syllabe *mor* (*mor-s*, *mor-i*, *mor-bus*), et que l'affaiblissement d'*a* en *o* se soit produit sur le sol même de l'Italie. Dans cette hypothèse, on pourrait considérer le mot *marmor*, à la fin du chant, comme plus récent que *marmar :* ce serait une forme de transition gardant l'*a* primitif dans la première syllabe, et ayant déjà opéré le changement d'*a* en *o* dans la seconde. Il ne lui aurait manqué qu'une dernière évolution pour devenir tout à fait semblable au grec μορμών [3].

1. *Grammaire comparée*, 3e édit., 1869-1871, traduct. Bréal, II, 87.
2. *Grundzüge der griechischen Etymologie*, p. 333.
3. Selon Bopp (traduct. Bréal), I, 137, en note, μορμώ (ou μορμών) « **dont**

116. SERP

Objection : *La chute de l'*e *final dans* serpe *est attribuée à la synalèphe.*

Réponse : Théoriquement, l'apocope de l'*e* est tout aussi admissible dans *serp* que dans *dic, duc, fac, fer, ĕs* et *ēs*. A titre d'ἅπαξ εἰρημένον, on peut encore le rapprocher d'*inger*, dans ce vers de Catulle (xxvii, 2) :

Inger mi calices amariores.

Pourtant, il m'a paru plus naturel, en voyant que *serp* était immédiatement suivi d'*incure*, d'attribuer la chute de l'*e* à l'influence de la synalèphe. On comprend, en effet, que la synalèphe faisant perdre à l'*e* final de *serpe* la plus grande partie de sa durée, au point d'en rendre le son presque imperceptible, on ait été entraîné à ne plus faire entendre cette voyelle, dès qu'on cessa d'avoir une idée bien nette de la signification du vieux chant[1]. Et il va de soi que cet *e*, n'étant plus prononcé, dut finir par disparaître de l'écriture.

On pourrait encore, je le sais, croire tout simplement que

l'étymologie n'est pas bien claire » vient de la racine sanscrite ***smar***, se souvenir, « laquelle a perdu également son *s* dans le mot redoublé latin ***memor*** ». — Après un rapprochement avec l'allemand ***Schmerz***, douleur, la note ajoute : « Μορμώ, comme épouvantail, serait donc primitivement ***ce qui ramène à la raison***.

Pour moi, μορμών se rattache à ***mar***. S'il signifie ***épouvantail***, c'est une acception secondaire et figurée. Le sens premier et propre est ***spectre, ombre d'un mort***. Comparez Hésychius : μορμόνας· πλάνητας δαίμονας.

1. Comparez d'ailleurs cette observation générale de Quintilien, XI, iii, 33 : ***Dilucida vero erit pronuntiatio primum, si verba tota exierint, quorum pars devorari, pars destitui solet, plerisque extremas syllabas non perferentibus, dum priorum sono indulgent***; — et I, xi, 8 : ***Curabit etiam ne extremae syllabae intercidant.***

l'*e* fut oublié par le lapicide; et telle est peut-être la cause véritable de cette suppression. Mais on conviendra qu'en l'absence de tout renseignement formel, il valait mieux expliquer ce fait par une particularité de la prononciation latine, que de l'attribuer au hasard.

117. **INCVRE**

Objection : *Il aurait fallu écrire soit* incurse, *pour présenter ce mot sous sa forme la plus archaïque, soit* incurre *avec deux* r, *pour tenir compte de la lettre* s *assimilée.*

Réponse : Je ne m'arrêterai pas à discuter sur l'existence d'un mot *incurse* en latin archaïque. Ce point est tout à fait en dehors de la question, et voici pourquoi.

Quand j'ai entrepris de donner une nouvelle interprétatiou du Chant dit des Frères Arvales, je n'ai pas conçu le projet téméraire de rendre à ce monument, dont j'ignore la date, la physionomie rigoureusement exacte qu'il présentait à son origine; mon intention a été, tout simplement, d'en restituer les mots sous la forme qu'ils avaient au moment où ils furent altérés par quelque scribe ou par le graveur. En admettant donc que *incurre* ait jamais eu en latin la forme *incurse,* je devais considérer l'assimilation de *s* comme ayant été déjà faite dans le vieux chant, puisque l'inscription de 218 donne *incurrere;* et, je devais aussi, pour rester fidèle à mon dessein, maintenir cette assimilation dans le texte que j'entreprenais de restituer. En conséquence, ce n'est pas *incurse* qu'il aurait fallu écrire, mais *incurre*. Toutefois, j'ai cru nécessaire de modifier cette dernière orthographe et de vieillir un peu le mot en ne géminant pas la lettre *r*, pour la raison suivante.

Considérant que la forme *incurrere*, telle que la donne l'inscription de 218, est une altération de *incurre se* pour *incurre ses*, et qu'il faut voir dans cette forme, non pas un infinitif, mais un impératif suivi du pronom archaïque **sos*, **sa*, **som*, synonyme de *is*, *ea*, *id*, il m'a semblé que la restitution *incurre se*, avec deux *r*, serait choquante, puisqu'à l'époque où l'archaïque *sos* était en usage, on ne géminait pas encore les consonnes.

Tel est le motif qui m'a décidé à écrire *incure* par une seule *r*; et cette manière de voir n'est pas incompatible avec l'opinion de M. Schweizer-Sidler, qui veut qu'on ait dit primitivement *incurse*, puis *incurre* par deux *r*. Mais il faut distinguer entre la langue parlée et la langue écrite. A supposer, en effet, que la forme primitive ait été *incurse*, et que cette forme soit devenue *incurre* par l'assimilation de *s*, il est certain qu'avant Ennius c'était uniquement la prononciation qui marquait la gémination de la consonne; et, bien qu'en parlant on fît entendre deux *r* dans *incurre*, l'usage de la langue écrite n'admettait d'autre forme qu'*incure* par une seule *r*.

Voyez, sur cette différence de la langue parlée et de la langue écrite, relativement à la gémination des consonnes, Vélius Longus, K. 79; — et comparez avec *incurse*, *incurre*, *incure*, les mots suivants : *ob-quoltod*, devenu par assimilation et prononcé *oc-quoltod*, mais écrit *o-quoltod* dans le Sénatus-consulte relatif aux Bacchanales; comparez encore *ad-cipiant*, devenu par assimilation et prononcé *ac-cipiant*, mais écrit *a-cipiant* dans l'Arbitrage des Minucius, à une époque où l'usage de géminer les consonnes ne s'était pas encore universellement imposé.

Je ne terminerai pas sans faire remarquer que le fait d'écrire soit *incurse*, soit *incurre*, soit *incure* n'a aucune in-

fluence sur la signification du passage. Mais j'ai cru indispensable de répondre catégoriquement à l'objection de M. Schweizer-Sidler, pour bien montrer que, sur aucun point, je n'entends me dérober à la discussion.

118. **FORIS**

Objection : *Si* foris *était correct, il ne faudrait pas dire qu'il est pour* foras : *ce devrait être un vieil ablatif.*

Réponse : Sans doute *foris* est une vieille forme d'ablatif, et je n'ai nullement eu l'intention de dire le contraire. L'objection a pour point de départ une confusion : on s'est mépris sur le sens de mon observation quand j'ai écrit : « L'emploi de *foris* en vieux latin pour *foras* ne doit pas nous arrêter[1]. » En m'exprimant ainsi, à propos d'un passage du texte où *foris* est construit avec un verbe de mouvement, j'ai voulu tout simplement relever une irrégularité de syntaxe par comparaison avec les habitudes de la langue classique, qui à cette place exigerait *foras*.

119. Quant à la question de décider si *foris*, avec un verbe de mouvement, est correct, qu'il me suffise de dire que ce mot étant un vieil ablatif et signifiant littéralement « par la porte », on comprend qu'il ait pu primitivement se construire avec un verbe de mouvement : *inde foris fuce*, fuis de ce lieu par la porte = va-t'en dehors.

On cite quelques exemples de *foris* pour *foras* dans le latin classique (voy. *Forcellini*, au mot *foris*). Il s'en rencontre un dans ce passage de Pline l'Ancien (XXI, III), *dum* (*mortuus*) *intus positus esset, forisve ferretur*, qui, venant après une cita-

1. *Restitution et Nouvelle interprétation...*, p. 21 (305).

tion empruntée à une loi des Douze-Tables, paraît être lui-même un fragment de ce vieux texte.

Et, rapprochement curieux, j'en trouve précisément un autre exemple dans l'inscription de 218, deux lignes avant le commencement du chant : *omnes foris exierunt.*

120. **FVCE**

OBJECTION : *Dans* fuce, *le* c *archaïque à la place du* g *se serait donc conservé à travers tous les âges et toutes les copies?*

RÉPONSE : J'ai fait moi-même remarquer plus haut que sur quelques points le vieux texte avait été rajeuni; j'ai ajouté que c'est un fait important et qu'il ne faut point le perdre de vue. Mais, d'autre part, on ne doit pas oublier qu'il s'agit ici d'un texte sacré, qu'il n'était point permis de le modifier (*illa mutari vetat religio; et consecratis utendum est*[1]), et que, par conséquent, les rajeunissements, dont on voit plusieurs exemples, n'y ont pas été faits de propos délibéré : ils s'y sont glissés par mégarde. S'il en est ainsi, on aurait tort de s'étonner que *fuce* ait été longtemps maintenu, comme tant d'autres vieux mots, puisque la religion défendait de le changer. Et si plus tard il a été altéré en *eure* et en *fufe* sur le marbre, c'est précisément parce qu'il était de forme archaïque, et qu'il ne fut pas compris soit du graveur, soit du scribe dont cet ouvrier transcrivait la cursive hésitante.

D'ailleurs, à envisager les choses d'un point de vue plus général, c'est une erreur de croire que l'emploi du C archaïque, pour le G, soit sans exemple aux derniers siècles de l'empire, témoin :

1. Quintilien, I, vi, 40.

(*C. I. L.*, vol. V) COIVCES (nº 4658); — EVANCELVS (nº 7); — CNOMINI (nº 4445); — COLLECIATVS (nº 4015); — NECLEXERINT (nº 5134); — CINQVACINTA (nº 6191); — (*C. I. L.*, vol. VIII, pars 1 et 2) CAIVS (nº 8573); — LICARIVS (nº 8960); — NICROSA (nº 5912); — QVADRACINTA (nº 8642); — ROCATA (nº 7947).

121. REMARS OU REMVRS

OBJECTION : Remars *ou* Remurs *montre un thème en* r *dont le nominatif est terminé par* s. *Il y a là un fait qu'on n'avait pas encore rencontré dans les langues italiques.*

RÉPONSE : Il est universellement admis que, dans les langues indo-européennes, tous les thèmes masculins ou féminins terminés par une liquide, *r* ou *l*, avaient primitivement une *s* pour désinence au nominatif singulier, comme les autres thèmes à consonnes. Après *r* ou *l*, cette désinence n'a pas entièrement disparu : elle subsiste dans les nominatifs suivants, que cite Bopp : *âtar-s*, du thème zend *âtar* (feu), et ἅλ-ς, du thème ἁλ (sel), le seul thème en λ que possède la langue grecque. Ajoutons-y μάκαρ-ς, nominatif singulier poétique du thème μακαρ (bienheureux). S'il en est ainsi, pourquoi n'admettrait-on pas l'existence d'une forme semblable dans la vieille langue latine, *Remar-s*, comme *âtar-s* et μάκαρ-ς? L'analogie n'est-elle pas frappante? Est-il invraisemblable qu'un des plus antiques monuments latins ait gardé intacte, à la suite d'un thème dont le caractère est absolument archaïque, la désinence primitive du nominatif indo-européen [1]? Si les radicaux latins en *r* et en *l* ont perdu

1. *Remars*, dans le vieux chant, n'est pas au nominatif; il est au vocatif. Mais on sait que « le latin, dans la troisième déclinaison, a donné au nominatif les fonctions du vocatif. On dit au vocatif *rex* et non *reg*... Point de

la désinence *s*, c'est un phénomène d'usure fréquent dans l'histoire des langues; et il ne faudrait pas attribuer ce fait à une répugnance du latin pour le groupe *rs* final; témoin le nominatif singulier des thèmes en *rt, rd,* comme *ar-s, par-s, Lar-s, Mar-s, cohor-s, for-s, mor-s, sor-s; concor-s, discor-s.*

122. LIMEN SALI

Objection : *Cette construction est étrange.*

Réponse : Disons d'abord qu'en soi cette construction du verbe latin *salire* avec un accusatif n'est pas plus étrange que l'emploi du verbe français *sauter* avec un régime direct : *sauter le pas, sauter un fossé.* D'ailleurs, si la langue latine classique n'offre pas d'exemples du verbe *salire* employé activement dans l'acception ordinaire de « sauter sur » ou « sauter par-dessus, » elle donne un régime direct à ce verbe quand il prend le sens spécial de « saillir » : *salire equilam* [1]*; equus matrem ut saliret* [2]. Or, si l'on remarque, d'une part, que dans ce genre d'expressions *salire* conserve au fond sa signification première, et, d'autre part, que sa construction avec l'accusatif sans préposition nous est attestée par la vieille langue technique de l'économie rurale, il paraît naturel d'admettre que *salire* était actif dans l'ancien latin.

J'ajouterai que les exemples d'un verbe généralement neutre employé activement ne manquent pas, même dans le latin classique. Je citerai d'abord : *scandere malos* [3], manière de

distinction comme entre μάντις et μάντι... : aux deux cas, on dit indifféremment *civis* ou *civi.* » — Voy. L. Havet. *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, t. V, 3e fasc., p. 230 (année 1883). — Voy. aussi Corssen, *Aussprache*,..., II, p. 239.

1. Var. ap. Non., II, 290.
2. Var., *R. R.*, II, 7.
3. Cic., *De Sen.*, VI, 17.

parler empruntée au langage de la marine et certainement ancienne; ces autres locutions également techniques : *scandere moenia*[1], *scandere arcem*[2]; et je ferai observer que si on les rapproche du mauvais jeu de mots de Plaute[3],

> Ut opinor, quaerunt literae hae sibi liberos :
> Alia aliam scandit,

on peut établir le rapport suivant :

Salire limen est à *Salire equilam*,
comme *Scandere moenia* est à *Alia aliam scandit.*

Citerai-je au même titre *navigare terram*[4] de Cicéron, qui permet de supposer *navigare mare* dans la langue usuelle[5]? Ajouterai-je ces constructions familières aux poètes, qui généralement ont moins d'autorité : *penetrare limina* pour *intra limina*[6]; *venire littora*[7] pour *in littora; ire Afros*[8] pour *ad Afros*, etc., etc.? Et celles-ci encore, également usitées en prose et en vers, dans lesquelles un verbe neutre composé avec *ex* s'emploie activement et régit l'accusatif : *exire limen*[9]; *evadere limen*[10]; *egredi fines*[11]; *excedere urbem*[12], etc.?

L'analogie de *exire limen*, dans Térence, de *evadere limen*, dans Columelle, et de *limen sali*, est à signaler.

1. Liv. XXII, 14.
2. Liv. III, 68.
3. *Pseud.*, I, 1, 22.
4. Cic., *Off.*, III, 10, 42.
5. Comp. *navigat aequor*, Virg. *Æn.* I, 67; *navigare Oceanum*, Suet. *Claud.* I.
6. Virg., *G.*, II, 504.
7. Virg., *Æn.*, I, 2.
8. Virg., *Ecl.*, I, 65.
9. Ter., *Hec.*, III, 3, 18.
10. Col., VII, 9, 13.
11. Cæs., *B. G.*, I, 44, 14.
12. Liv., II, 37.

Je ferai, en outre, observer que *limen sali*, par sa concision, a bien la couleur antique, et que, d'ailleurs, le texte où il se trouve étant un vieux chant, il n'y aurait pas à s'étonner d'y voir une de ces hardiesses de construction si fréquentes en poésie dans tous les temps et chez tous les peuples.

123. STABE

OBJECTION : *Il n'est pas naturel de comparer* stabe *avec* dede.

RÉPONSE : On lit dans ma précédente étude (p. 24 (308), n° 40) :

« STABE est le futur de *stare :* il est pour *stabet*, ancienne
» forme de *stabit.* — Comparez DEDE = *dedit : C. I. L.*, vol. I,
» n° 62, etc. »

Je crois utile de compléter cette explication trop sommaire.

Dans le futur *stabe* deux faits sont à considérer : 1° l'apocope du *t* final; 2° la voyelle *e* à la place où la langue classique met un *i*.

Je vais traiter successivement de ces deux faits :

I. Dans les langues italiques, le *t*, désinence de la troisième personne du singulier, est sujet à disparaître. C'est ainsi qu'on a trouvé :

En ombrien :	*habe*	=	latin	*habet;*
—	*façia* / *feia*	=	—	*faciat;*
—	*habia*	=	—	*habeat;*
—	*prehabia*	=	—	*praebeat;*
—	*fuia*	=	—	*fuat;*
—	*portaia*	=	—	*portet;*
—	*kuraia*	=	—	*kuret;*

En ombrien	: *si*	=	latin	*sit*[1];
En volsque	: *fasia*	=	—	*faciat;*
En sabellien	: *pedi*	=	—	*pendat;*
En falisque	: *cupa*	=	—	*cubat*[2].

Des exemples de l'apocope du *t* se rencontrent dans des inscriptions latines de toutes les époques :

dede	= *dedit.*	*C. I. L.*,	vol. I,	62 (Tibur); 169 et 180 (Pisaure);	
relinque	= *relinquit.*	*C. I. L.,*	vol. IV,	1391 (Pompéïes);	
ama	= *amat.*	*Id.,*	*ibid.*,	1173 (*ibid.*);	
vota	= *votat.*	*Id.,*	*ibid.*,	1173 (*ibid.*);	
nosci	= *noscit.*	*Id.,*	*ibid.,*	1173 (*ibid.*);	
valea	= *valeat.*	*Id.,*	*ibid.*,	1403 (*ibid.*);	
valia	= *valeat.*	*Id.,*	*ibid.*,	1173 (*ibid.*);	
peria	= *pereat.*	*Id.,*	*ibid.*,	1173 (*ibid.*);	
dixe	= *dixit.*	Fabretti, I, 94;			
eme	= *emit.*	Fabretti, VIII, 51;			
fece	= *fecit.*	Fleetwood, 455, 5. — *Bull. arch. Nap.* n. s. VII, 23;			
vixse	= *vixit.*	Fleetwood, 366, 4;			
vexse	= *vixit.*	Fabretti, VIII, 33; etc., etc.			

II. Dans l'ancienne langue latine on trouve souvent la voyelle *e* là où le latin classique met un *i*, soit long, soit bref.

Je citerai d'abord quelques exemples de ce fait, en dehors des terminaisons verbales, pour faire voir que le vieux latin employait cet *e* dans les circonstances les plus diverses. Tous ces exemples sont extraits du vol. Ier du *C. I. L.*

1. Bréal, *Les tables eugubines* (Grammaire ombrienne) pp. 358-361.
2. Corssen, *Aussprache...*

ēdus, 845 (et six autres fois);
vēcos, 183;
Mitrēdatis, 1065;
Opēmius, 250;
conpromēsise, 196;
hēc, 32;
quē (n. m. s.), 1297;
ploirumē, 32;
III virē, 554 et 555;
nugēs, 1297;
mihē (ou *mihĕ*), 1049;
tibē (ou *tibĕ*), 33;
nisē (ou *nisĕ*), 205 (deux fois); etc., etc.

Mĕnervae, 1457 (et deux autres fois);
sĕmol, 1175;
merĕto, 183 (et quatre autres fois);
famĕliai, 166;
solĕdas, 1166;
filĕa, 54;
navĕbos, 195;
conjĕciant, 198;
ĕn, 195, 199;
militarĕ (n. m. s.), 63.

(Voyez l'*Index grammaticus* du *C. I. L.*, vol. I.)

Tite Live écrivait encore *sibe, quase* (Quintil., I, VII, 24).

Quant à la troisième personne du singulier en *e*, = *i* classique, on en trouve des exemples dans les inscriptions de toutes les époques.

Outre *dede, relinque, dixe, eme, fece, vixse; vexse,* donnés plus haut, je citerai :

Présent :

diced.	*C. I. L.*,	vol. IV,	1700 (Pompéïes);
dicet.	*Id.*,	*ibid.*,	1703, 3157 (*ibid.*);
linget.	*Id.*,	*ibid.*,	1255, 1425, 2081 (*ibid.*);
scribet.	*Id.*,	*ibid.*,	1536, 2258, 2360, 2395 (*ibid.*);

FUTUR :

pugnabet.	*C. I. L.*, vol. IV, 1989 *bis* (deux fois). (Pompéïes.)
possidebet.	Donati, 391, 14;
dabet.	Donati, 451, 10;
devevet=debebit.	Or., 1175;

PARFAIT :

cepet.	*C. I. L.*, vol. I, 195;	
curavet.	*Id.*,	*ibid.*, 1222;
dedet.	*Id.*,	*ibid.*, 32, 63, 64, 183;
exemet.	*Id.*,	*ibid.*, 195;
fuet.	*Id.*,	*ibid.*, 32;
ornavet.	*Id.*,	*ibid.*, 195;
posedet.	*Id.*,	*ibid.*, 199;
pinxset.	*C. I. L.*, vol. IV, 1847 (Pompéïes);	
riset.	Garr., *Graf. Pomp.*, XIX, 12, etc. [1].	

On remarquera que les exemples de la terminaison *et* = *it*, extraits du 1er volume du *C. I. L.* (volume uniquement consacré aux monuments épigraphiques antérieurs à la mort de César), appartiennent tous au parfait. Cette particularité tient à ce que dans les inscriptions gravées, sauf dans les textes de lois[2] et autres documents analogues, les verbes sont généralement au passé. Au contraire, les *graffiti* de Pompéïes étant souvent tracés sur les murailles pour noter

1. Voy. encore Hugo Schuchardt, *Der Vokalismus des Vulgærlateins*, vol. II, p. 46 et suiv.
2. Monuments épigraphiques postérieurs à l'époque où *et* = *it* était surtout usité.

un fait actuel ou annoncer un fait à venir, nous offrent des exemples de cette même terminaison moins fréquemment au passé qu'au présent et au futur.

124. **CONCTES**

Objection : Conctes *au lieu de* conctei *ou* conctē, *dans ce vieux chant, est-il admissible ?*

Réponse : On lit dans ma précédente étude, p. 30 (314):

« *Conctos* représente un nominatif : c'est une corruption » de *conctes* = *cuncti*, due au voisinage de la fausse leçon » *advocapit*, et favorisée par la ressemblance fréquente d'*e* » avec *o* en cursive. — Nous n'osons pas considérer » *conctos* comme une vieille forme de nominatif pluriel » dont M. Bücheler parle en ces termes : Les thèmes en *o* » formèrent leur nominatif pluriel de deux manières; ils le » formèrent à la grecque à l'aide du suffixe *i*, et à l'ita- » lique à l'aide du suffixe *s*. On peut donc reconstituer » par conjecture deux groupes d'anciens nominatifs pluriels » ayant pour type, les uns *agroi* = ἀγροί, et les autres » *Romanos*, qui se rapproche de l'osque *Núvlanús* et de » l'ombrien *Ikuvinus*. »

Je n'osais pas en effet introduire dans mon interprétation un nominatif pluriel conjectural en *os*, dans la crainte de soulever des contradictions sur un point tout à fait accessoire.

Quant au nominatif pluriel en *es*, à la deuxième déclinaison, forme qui me paraît procéder du nominatif en *os* supposé par M. Bücheler, j'avais toute liberté pour l'admettre dans mon texte, puisqu'on le rencontre sur les monuments (*C. I. L.*, vol. I) :

Atilies, n° 42;	*duomvires*, 1149;	*Modies*, 1289;
Cavaturines, 199;	*magisteres*, 73;	*ques*, 196;
(consc)*riptes*, 532;	*magistres*, 1293, 1540;	*Saranes*, 42;
coques, 1540;	*Memies*, 425;	*Vesuies*, 817;
Dectunines, 199;	*Mentovines*, 199;	*Vituries*, 199.

On m'objecte que ce nominatif est moins ancien que ceux en *ei* ou en *ē*. Mais sur quoi repose cette opinion?

Serait-ce donc sur ce fait que les premières inscriptions où l'on peut constater l'existence d'un nominatif pluriel en *es*, à la deuxième déclinaison, ne semblent pas antérieures à l'an 222 avant notre ère[1]? Et faudrait-il croire que le nominatif en *es* date seulement de cette époque?

Mais il est inadmissible que, vers la fin du troisième siècle avant J.-C., le latin ait conservé une force créatrice suffisante pour produire une désinence nouvelle[2]; et qu'après avoir dit, par exemple, *concte* (ou *conctei*), les Romains aient imaginé alors d'ajouter une *s* finale et d'écrire *conctes* (ou *concteis*[3]).

Quant à moi, sans remonter jusqu'aux nominatifs en *os* et en *oi* dont parle M. Bücheler, je pense que les deux formes en *es* et en *ei*, employées concurremment au troisième siècle avant J.-C., coexistaient à une époque fort reculée.

Et je résumerai ainsi ma réponse à l'objection qui m'est faite:

1. On place (*consc*)*riptes* entre 222 et 152 av. J.-C., et *Atilies Saranes* entre 216 et 186.

2. Certains philologues considèrent le nominatif pluriel en *es* de la deuxième déclinaison comme le résultat d'une confusion avec le même cas de la troisième. C'est là une hypothèse que rien ne justifie. — Si on l'admettait, je pourrais répondre que cette hypothèse n'infirmerait pas ma restitution : *conctes*, car les confusions de ce genre ont lieu surtout aux époques où les langues sont en formation.

3. Les nominatifs pluriels de la deuxième déclinaison, en *eis*, apparaissent au deuxième siècle avant J.-C. (*leibereis*, 154-134 avant notre ère); un peu plus tard, on voit des nominatifs en *is* (*hisce*, 117 avant J.-C.).

1° Rien ne démontre que le nominatif en *es* ne soit pas contemporain de l'auteur du vieux chant.

2° La création d'une désinence latine nouvelle vers l'an 222 avant J.-C. est absolument invraisemblable. Tout au plus pourrait-on dire que, tombée en discrédit et bannie de la langue écrite antérieurement à 222, la terminaison *es* reprit alors faveur et reparut sur les monuments, par un de ces caprices de l'usage si fréquents dans l'histoire des langues.

3° Mais cette concession n'est pas indispensable. Car les inscriptions antérieures à l'an 222 nous sont parvenues en si petit nombre, et l'étendue en est si peu considérable, qu'on ne pourrait s'autoriser de l'absence d'une forme sur ces monuments, pour conclure qu'elle n'était pas en usage au moment où ils furent gravés.

4° Enfin ce qui prouverait que, vers la fin du troisième siècle avant notre ère, le nominatif en *es* était un archaïsme tendant à disparaître, c'est que sur les monuments de la période où on le rencontre, il est assez rare, tandis que le nominatif en *ei* est extrêmement usité. J'ajouterai que ce nominatif en *es* (*eis*, *is*) ne se maintint pas longtemps.

SECONDE PARTIE

HISTOIRE

CHAPITRE IV

Les Frères Arvales au troisième siècle de notre ère.

125. On exagère communément le zèle religieux des personnages qui composaient le collège des Frères Arvales au troisième siècle de notre ère. On se les représente à tort comme les ministres convaincus d'un culte florissant, qui, pénétrés de l'importance de leurs attributions, ne se permettaient pas le moindre acte de négligence dans l'exercice de leur sacerdoce, et se montraient jaloux en toute circonstance de conserver intacts leurs traditions sacrées et leurs vieux rites.

Cette impression trop favorable paraît inspirer la plupart des objections qui me sont faites. Je consacrerai donc quelques pages à la discuter. Mais comme, pour me suivre dans l'étude de cette question et des divers points qui restent à examiner, il est indispensable d'avoir une connaissance exacte de tout ce qui regarde notre collège, je commencerai par en exposer sommairement l'histoire.

I

126. La corporation des Frères Arvales ou prêtres des champs (*arvorum sacerdotes*) avait été, disait-on, instituée par Romulus, pour appeler sur les campagnes les bienfaits de la protection divine.

Elle comptait douze membres; et les premiers nommés avaient été les onze fils d'Acca Larentia, nourrice du roi, auxquels il s'était adjoint lui-même en qualité de douzième frère[1].

Ce collège semble avoir joué un rôle assez effacé sous la république, car dans les écrits antérieurs à l'empire il n'est question des Frères Arvales qu'une seule fois. Et encore l'unique auteur qui en ait alors parlé, Varron, dans son *De lingua latina* (v, 85), se borne-t-il à cette courte mention : *Fratres Arvales dicti sunt qui sacra publica faciunt propterea ut fruges ferant arva, a ferendo et arveis fratres Arvales dicti.*

Le silence absolu de tous les autres écrivains de la période républicaine, sur ce collège, a fait supposer qu'il était en pleine décadence, et même qu'il avait complètement disparu, au moment où Auguste fonda l'empire[2].

Ce qui paraît certain, c'est que ce prince réorganisa la corporation des Frères Arvales, lorsqu'il s'occupa, selon Suétone, de remettre en usage un certain nombre d'institu-

1. Pline, *Nat. Hist.*, XVIII, 2.
2. Voy. cependant Masurius Sabinus, contemporain de Tibère (cité par Aulu-Gelle, VI, 7) : *Ex eo tempore* (= ex tempore Romuli) *collegium mansit fratrum Arvalium numero duodecim.*

tions religieuses qui, avec le temps, avaient fini par tomber en désuétude (*cum nonnulla ex antiquis caerimoniis paulatim abolita restitueret*[1]).

Depuis cette époque, l'antique collège fut en grand honneur. L'empereur en était nommé membre à son avènement, qu'il y eût ou non une place vacante, en souvenir sans doute du vieux roi Romulus; et soit comme président, soit comme simple frère, il ne dédaignait pas de prendre part aux différents actes de la corporation. Les parents du prince, les personnages les plus illustres recherchaient le titre de Frère Arvale; et du sein de ce collège, on vit parfois des particuliers, comme Othon et Vitellius[2], s'élever jusqu'à l'empire.

127. Les douze Frères Arvales nommaient chaque année l'un d'entre eux *magister* ou président. Si le *magister*, par suite de quelque empêchement, n'assistait pas à une réunion, il se faisait suppléer par un de ses collègues, qui recevait pour cette séance le titre de *promagister*.

A partir de l'an 87 on trouve souvent, à côté du *magister*, un flamine (*flamen*), élu également pour un an, mais dont les fonctions ne sont pas bien connues. Un *proflamen* le remplaçait en cas d'absence. Pour célébrer leurs cérémonies, les Arvales s'adjoignaient quatre jeunes garçons de noble naissance et fils de sénateurs, qui devaient être en outre

1. *Aug.*, XXXI.
2. M. Salvius Otho et A. Vitellius, qui devinrent empereurs l'un après l'autre en 69, sont inscrits sur la liste des Frères Arvales dans les Actes de l'année 57. Le frère d'Othon, L. Salvius Otho Titianus, était aussi membre du collège en 57; et le frère de Vitellius, L. Vitellius, figure comme Arvale dans un procès-verbal de l'année 63. Ils formaient à eux quatre le tiers de la corporation, lors de la guerre civile qui se termina par la bataille de Bédriac. On peut supposer qu'à ce moment la discorde se mit dans le sein du collège. — Voy. plus bas, ch. VI, un document important de cette époque.

patrimi et matrimi, c'est-à-dire avoir leurs père et mère encore vivants.

Le personnel chargé du service se composait des *calatores*, des *publici* et de l'*aedituus*.

Les *calatores* étaient des affranchis, attachés chacun à la personne d'un Frère Arvale, leur patron.

Les *publici* étaient des esclaves appartenant à la corporation. L'un d'eux faisait l'office de secrétaire (*commentariensis* ou *publicus a commentariis*). Un autre avait les fonctions de *tabularius rationis kastrensis :* il tenait les comptes.

L'*aedituus*, également esclave du collège, était préposé à la garde du temple (*aedes Deae Diae*).

La divinité particulière des Frères Arvales, en tant que prêtres des champs, était une antique déesse qu'ils adoraient sous le nom de *Dea Dia*[1]. En son honneur ils célébraient chaque année, à la fin de mai, leur plus grande fête. Cette solennité durait trois jours. C'est dans la seconde journée de cette fête que fut chanté, en 218[2], notre vieux chant.

Leurs autres cérémonies consistaient en sacrifices, en vœux et en expiations. Le caractère de ces vœux et de ces sacrifices était plutôt politique que religieux. (V. ch. v, 162.)

Enfin ils s'assemblaient à différentes époques pour s'occuper de leurs élections et de l'administration de leurs affaires.

Les Arvales tenaient leurs séances en divers endroits; mais les lieux de réunion spécialement réservés à leur

1. La déesse du jour, de la pleine lumière qui fait croître et mûrir les moissons (compar. *di-es*, *Diespiter*, *Di-ana*, etc.); et non « la déesse divine. »

2. D'après les indications du marbre. — On verra au ch. vi pourquoi je fais cette réserve.

collège étaient : le bois sacré et le temple de la *Dea Dia;* le *Caesareum* ou *Tetrastylum*[1], édifice dans lequel ils sacrifiaient aux empereurs et célébraient des festins; enfin leur cirque, où, le second jour de la Fête de Mai, ils donnaient des courses de chevaux et de chars.

Le bois sacré, le temple, le *Caesareum* ou *Tetrastylum* et le cirque étaient contigus. L'emplacement où ils se trouvaient porte aujourd'hui le nom de *Vigna Ceccarelli;* il est situé à près de cinq milles de Rome, au sud-ouest, le long de la *Via Campana.*

128. C'est dans cette vigne, appelée alors *vigna Galletti*, qu'en 1570, on découvrit les premiers marbres qui firent connaître les Actes des Frères Arvales : dix-neuf tables furent alors retirées du sol. Deux autres furent déterrées en 1699; et l'on trouva de petits fragments de procès-verbaux en 1857[2]. La rencontre fortuite d'une inscription intacte, en 1866, attira de nouveau l'attention des archéologues, et l'on exécuta en 1867, en 1868 et au commencement de 1869, des fouilles régulières, sous la direction de M. Henzen, qui donnèrent de beaux résultats : le nombre des monuments connus fut alors plus que doublé[3].

Les tables que nous possédons aujourd'hui contiennent

1. On a longtemps cru et certaines personnes compétentes croient encore aujourd'hui que le *Caesareum* et le *Tetrastylum* étaient deux édifices distincts. Je suis l'opinion de Th. Mommsen (*Grenzboten*, 1870, p. 167, not.), mais sans me prononcer formellement en sa faveur. Voy., à ce sujet *Acta fratrum Arvalium*, p. XXII, l'objection sérieuse de M. Henzen.

2. Voyez (Henzen, ouvr. cité, p. XX), la liste des monuments des Arvales qui furent trouvés en divers autres endroits. Dans cette liste figure notre inscription de 218, découverte à Rome en 1778, quand on travaillait aux fondations de la sacristie du Vatican.

3. Voyez (Henzen, ouvr. cité, p. XII et suiv.), la très intéressante histoire de ces diverses fouilles, et spécialement, p. XIV et suiv., la relation de celles qui eurent lieu sous la direction de M. Henzen.

les procès-verbaux d'environ cinq cent soixante séances[1], dont trente-deux sont du second jour de la Fête de Mai[2].

« Ces procès-verbaux, dit M. Henzen[3], furent gravés sur » le stylobate du temple depuis Auguste jusqu'à l'époque » d'Antonin le Pieux. A partir du commencement du » troisième siècle, on profita des espaces vides, ménagés » entre les anciennes inscriptions, pour en ajouter de nou- » velles, et, quand la place fit défaut, on utilisa les autres » constructions du bois sacré. C'est ainsi qu'on grava les Actes » de 218 sur les deux côtés d'une plaque de marbrequi ser- » vait peut-être de banc ou de table aux Arvales, et ceux de » 220 sur un siège ou un banc. Enfin, après le règne de Gor- » dien III, il semble que l'on cessa d'inscrire les procès- » verbaux du collège, soit parce que ses cérémonies » n'avaient plus lieu, soit pour tout autre motif. »

1. Exactement : 556 (en 1874), dont 193 fragments insignifiants.

2. Sur les 32 procès-verbaux relatifs au second jour de la Fête de Mai, on en compte 16 qui sont complets ou presque complets. Comme ces 16 procès-verbaux ont un intérêt tout particulier pour les lecteurs du présent ouvrage, j'en donne ici la liste :

1° Absolument complets et intacts : 19 mai 81 (11 lignes); — 19 mai 87 (26 lignes);

2° Presque intacts : 19 mai 105 (21 l.); — 29 mai 120 (14 l.);

3° Lignes tronquées : 29 mai 59 (7 l.); — 29 mai 69 (6 l.); — 19 mai 89 (23 l.); — 27 mai 90 (13 l.); — 29 mai 118 (19 l.); — 19 mai 155 (18 l.); — 19 mai 183 (15 l.); — époque de Marc-Aurèle (11 l.).

4° Presque complets ; 19 mai 117 (7 l. tronquées); — 19 mai 213 (10 l. intactes); — 29 mai 218 : procès-verbal dont nous nous occupons spécialement dans cet ouvrage (34 l. dont 12 fort endommagées); — mai 219 (12 l.).

Le Chant dit des Frères Arvales est cité tout au long dans le procès-verbal du 29 mai 218, et mentionné seulement dans celui de mai 219. — Un fragment sans date, contemporain, selon M. Henzen, soit d'Héliogabale, soit d'Alexandre Sévère, offre les trois premières lettres du mot *carmen*.

3. Ouvr. cité, p. XXV.

129. Quelques personnes ont pensé que le successeur de Gordien, Philippe, favorable au Christianisme, supprima la corporation des Frères Arvales[1].

II

130. Il est possible qu'Auguste, quand il réorganisa ce collège, voulut ainsi rendre à l'agriculture le prestige et la prospérité qu'elle avait perdus. Mais ce n'était plus le temps où les Romains étaient, avant tout, un peuple de laboureurs : les mœurs étaient bien changées. Et si les Frères Arvales, observateurs plus ou moins fidèles des vieux rites, demandaient encore à leur déesse de rendre les terres fécondes et de protéger les moissons, on peut supposer, surtout quand il s'agit des contemporains d'Héliogabale, que les préoccupations personnelles de ces prêtres concordaient peu avec les formules de leurs prières.

A cette époque, en effet, plus encore qu'à celle de Columelle ou de Pline, l'agriculture était bien déchue. Dans les contrées de l'Italie où elle pouvait avoir subsisté, on l'abandonnait aux mains des esclaves vicieux ou incapables et même à celles des malfaiteurs[2]. On la tenait pour un métier infâme, honteux et dégradant[3]. Le Latium, ce pays cultivé autrefois par Saturne, n'était plus ensemencé[4]; et

1. La suite des procès-verbaux relatifs aux séances du collège des Frères Arvales commence le 14 mai de l'an 14 après Jésus-Christ, et se termine le 17 mai 241, dernière année du règne de Gordien III. Il est possible que des fouilles ultérieures fassent découvrir un procès-verbal plus récent; mais je ne crois pas vraisemblable que l'inutile existence de ce collège se soit prolongée bien au-delà du troisième siècle.

2. Pline, *Nat. Hist.*, XVIII, IV.

3. Columelle, I, Préface (*flagitiosa, pudenda, inhonesta*).

4. Columelle, I, Préface.

le peuple, qui tirait ses blés de la Sicile ou de l'Afrique, n'attendait plus, pour toucher aux récoltes, que les prêtres en eussent offert aux dieux les prémices, comme au temps du roi Numa [1].

131. Le culte essentiellement local de la *Dea Dia* était donc un véritable anachronisme au commencement du troisième siècle; et l'on peut soupçonner qu'en l'année 218 il allait bientôt s'éteindre, puisque, vingt-cinq ans plus tard, l'histoire se tait sur la corporation des Arvales.

Aussi est-il probable que sous le règne d'Héliogabale la décadence de cette institution religieuse était déjà fort avancée. Sans doute les vieux rites s'étaient maintenus, mais on les observait sans conviction, puisque, dans l'état actuel des choses, ils n'avaient plus leur raison d'être. Ce qui intéressait surtout les Frères Arvales, à cette époque, c'était l'éclat d'un titre remontant aux origines de Rome, l'honneur d'être les collègues du prince, l'occasion qu'ils avaient de l'approcher, de lui faire leur cour et de s'associer officiellement aux témoignages de dévouement et aux adulations qu'ils savaient lui plaire. Tel était alors le côté sérieux, si je puis m'exprimer ainsi, du ministère des Frères Arvales. Mais, en dehors de leurs visées ambitieuses, ces personnages trouvaient dans chacune peut-être de leurs réunions, et surtout dans les solennités de la Fête de Mai, maintes occasions de banquets et de réjouissances que plusieurs de leurs procès-verbaux ne dédaignent pas de nous faire connaître. Ce serait sortir des limites de mon sujet que d'énumérer cette succession de repas, soit hors de Rome, dans le *Tetrasty-*

1. Voy. Pline, XVIII, 2 (2) : *Numa instituit deos fruge colere... Ac ne degustabant quidem novas fruges, aut vina, antequam sacerdotes primitias libassent.* — C'est, comme on le voit, bien à tort, que des auteurs font durer cet usage jusque sous l'empire.

lum, soit à Rome même, chez le président du collège. Il suffira de dire que, dans chacun des trois jours de leur grande fête, on dépensait pour le dîner une somme de 100 deniers (= 70 francs) par tête[1]. En outre, la seconde journée se terminait au cirque par des courses de chevaux, par des courses de chars et par le couronnement solennel des vainqueurs. Si l'on joint aux heures consacrées à ces plaisirs le temps employé à la célébration des rites, on trouve que de pareilles journées étaient bien remplies; mais il faut reconnaître que la moindre part était réservée aux actes de religion et à l'adoration de la vieille divinité champêtre.

132. En résumé, au commencement du troisième siècle le collège des Frères Arvales, ministres d'un culte sans objet, n'était autre chose qu'une corporation à la fois politique et mondaine, un cercle de courtisans et d'hommes de plaisir, accomplissant peut-être avec exactitude les formalités prescrites par leur institution, mais plus soucieux encore de trouver une occasion de plaire au prince ou de se divertir. Les cérémonies terminées, ces personnages pouvaient confier au secrétaire de leur collège le soin d'en rédiger le compte rendu et de le faire graver sur le marbre, pour se conformer à un antique usage; mais ce serait exagérer leur zèle que de les montrer attentifs à revoir et à corriger la rédaction de leurs secrétaires, et à surveiller personnellement le travail des lapicides. Et ce n'est pas sur un raisonnement *a priori* que je me fonde pour émettre cette opinion, mais sur des faits probants, comme on le verra bientôt.

133. Je rencontre ici précisément cette objection de

1. Voy. les procès-verbaux des années 105, 118, 120, 213, 218 et 220. — En 241, on ne dépensa pour chaque dîner qu'une somme de 25 deniers (= 17fr,50) par tête, soit à cause de la dureté des temps, soit parce que la corporation des Arvales était en pleine décadence. — J'ai supposé que le denier valait 70 centimes, comme au temps de Domitien.

M. G. O. : S'il est vrai que le texte gravé sur le marbre contienne tant d'erreurs, « comment les Frères Arvales ne s'aperçurent-ils pas que le lapicide avait travesti la formule sacrée? » Je me trouve également en présence de cette observation de M. A. Sogliano : S'il y eut, dans la transcription de la cursive en capitale, un si grand nombre de lettres prises pour d'autres, « on doit admettre que les personnes chargées de surveiller le travail du graveur étaient de véritables idiots (*addirittura cretini*). »

134. Ces critiques sont spécieuses et demandent à être discutées de près. On me permettra donc de donner à ma réponse tous les développements qui me paraissent nécessaires.

135. Je ferai remarquer tout d'abord que la question soulevée par mes deux contradicteurs est complexe, et qu'il est nécessaire de la diviser pour la résoudre, car elle embrasse deux ordres de faits bien distincts.

136. Le premier point à examiner est celui-ci : Quelle surveillance exerça-t-on sur le travail du lapicide au moment même où, le ciseau en main, il transcrivait l'inscription?

137. Ce problème résolu, il y aura lieu de rechercher ce que firent les Arvales, quand l'ouvrier, sa besogne finie, livra le marbre qu'il avait si indignement gravé [1].

138. Je puis affirmer, sans craindre d'être contredit, que ni un des membres du collège, ni le secrétaire, en un mot qu'aucune des personnes directement intéressées à la bonne exécution du travail, ne se tenait auprès du lapicide pour le diriger, l'éclairer, le reprendre au moment où il faisait

1. Cette inscription ne fut pas gravée, comme la plupart des autres, sur la muraille du temple. On se souvient qu'elle occupe les deux côtés d'une plaque de marbre qui, selon M. Henzen, servit de table ou de banc dans le bois sacré des Arvales. Voy. plus haut, p. 138.

son ouvrage. A défaut d'autre preuve, il suffirait de rappeler l'absolu manque de soin que dénote la forme de l'écriture. Mais voici toute une série de faits qui prêtent à mon affirmation un appui encore plus solide.

139. L'inscription[1], non compris le texte du vieux chant, dans un espace de quarante-cinq lignes dont vingt seulement sont complètes et dont une quinzaine ne contiennent que quelques mots, renferme quarante-trois fautes ou irrégularités, presque toutes grossières.

140. Parmi ces fautes et ces irrégularités, il en est vingt qui, selon toute vraisemblance, doivent être attribuées au secrétaire, ce sont :

1° des formes ou des orthographes populaires, comme :

convenerum; *osteum* (deux fois);
sanguem; *osteis;*
scyfos; *ibe;*
sumpuis (= *sumpuvis*); *verbeces, verbec*(*es*);

2° des solécismes, comme :

per eodem Avitianum;
rosa soluta diviser(*unt*)*;*
in tetrastylo revers(*us*) (deux fois);
in papilione suo reversus est;
vittas (= *vittis*) *spiceis coronati;*
acerras ture et vino fecer(*unt*) pour *et* (*cum*) *acerris*, etc.[2];
cum publicos;
foris exierunt;

1. C'est-à-dire les procès-verbaux des 27 et 29 mai, et un procès-verbal antérieur au 27. — Voy. l'*Avant-propos*.

2. Voici le passage entier : « Cum sumpuis vino repletis ante osteum

3° des négligences de rédaction, telles que la suivante :

aedes clusa e(st) : omnes foris exierunt; ibi sacerdotes clusi...

Ce qui signifie : « On ferma le temple : tous sortirent dehors; et les prêtres enfermés dans ce lieu... » — On remarquera qu'ici *omnes* est bien impropre, puisque les prêtres ne sortirent pas; et, de plus, que le passage tout entier produit un effet fort étrange, puisqu'il nous montre des gens sortant d'un temple dont on vient de fermer les portes.

141. Ces erreurs du secrétaire sont pour nous fort instructives.

Elles nous montrent : 1° que la confiance des Arvales en ce personnage était bien peu éclairée; et qu'ils ne s'inquiétaient guère de la capacité du rédacteur, quand ils faisaient dresser le procès-verbal de leurs séances; 2° qu'ils n'avaient pas pris la précaution de relire eux-mêmes ce compte rendu avant qu'il fût remis au graveur; 3° qu'aucun d'eux ne surveilla le travail de cet ouvrier, puisque les incorrections du manuscrit passèrent sur le marbre. Faut-il en conclure que les Arvales étaient des idiots, comme M. A. Sogliano voudrait me le faire dire? Je me contenterai de penser qu'ils étaient bien négligents.

142. Mais, objectera-t-on peut-être, s'ils ne surveillèrent pas eux-mêmes le lapicide, ils déléguèrent ce soin à

» *acerras* ture et vino fecer. » M. Henzen corrige *et acerras (ferentes)*. Mais je crois que *acerras* est mis pour *acerris* et dépend de *cum* (comparez *cum publicos*).

Primus Cornélianus, leur secrétaire; et cet homme, intéressé à la reproduction fidèle d'un compte rendu qu'il avait rédigé, dut s'acquitter consciencieusement de sa mission.

143. Voici ma réponse : Je ne saurais affirmer que Cornélianus[1] n'alla pas faire un tour du côté où s'exécutait le travail; mais ce que je puis assurer, c'est que ni lui, ni aucune personne compétente ne suivit attentivement le ciseau de l'ouvrier. Je n'en veux d'autre preuve que les vingt-trois fautes ou irrégularités suivantes, simples substitutions ou omissions de lettres, imputables seulement au graveur, et qui ne se fussent certainement pas produites si quelqu'un s'était tenu auprès de lui pour l'aider dans sa lecture et le surveiller :

traetextati	pour *praetextati;*
cathedius	pour *cathedris;*
tost epulap	pour *post epulas;*
af	pour *ad;*
dlvisa[2]	pour *divisa;*
juniap	pour *junias;*
Avltianus	pour *Avitianus;*
extn	pour *extas;*
porcillar(es)	pour *porciliar(es);*
cacerunt	pour *caverunt;*

1. Il était esclave de la corporation. Son titre était *publicus a commentariis*, et non pas *commentariensis*, titre des autres secrétaires que nous connaissons. Doit-on faire une différence entre les deux dénominations? Si Cornélianus n'était qu'une sorte d'attaché au secrétariat, un vice-secrétaire, cette circonstance expliquerait la médiocrité de son instruction. — On retrouve son nom en 214 et en 221.

2. *Dlvisa* et les autres mots où *l* remplace *i*, ne sont pas, à proprement parler, des fautes, comme je l'ai expliqué plus haut (voy. p. 87); mais l'emploi d'une forme de lettre aussi ambiguë prouve que le lapicide se préoccupait peu de la clarté de l'inscription qu'il gravait.

Alfenum pour *Alfenium;*
Avltianum pour *Avitianum;*
sacriflro pour *sacrificio;*
otiis pour *ollis;*
restiteri pour *restiteru(nt)*;
ab alterutrum pour *ad alterutrum;*
lumemulia pour *lemuralia*[1]*;*
rapinis pour *patinis*[2], bien probablement;
to(mpae) pour *po(mpae)*;
taciliem pour *pactilem;*
Novo pour *Novio;*
Lucixlo ou *Lucialo* pour *Lucillo.*

Et, ce qui donne bien la mesure de la négligence du graveur et de l'indifférence du collège, c'est que les noms de plusieurs Arvales, y compris celui du *promagister*, sont altérés dans ce procès-verbal :

Avltianus pour *Avitianus;*
Alfenum pour *Alfenium;*
Novo pour *Novio;*
Lucixlo ou *Lucialo* pour *Lucillo.*

Il est donc suffisamment établi qu'en cette affaire tout le monde manqua à son devoir : les Frères Arvales[3], le secrétaire et le lapicide.

1. Selon ma restitution (voy. p. 36).

2. C'est ainsi que je restitue ce mot. — Ces *patinae* sont les bassins qui contiennent les fèves. — Pour l'échange de R et de P, comparez, sur ma pl. de la p. 54, la première R des colonnes 1, 2, 3 et tous les P. — Voyez la même planche pour la confusion de T et de P.

3. Voici les personnages qui, en mai 218, étaient membres du collège des

144. Ce premier point traité, je passe au second :

M. G. O. me demande « comment les Arvales ne s'aperçurent pas que le lapicide avait travesti la formule sacrée? » La question qu'il me pose, un peu obscure dans les termes, équivaut, je pense, à cette objection : « Il n'est pas possible que le lapicide ait commis tant de fautes en gravant le texte du vieux chant. Si, en effet, ces prétendues erreurs étaient réelles, les Arvales s'en seraient aperçus, et ils n'auraient pas accepté une inscription aussi incorrecte. »

145. En réponse à cette objection, je ferai d'abord remarquer que le procès-verbal est lui-même rempli de fautes, et, par conséquent, que si le lapicide a commis de nombreuses erreurs quand il transcrivait un document dont la latinité lui était familière, il dut, à plus forte raison, se tromper en copiant un texte archaïque qu'il ne comprenait pas. Ce rapprochement me fournirait plus d'un argument utile à ma réplique, mais je n'y insisterai pas davantage, croyant qu'il suffit de l'avoir signalé.

Frères Arvales. Les listes de présence inscrites dans les procès-verbaux ne fournissent que les neuf noms suivants :

1° L. Alfenius Avitianus : *promagister* en mai 218.
2° Cn. Catilius Severus : il devint membre du conseil d'Alexandre Sévère (voy. Lampride, *Alex.*, 68.).
3° L. Armenius Peregrinus : il avait été préteur en 213.
4° L. Caesonius Lucillus : son *cursus honorum* est connu par une inscription (voy. Gruter, 381, 3); il remplit une foule de charges importantes.
5° Novius Severus Pius : il avait été *magister* en 213.
6° M. Flavius Alpinus : *magister collegii* en 213.
7° [T.] Flavius Archelaus ou Archesilaus : il fut peut-être proconsul d'Achaïe; *magister* en 219 et en 220.
8° C. Sulpicius Pollio : c'était peut-être celui qui soumit la Bithynie sous Héliogabale, et qui fut chargé ensuite du gouvernement de la Germanie; *magister* en 214.
9° T. Statilius Silianus : *proflamen* en 213, *flamen* en 214.

(Voy., pour les détails, Henzen, *Acta fratrum Arvalium :* Index nominum, II, Privati, p. 175 et suiv.).

Aussi bien, la question posée par M. G. O. m'invite à m'expliquer sur un point assez délicat, à savoir : si les Arvales s'aperçurent des fautes commises par le graveur, et quel parti ils prirent quand ils s'en furent aperçus.

146. Supposer que les Arvales poussèrent l'insouciance jusqu'à recevoir l'inscription sans la lire, ce serait une hypothèse peu vraisemblable. J'admets donc qu'ils l'examinèrent et que cet examen leur en montra les graves imperfections. S'il en fut ainsi, ils durent se concerter sur ce qu'ils avaient à faire : accepter ce document si défectueux ou en commander une autre épreuve sur un autre marbre.

147. Que décidèrent-ils?

Au premier abord, la réponse paraît facile. En effet, comme les dernières lignes gravées sur le revers du marbre présentent, à la suite des procès-verbaux de l'année 218, le compte rendu d'une cérémonie qui eut lieu en 219, cela semble prouver que le travail du lapicide avait été accepté par les Frères Arvales : il serait inadmissible que si le marbre eût été mis au rebut, on s'en fût servi l'année suivante pour y inscrire un nouveau document. Et cependant ce n'est point là une preuve irrécusable, car les comptes rendus des séances ne se gravaient pas l'année même où ces réunions avaient eu lieu (voy. Henzen, *Acta Fr. Arv.*, p. 28); et il est manifeste, comme je le ferai voir au chapitre VI, que ceux de 218 ne furent gravés qu'en 219. Quant au procès-verbal de 219, la nature de la cérémonie qu'il mentionne permet de croire que le lapicide le copia immédiatement après avoir terminé la gravure des procès-verbaux de 218, et par conséquent avant que les Frères Arvales eussent examiné sa transcription du vieux chant[1].

1. Ce procès-verbal de l'année 219 relate une cérémonie expiatoire que

148. Rien ne démontre donc d'une manière absolue que le travail du lapicide fut accepté par notre collège. Mais, comme la preuve du contraire n'existe pas, je crois, à bien considérer les choses, pouvoir m'arrêter à cette opinion qu'après avoir vu les erreurs nombreuses du marbre, les Frères Arvales passèrent outre. Ce n'est là qu'une hypothèse; mais elle prend une certaine force quand on songe aux irrégularités que présentent d'autres monuments épigraphiques dont le texte, en raison de son extrême importance, devrait être absolument correct.

149. On sait que les erreurs les plus grossières ne manquent pas dans quelques actes publics et notamment dans plusieurs textes de lois. Non seulement des mots y sont parfois défigurés à tel point que, sans le contexte, il serait impossible de les restituer, mais il arrive même que le cas, le nombre, le genre d'un substantif, la personne, le temps, le mode d'un verbe y soient remplacés par d'autres; et l'on se demande comment le lecteur ancien, intéressé à connaître une loi, pouvait, dans certaines circonstances, en bien saisir les dispositions.

150. Qu'on examine à ce point de vue la liste suivante, où j'ai réuni et classé presque toutes les fautes de cette nature, qui ont été relevées dans les principaux textes de lois et autres actes publics antérieurs à la mort de César :

célébra le collège, parce qu'on avait dû introduire dans le bois sacré un outil de fer pour graver une inscription. Or, comme ce procès-verbal vient immédiatement à la suite des Actes de l'année 218, il est évident que l'inscription qu'il mentionne est précisément celle qui a rapport à ces Actes.

Si donc les faits relatés dans ce procès-verbal de 219 ont trait à l'inscription de 218, il est naturel de supposer qu'il fut gravé dans le même temps que cette inscription, et qu'on ne l'ajourna pas à l'année suivante.

B pour P : *bublicae*, Jul. 68[1]; — pour R : *exebcitu*, Jul. 121.

BI pour RE : *oportebit*, Jul. 3 et 45.

C pour G : *cesserit*, Ban. 7; *lecat*, Rep. 12; *cocnomen*, Rep. 14; *sincilatim*, Rep. 52; — pour J : *courato*, Rep. 21.

D pour AE : *fiducid*, Jul. 111; — pour E : *drit*, Ag. Af. 95; — pour O : *eds*, Ant. II, 16.

E pour F : *euerint*, Ag. It. 28; *eaciunto*, Ag. It. 28; *eoedere*, Ag. It. 29; *eraude*, Ag. It. 29; *eacere*, Ag. It. 29; *eactum*, Rub. I, 33; *e.* (abréviation pour : foro), Rub. II, 26; *eorum*, Jul. 15; *eoro*, Jul. 85; *sueragio*, Jul. 84; *euerit*, Jul. 124; *euit*, Jul. 159; — pour I : *eta*, Jul. 15; *quoe*, Jul. 109; *sineto*, Jul. 134; *intercedeto*, Jul. 162; *dixet*, Jul. 74; *fecet*, Jul. 112; *juset*, Jul. 121; — pour O : *scriptes*, Rep. 14; *quei*, Jul. 18; — pour OI : *que*, Jul. 17.

1. Les numéros indiquent la ligne de chacun des monuments cités. — Ces monuments sont désignés par les abréviations suivantes dont voici l'explication détaillée :

Ag. Af. — *Lex agraria (Africa)*; bronze (vers 110 av. J.-C.).
Ag. It. — *Lex agraria (Italia)*; bronze (vers 110 av. J.-C.).
Ant. — *Lex Antonia de Thermesibus majoribus Pisidis*; bronze (71 av. J.-C.).
Asc. — *Senati consultum de Asclepiade Clazomenio sociisque ejus Polystrato Carystio, Menisco Milesio*; bronze (117 av. J.-C.).
Ban. — *Tabula Bantina*; bronze (133-118 av. J.-C.).
Cor. — *Lex Cornelia de XX quaestoribus*; bronze (81 av. J.-C.).
Fr. — *Fragmentum legis incertae.*
Jul. — *Lex Julia municipalis*; bronze (45 av. J.-C.).
Min. — *Sententia Q. M. Minuciorum inter Genuates et Viturios*; bronze (117 av. J.-C.).
Rep. — *Lex repetundarum*; bronze (vers 110 av. J.-C.).
Rub. — *Lex Rubria*; bronze (49 av. J.-C.).

(Voy., pour les textes et les notes de Mommsen, le *C. I. L.*, vol. I[er], et, pour les fac-simile, l'Atlas de Ritschl : *Priscae latinitatis monumenta epigraphica.*

EI pour V : *eie*, Rep. 13.

F pour E : *fis*, Asc. 8, 9; *antf*, Rub. I, 22; *forumve*, Jul. 69.

I pour E : *rim*, Jul. 44; *corpori*, Jul. 122; *nive*, Jul. 131; *sinatum*, Jul. 135; *sedito*, Jul. 138; *cinsum*, Jul. 144, 150; *oportiret*, Rub. I, 27; — pour M : *majorei*, Jul. 91; *quei*, Jul. 139; — pour L : *cauias*, Cor. 41; *famiiia*, Rep. 23; — pour T : *obligaium*, Ag. Af. 74; *jusii* (= jusit), Ag. Af. 81; *scripiuram*, Ag. Af. 92; *suni*, Fr. 207, 2; *atiigat*, Rep. 10; *ei*, Jul. 5; *agei*, Rub. II, 30; Jul. 152;

II pour EI : *interdiicet*, Rub. II, 2; *proxumiis*, Jul. 41; *quii*, Jul. 40; — pour IE : *diibus*, Jul. 5; — pour N : *iiivito* (= invito), Ag. Af. 84.

IOV pour IN : *iovdicet*, Rep. 14; *iovdices* (= indicet), Rep. 17.

M pour N : *sententemtiam* (sic), Jul. 109; — pour NT : *adeam*, Jul. 152.

N pour IV : *ndicata* (= judicata), Rep. 29; — pour M : *aditun*, Ag. It. 24; *quan*, Ag. Af. 77; *inmolitom*, Jul. 70; *libitinanve*, Jul. 104.

O pour E : *quoique*, Rub. II, 14; — pour I : *foro*, Jul. 85; — pour Q : *ao* (abréviation pour : aqua), Jul. 23; *ovoi* (= qvoi, quoi), Jul. 42.

OR pour IO : *procurator*, Jul. 55.

P pour R : *dape*, Jul. 43; — pour T : *vecpigal*, Ag. It. 19; *expra*, Ag. Af. 80.

Q pour IS : *q. unde petitum erit* (= is unde petitum erit), Rep. 24.

R pour B : *arieis* (= ab ieis = ab iis), Jul. 148.

S pour D : *quis*, Jul. 160.

T pour D : *atque* (= ad quem), Jul. 7; — pour E : *procedert*, Jul. 103; — pour I : *utet*, Jul. 11.

V pour A : *maximum*, Jul. 143; — pour B : *triumphavit*, Jul. 63; — pour I : *ubei*, Rub. II, 15; — pour R : *pavet*, Fr. 211.

APOCOPE de M : *extra urbem Roma*, Ag. It. 5; *in urbem Roma*, Jul. 26; *atque* (= ad quem), Jul. 7; *que*, Jul. 85; — de S : *tabula publicas*, Jul. 39; *condenda*, Jul. 156; — de T : *respondisse*, Rub. II, 49; — de ST : *e*, Jul. 72; — de E : *qua* (n. pl. n.), Jul. 102; — de I : *que*, Jul. 13, 94.

SYNCOPE : *quoque* (= quoique), Jul. 75; *vocato* (= vocatio), Jul. 93; *Mnucio* (= Minucio), Ag. It. 4; *anneis* (= annueis), Jul. 92; *advhei* (= advehei), Jul. 58; *est* (= esset), Jul. 6; *eum* (= eorum), Jul. 52; *leiberi* (= leiberarei), Min. 44; *restitus* (= restitutus), Jul. 118; *ludicam* (= ludicram), Jul. 123; *Quict* (= Quinct pour Quinctilis), Jul. 98; *cesendi* (= censendi), Jul. 152.

ADDITIONS DIVERSES : *quansei* (= quasei = quasi), Ag. It. 27; *tribunum* (= tribum), Rep. 14; *moram* (= mora), Rep. 25; *ex possessionem*, Ag. It. 18; *praefecturat*, Jul. 85; *eafdem* (= eadem), Jul. 2; *judiciumque* (= judiciumve), Jul. 45; *municipia* (= municipi), Jul. 84; *municipieis* (= municipis), Jul. 160; *coaptato* (= coptato), Jul. 86; *sententemtiam*, Jul. 109.

MÉTATHÈSE : *ispe* (= ipse), Jul. 110.

CHANGEMENT DE CAS : *tribuni* (= tribunus), Rep. 22; *pro eo agro locumve*, Ag. It. 22; *coloniae* (= colonia),

Jul. 98; *coloniae* (= coloniā), Jul. 85; *colonia praefectura* (= coloniae praefecturae), Jul. 108; *eas res* (= ea res), Jul. 150; *de familiae*, Rub. II, 55. (Voy. plus haut : ADDITIONS DIVERSES.)

SINGULIER POUR LE PLURIEL : *fuerit,* Rep. 10; *recitetur,* Rep. 18; *teneat*, Jul. 163.

PLURIEL POUR LE SINGULIER : *legerint*, Rep. 18; *dabunt*, Jul. 17; *agunto*, Jul. 146; *viae erunt* (= via erit); Jul. 21.

ALTÉRATIONS DIVERSES : *tueatur* (= tueto), Jul. 21; *viam per* (= via inter), Jul. 29; *hebetabetur* (= habitabitur), Jul. 56; *demolienda loca* (= demoliendae locatae), Jul. 59; *quoque* (= quo minus), Jul. 65; REDEMPTVVVCOVVDVCTVWE (= redemptum conductumve), Ag. It, 25; VIEILLGE (= vieisve), Ag. It. 26; *quif* (= quei), Jul. 140.

151. Qu'un graveur ignorant, inattentif, pressé d'achever sa besogne dans les limites de temps qu'on lui imposait ou qu'il s'était fixées lui-même, ait laissé échapper de pareilles fautes, on ne saurait s'en étonner; mais ce qui paraît moins explicable, c'est que la surveillance des magistrats ou de leurs représentants ait pu être quelquefois si peu consciencieuse, et surtout que ces personnages après avoir constaté les altérations d'un texte n'en aient pas fait recommencer la gravure.

152. Toutefois, si l'on considère que, bronze ou marbre, la matière des monuments épigraphiques coûtait cher, que la main-d'œuvre était nécessairement dispendieuse, et que les frais étaient peut-être doublés quand on refaisait le travail sur une table nouvelle, on comprend que les anciens se soient contentés parfois d'une exécution insuffisante. Ils

comptaient d'ailleurs sur l'intelligence du lecteur pour suppléer aux imperfections du texte.

153. Or, la nécessité qui s'imposait aux magistrats eux-mêmes, alors qu'il s'agissait d'un acte public, devait peser encore davantage sur les décisions d'une simple corporation. Les procès-verbaux des Arvales étaient après tout destinés à une publicité fort restreinte. Si ce collège les faisait graver sur le marbre, c'était principalement pour se conformer à la tradition; et la seule utilité pratique qu'il pût tirer de ces documents, était d'y retrouver à l'occasion quelque renseignement sur l'ordre général de ses cérémonies.

154. Aussi, surtout dans les derniers temps, ces comptes rendus étaient-ils fort incorrects, comme on peut le voir par les exemples suivants :

Année 213[1] (29 lignes) :

NOM = *Nov(ium)* — (nom d'un Frère Arvale);
CONSEDERINT = *consederunt;*
STATITIVS = *Statilius* (nom d'un Frère Arvale);
LVCILIVS = *Lucillus* (nom d'un Frère Arvale);
FERCISSIME = *felicissime ;*
FETIX = *felix;*
PRASTEXTATI = *praetextatis;*

— les formes populaires (ou archaïques) :

BACCAM = *vaccam ;*
VIGIS = *bigis;*
SOLIATVS = *soleatus;*

1. *C. I. L.*, vol. VI, 1re partie, n° 2086.

COMVENERVNT = *convenerunt;*
EXTIRPANDOS = *exstirpandos;*
FLAMENEM = *flaminem;*
TETRASTVLO = *tetrastylo;*
APVT = *apud;*

— les solécismes :

AD CRETA ;
FILIS PRASTEXTATI = *filis praetextatis;*
ANTE CELLA ;
OB SALVTE ;
VICTORES PALMAS ET CORONAS ARGENTEAS HONORAVERVNT = *victores palmis... honoraverunt.*

Année 219[1] (16 lignes).

CORONAP = *coronas;*
MORAE = *more;*
EPVLATC SVNT = *epulati sunt;*
AVSIT = *misit;*
EL(AVIO) = *Fl(avio)* — (nom d'un Frère Arvale);
TVSCMIAS = *tuscanicas;*

— les formes populaires (ou archaïques) :

IRICINIVM = *ricinium;*
ADSTETERVNT = *adstiterunt;*
CONTEGERVNT = *contigerunt.*

1. Recueil cité, n° 2067.

Année incertaine du règne d'Alexandre Sévère[1] (12 fragments de lignes) :

IOCINFA ? ;
IRIB PRAEPANT ? ;
PRAECAII = *precati* ;
SVRSEIL = *subsell(is)* ;

— le solécisme :

IN AEDE REVERSI.

Année 224[2] (9 dernières lignes) :

RVIVS = *hujus ;*
ARCRESILAVS = *Archesilaus* (nom d'un Frère Arvale) ;
EFFERTIS = *et fertis ;*
PRAELENTIBVS = *praesentibus ;*
SCALCTVR = *scalptur(ae) ;*
PER PRILOLOGO = *per Philologum* (nom d'un Frère Arvale).

Année 241[3], dernier procès-verbal qui nous reste (22 lignes très écourtées par une cassure du marbre) :

ANIE = *ante ;*
IMG = *imp(erator) ;*
HVMMIGVADMDIPIOCAGMILAQUE (voy. ma p. 62 et les suiv.);
LOIVS = *lotus ;*
HONOOATIANVS = *Honoratianus* (nom d'un Frère Arvale);

1. Recueil cité, n° 2109.
2. Recueil cité, n° 2107.
3. Recueil cité, n° 2114.

FOCTVNATVS = *Fortunatus*[1] (nom d'un Frère Arvale);
CAIIIE = *cathe(dris)*;
MATRMI = *matrimi;*
INIRIVNIDVPLQ?;

et enfin, erreur plus étrange encore que toutes les autres :

MAV = *Arva(les)*[2] — (les Frères Arvales).

Il est curieux d'avoir à constater que l'une des dernières fautes du dernier marbre peut-être qui ait été gravé par ordre des Arvales, porte sur le nom même de leur corporation.

155. Des faits que je viens de rapprocher on peut vraisemblablement tirer cette conclusion que le marbre de 218 fut accepté par les Frères Arvales, malgré ses fautes.

Je dois reconnaître cependant que l'autre hypothèse n'est pas absolument inadmissible, puisque, *a priori*, rien n'empêche de croire que les Arvales refusèrent l'ouvrage du lapicide. Il est possible en effet que, dans l'antiquité comme de nos jours, les inscriptions trop sensiblement incorrectes aient été parfois données à refaire, et que certains monuments épigraphiques de nos collections soient des morceaux de rebut, enfouis jadis en qualité de pierre à bâtir dans les fondations de quelque édifice, ou bien abandonnés n'importe où, oubliés sur le sol et enterrés par l'action des siècles. Mais si séduisante que paraisse cette hypothèse, quand il s'agit d'un texte aussi défectueux que celui dont je

1. Et non FOCTIANVS = *Fortianus*, fausse lecture à corriger pl. haut, p. 64.
2. Pour Arv(ales), selon M. Henzen; mais voy. plus haut, ma p. 64.

m'occupe, encore faudrait-il pour y souscrire qu'elle fût appuyée sur quelque fait. D'un renseignement fourni par M. Henzen on pourrait inférer que le marbre de 218 fut traité par les Arvales comme un objet sans valeur : « Il semble, dit le savant épigraphiste, avoir servi de table ou de banc dans le bois sacré des Arvales [1]. » Mais sur quel indice est fondée cette conjecture? Et, quand il serait démontré que cette plaque servit à faire un banc ou une table, comment établir que c'est précisément dans le bois sacré des Arvales qu'elle fut employée à cet usage, puisqu'on l'a retrouvée dans les fouilles de la sacristie du Vatican [2]? Néanmoins cette particularité méritait d'être signalée. En effet, comme le marbre est gravé des deux côtés, et qu'on ne pouvait le disposer en forme de table ou de banc sans mettre en dessous et par conséquent cacher aux regards l'une des deux faces, si quelqu'un parvenait à démontrer qu'il devint banc ou table à une époque où le collège des Arvales existait encore, il faudrait en conclure nécessairement que les Arvales l'avaient mis au rebut, et qu'on avait recommencé l'inscription sur une autre plaque.

156. J'ai consulté, sur les différentes matières traitées ci-dessus, plusieurs personnes à qui ces sujets tout spéciaux sont familiers. Parmi les réponses qui m'ont été adressées, il en est une qu'on me permettra de citer pour terminer ce chapitre. En nous faisant connaître comment de nos jours se gravent les inscriptions et ce qu'elles peuvent devenir, elle nous fournira quelques éclaircissements sur certains faits qui doivent s'être produits également dans l'antiquité.

1. *C. I. L.*, vol. IV, 1re partie, p. 568, l. 4.
2. Fort loin par conséquent du bois sacré.

157. Mon correspondant est un des architectes les plus distingués de Paris, M. Ernest Sanson; et les renseignements qu'il me donne sont de première main.

« L'homme, dit-il, qui grave une inscription, ne songe » qu'à la forme. Si l'on se rend compte du temps que » l'ouvrier doit passer pour creuser une lettre soit dans le » métal soit dans le marbre, on comprendra facilement que » la concentration de ses facultés a lieu sur la lettre qu'il » grave et non sur le sens, qui peut lui échapper, et qu'il » oublie d'ailleurs totalement pendant cette longue opéra- » tion. Je n'en veux pour preuve, sans crainte d'être » démenti par les gens qui s'occupent de ce genre de tra- » vaux, que les erreurs qui dans la pratique se produisent » encore journellement. Je citerai un fait à l'appui de mon » dire. Un architecte, chargé de poser la première pierre d'un » édifice élevé à Paris par un étranger dans l'intérêt de ses » nationaux, dut faire recommencer trois fois une inscrip- » tion anglaise gravée sur bronze. Trois fois des fautes » différentes se produisirent par suite de l'inattention de » l'ouvrier; et notez qu'on s'était adressé à l'un des graveurs » les plus connus de Paris.....

» Que sont devenues ces épreuves? La seule bonne a été » enfouie : sera-t-elle jamais retrouvée? Les autres sont » restées entre les mains de l'architecte : quelle sera leur » destinée? Ne seront-elles pas plus tard l'objet de bien » des discussions philologiques ou autres?

» Ce qui a lieu de nos jours n'indique-t-il pas ce qui a pu » se passer dans l'antiquité? »

158. Il résulte de l'exposé qu'on vient de lire, que les Frères Arvales, au troisième siècle de notre ère, ne pouvaient s'intéresser sérieusement à une agriculture qui dans

le Latium était alors absolument nulle. Ce qui les préoccupait davantage, c'était de s'avancer dans la faveur du prince, leur collègue, ou de profiter des occasions de plaisir que ramenait à de certaines dates la célébration de leur culte. S'ils faisaient rédiger le procès-verbal de leurs séances, c'était tout simplement pour témoigner qu'elles avaient eu lieu, et obéir à une antique tradition; mais dans leur indifférence pour ce compte rendu, qui à leurs yeux n'était plus qu'une simple formalité, ils s'en remettaient à leur secrétaire du soin de l'écrire et ne s'inquiétaient pas d'en contrôler la rédaction. S'ils commandaient de graver ce compte rendu sur le marbre, ils laissaient sans surveillance et le lapicide et la personne chargée d'assurer la bonne exécution du travail. Cette personne en prenait à son aise, et le lapicide ne montrait pas plus de conscience. Le marbre gravé dans de telles conditions ne manquait pas de fautes, et les Arvales devaient s'en apercevoir, mais soit par insouciance, soit pour éviter un surcroît de dépense, ils se résignaient à l'accepter malgré ses incorrections.

Il est possible néanmoins que dans certains cas ils aient fait recommencer des inscriptions trop imparfaites, et mis au rebut des tables de marbre trop chargées de fautes. Telle est peut-être l'histoire du monument qui nous occupe; mais dans l'état actuel de nos informations il serait téméraire de s'arrêter à cette hypothèse.

CHAPITRE V

La conjuration des Lémures

LE 29 MAI 218.

159. Plusieurs critiques[1] me font cette objection qu'un texte chanté par les Arvales doit naturellement se rapporter aux *arva ;* et il me reste, disent-ils, à prouver que les Arvales ont chanté la conjuration des Lémures.

160. Je commencerai par rappeler que l'antiquité nous a transmis bien des faits d'une authenticité indubitable, qui cependant sont restés jusqu'à ce jour sans explication, et qu'on n'expliquera probablement jamais. Tels sont la plupart des faits historiques accidentels qui se sont produits sous l'influence d'intérêts, de préjugés, de superstitions ou de caprices, dont les contemporains eux-mêmes n'ont pu pénétrer le mystère ou qu'ils ont négligé de nous faire connaître. Tels sont encore ceux qui ont leur origine dans des croyances et des pratiques, secrètes ou non, sur lesquelles les anciens ont gardé le silence. Quand des faits de ce genre nous sont transmis par un texte sans obscurité, nous les enregistrons généralement tels qu'il nous les donne; lorsqu'au contraire ils ne parviennent à notre connaissance que par une voie pour ainsi dire indirecte et qu'ils émanent

1. .M C. Pauli, G. O., et Schweizer-Sidler.

d'un document restitué, nous demandons preuves sur preuves avant de nous décider à les admettre. C'est là un acte de prudence bien légitime; et je comprends, pour revenir à mon ouvrage, qu'on exige de sérieuses garanties avant d'accepter mes conclusions.

Toutefois cette prudence me paraîtrait excessive si, dans la réponse que je vais faire, on me demandait de citer un texte historique formel, attestant que les Frères Arvales ont conjuré les Lémures. Ce témoignage précis n'existant pas, je ne puis faire autre chose que de plaider la cause de la vraisemblance.

161. Qu'en l'absence d'un texte formel je m'appuie sur des probabilités, c'est un procédé de discussion que mes contradicteurs admettront sans peine, car l'opinion contraire à la mienne est simplement établie sur une hypothèse. Ce nom de *Carmen Arvale,* dont on se sert depuis tant d'années pour désigner notre vieux chant, n'a rien d'authentique : il est de création moderne. Consacré par un assez long usage, il n'a pas peu contribué à l'affermissement d'un préjugé qui se dresse encore contre moi, et qui repose pourtant sur des fondements bien peu solides. Ainsi, de ce que les Arvales étaient les prêtres des campagnes, et qu'un des procès-verbaux de leurs séances renferme un chant d'une latinité fort ancienne, on conclut sans hésiter que ce vieux texte était par excellence le Chant des Frères Arvales, et qu'il devait nécessairement être une invocation aux divinités champêtres. D'ailleurs nulle mention de ce chant dans les écrivains anciens, ni dans Festus, qui nous a conservé tant de mots archaïques, ni chez les grammairiens, qui nous ont transmis certains fragments du Chant des Saliens, ni dans ces Fastes où le poète Ovide avait pris à tâche de

réunir tous les monuments des vieilles croyances[1]. Nulle mention non plus de ce fait que les Arvales eussent, comme les Saliens, un chant traditionnel et propre à leur collège. Et pourtant, malgré le silence profond de l'antiquité sur ce sujet, l'argument qu'on oppose le plus volontiers à mon interprétation, c'est qu'il dut y avoir un *Carmen Arvale*, et que cette formule d'invocation aux dieux des campagnes doit avoir été chantée le 29 mai 218!

162. Mais pourquoi les Arvales n'auraient-ils pas conjuré les Lémures dans le cours de cette séance?

Est-il donc avéré qu'une cérémonie de ce genre n'ait pu avoir pour objet de protéger les intérêts de l'agriculture? Et d'ailleurs, pense-t-on que les Arvales, dans l'exercice de leur sacerdoce, n'eussent d'autre affaire que de s'occuper des *arva?* Il suffit de jeter les yeux sur leurs Actes pour voir que leurs attributions champêtres se réduisaient à bien peu de chose, et que, de tous les dieux, c'étaient ceux des *arva* qui avaient la moindre part de leurs prières.

163. Prenons leurs procès-verbaux, examinons l'une après l'autre les séances du collège dans le cours d'une année, celles, par exemple, de la période qui va du 12 octobre 58 au 12 octobre 59[2], sous le règne de Néron, et cherchons combien de fois il y est question de la campagne et de ses dieux.

ANNÉE 58 : 12 *octobre*. Sacrifice, dans le nouveau temple, au divin Auguste, à la divine Augusta[3] et au divin Claude.

— 13 *octobre*. Sacrifice, dans le Capitole, à Jupiter, à Junon,

1. Les Fastes d'Ovide s'arrêtent, comme on sait, au 30 juin. Ils auraient mentionné le *Carmen Arvale*, s'il avait existé un *carmen* de ce genre, qui se chantât, comme on le dit, le second jour de la Fête de Mai.

2. J'ai choisi cette période pour avoir une année sans lacune et des procès-verbaux presque intacts.

3. Livie, épouse d'Auguste.

à Minerve, à la *Felicitas publica*, au Génie de l'empereur, au divin Auguste, à la divine Augusta, au divin Claude, pour l'anniversaire de l'avènement de Néron.

— 6 *novembre*. Sacrifice, dans le Capitole, à Jupiter, à Junon, à Minerve, à la *Salus publica*, à la *Concordia ipsius*, pour l'anniversaire de la naissance d'Agrippine.

— 4 *décembre*. Sacrifice, dans le Capitole, à Jupiter, à Junon, à Minerve, pour le tribunat de Néron.

— 11 *décembre*. Sacrifice sur la voie Sacrée[1], devant la maison des Domitius, à la mémoire de Cn. Domitius [Ahenobarbus, père de Néron].

— 15 *décembre*. Sacrifice, dans le Capitole, à Jupiter, à Junon, à Minerve, à la *Salus publica*, à la *Concordia honoris Agrippinae*, au Génie de l'empereur, pour l'anniversaire de la naissance de Néron.

Année 59 : 3 *janvier*. Vœux pour le salut de Néron.

— 12 *janvier. Fixation du sacrifice en l'honneur de la Dea Dia aux* 27, 29 *et* 30 *mai suivants.*

— 25 *février*. Sacrifice, dans le Capitole, à Jupiter, à Junon, à Minerve, à la *Salus publica*, en souvenir de l'adoption de Néron [par Claude].

— 4 *mars*. Sacrifice, dans le Capitole, à Jupiter, à Junon, à Minerve, au Génie de l'empereur, pour les comices consulaires de Néron.

— 5 *mars*. Sacrifice, dans le Capitole, à Jupiter, à Junon, à Minerve, au Génie de l'empereur, pour le pontificat de Néron.

— 28 *mars*. Séance au Capitole. On n'y immola pas.

— 5 *avril*. Sacrifice, dans le Capitole, à cause des supplications ordonnées pour le salut de Néron.

1. Le texte porte ici le solécisme *in sacram viam*, tandis que le 11 décembre 59, il donne, correctement, *in sacra via*.

— 29 *mai. Sacrifice en l'honneur de la Dea Dia, devant son autel, puis dans son temple.* Ensuite, courses de quadriges et exercices de voltige à cheval.

— 23 *juin.* Sacrifice, dans le Capitole, à Jupiter, à Junon, à la *Salus publica,* à la *Felicitas publica;* — puis, dans le nouveau temple, au divin Auguste, à la divine Augusta, au divin Claude ; — puis, sur le forum d'Auguste, à Mars vengeur et au Génie de l'empereur, pour le salut et le retour de Néron.

— 11 *septembre.* Sacrifice dans le Capitole, à Jupiter, à Junon, à Minerve; — puis, sur le forum d'Auguste, au Génie de l'empereur; — puis, devant la maison des Domitius, aux dieux Pénates, pour le salut et le retour de l'empereur.

— 12 *octobre.* Même cérémonie qu'au 12 octobre 58 (voy. pl. haut); etc., etc.

164. Dans cette suite de seize procès-verbaux, il n'est question que deux fois du culte particulier des Arvales : le 12 janvier, où l'on se borne à fixer la date de la Fête de Mai, et le 29 mai où on la célèbre. Et, par une indifférence bien caractéristique, quoique cette fête ait été indiquée comme devant durer trois jours, les cérémonies du deuxième jour sont les seules qui aient l'honneur d'être consignées au procès-verbal.

165. En certaines circonstances, les Arvales faisaient aussi des expiations, vraisemblablement étrangères aux intérêts de l'agriculture et qui paraissent plutôt se rattacher aux préoccupations générales de la superstition romaine.

166. C'est ainsi qu'on les voit immoler une truie et une jeune brebis à la *Dea Dia*, quand leur bois sacré éprouve quelque dommage : pour une branche morte qui tombe (en 38 et en 87); pour un arbre qui s'abat (66), mort de vétusté

(81, 90, 91, 101, 118, 155), brisé par un coup de vent[1] (101, 118) ou renversé par une tempête (72); pour des arbres qui cèdent sous le poids de la neige (81), ou encore pour des lauriers, brûlés par l'excès du froid ou de la chaleur, et qu'il faut couper (105).

Le 8 février 183, ils sacrifient une truie, une brebis et un taureau de grande taille (*suovetaurilia majora*), et offrent ensuite à diverses divinités deux vaches, quatre béliers, dix-huit brebis et vingt-quatre moutons, parce qu'un figuier s'est mis à pousser sur le toit de leur temple, qu'on doit détruire ce jeune arbre et réparer le toit de l'édifice.

Le 13 mai suivant, ils renouvellent les mêmes cérémonies à l'occasion de l'achèvement de ces travaux.

Le 7 novembre et le 10 décembre 224, ils offrent des sacrifices semblables parce que, dans une violente tempête, des arbres du bois sacré ont été frappés de la foudre, qu'il faut les arracher, les fendre avec le fer, les brûler, les réduire en cendres et les remplacer.

D'autres expiations se faisaient le second jour de la Fête de Mai, dans le bois sacré, quand on en émondait le feuillage. (Voyez les procès-verbaux des années 87, 89, 90, du règne de Domitien, de 105, 117, 118, 119, 120, 155, 183, 213, 218.)

Comme il est question d'arbres dans ces sacrifices, peut-être y verra-t-on quelque rapport plus ou moins direct avec l'agriculture. Mais voici un autre genre d'expiations qu'on ne saurait raisonnablement interpréter de même.

Le 1er mai 81, ils immolèrent une truie et une jeune brebis dans le bois sacré, afin de pouvoir introduire dans le temple un ciseau de fer destiné à graver une inscription sur le

1. *Vi majori.*

marbre; un autre sacrifice eut lieu le 13 mai suivant, pour permettre d'emporter l'outil quand l'inscription fut terminée[1].

Nous retrouvons la même cérémonie en 88, 91, 92, 119, 121, 125, 130, 156; sous Marc-Aurèle; en 184, 214, 219, 221, 222 et 225[2].

167. Quand on constate ainsi dans les procès-verbaux des Frères Arvales tous les faits étrangers à l'agriculture, les vœux et les sacrifices en faveur des princes et de leurs familles, les expiations diverses et notamment celles qui précèdent et qui suivent le travail des lapicides, les banquets où se réunissent les membres de la corporation, les courses de chars qu'ils organisent, peut-on s'étonner de voir, parmi tant de cérémonies différentes, figurer dans leurs Actes celle de la conjuration des Lémures?

168. S'il m'est impossible de dire avec une entière certitude pourquoi les Arvales firent cette conjuration, je puis du moins donner les raisons générales ou particulières qui rendent vraisemblable et qui expliquent un tel acte.

169. Dès qu'on aborde ce problème, on se trouve en présence de ces deux questions préliminaires : Les Frères Arvales chantaient-ils habituellement la formule sacrée qu'un seul de leurs procès-verbaux nous a fait connaître, celui du 29 mai 218? ou ne fut-ce qu'à partir de cette date, et sous le règne d'Héliogabale, qu'ils l'introduisirent dans leur rituel?

170. Les personnes qui donnent au vieux chant le nom par excellence de *Carmen Arvale*, doivent nécessairement admettre qu'on le chantait chaque année à la même époque.

1. Il n'était pas permis d'employer le fer dans ces cérémonies sacrées. Voy. Macrobe (5, 19, 11) : *Omnino ad rem divinam pleraque aenea adhiberi solita multa indicio sunt.*

2. Sur tous les détails relatifs à ces cérémonies, Voy. Henzen, *Acta fratrum Arvalium*, passim.

Tel est, en particulier, le sentiment de M. Gaston Boissier; et il paraît tellement pénétré de cette idée, que, dans son remarquable ouvrage sur *La religion romaine d'Auguste aux Antonins*, c'est-à-dire dans une histoire du paganisme au premier siècle de notre ère, voulant peindre en un tableau exact et complet cette curieuse séance des Arvales qui revenait tous les ans vers les derniers jours de mai, il n'hésite pas à emprunter les éléments de sa description à un document du troisième siècle, au procès-verbal du 29 mai 218. Or, cet anachronisme tranche une question qu'il aurait fallu résoudre; car rien ne démontre que les Arvales chantèrent l'antique formule sacrée antérieurement au règne d'Héliogabale.

171. Mais, quel que soit mon avis sur ce point, je dois cependant tenir compte d'une opinion qui jusqu'ici est la seule admise, bien qu'elle ne s'appuie sur aucun témoignage: aussi, acceptant à titre provisoire cette hypothèse que le vieux chant avait sa place marquée parmi les rites des Arvales, et qu'on le chanta, avant 218, sinon régulièrement chaque année, du moins en certaines circonstances, je vais montrer comment il pouvait se faire que, dans ces conditions, les Frères Arvales eussent à conjurer les Lémures.

172. Les anciens croyaient que l'âme des morts qui n'avaient point de tombeau, était condamnée à « errer toujours » sous forme de larve ou de fantôme, sans jamais s'arrêter... » Malheureuse, elle devenait bientôt malfaisante. Elle tourmentait les vivants, leur envoyait des maladies, *ravageait leurs moissons*, les effrayait par des apparitions lugubres[1]. » — Si l'on cessait d'offrir aux morts le repas funèbre,

1. Fustel de Coulanges, *La Cité antique*, p. 10.

» aussitôt les morts sortaient de leurs tombeaux; ombres
» errantes, on les entendait gémir dans la nuit silencieuse.
» Ils reprochaient aux vivants leur négligence impie; ils
» cherchaient à les punir; ils leur envoyaient des maladies
» ou *frappaient le sol de stérilité.* »

173. Quand on considère les craintes que, dans l'antiquité, l'apparition des fantômes inspirait aux vivants, et les mesures que chacun s'empressait de prendre pour se soustraire à leurs vengeances, on peut croire que les Frères Arvales eurent parfois à conjurer les Lémures. Si une mort, naturelle ou violente, venait à souiller le lieu de leurs réunions, si des esprits superstitieux y signalaient les allées et venues d'un spectre, ne doit-on pas admettre qu'ils fussent aussi attentifs à conjurer ce fantôme qu'à détourner l'effet d'un mauvais présage, comme la chute d'un arbre dans leur bois sacré, ou qu'à faire des sacrifices expiatoires, soit pour réparer le toit de leur temple, soit pour introduire un outil de fer dans l'enceinte consacrée à la *Dea Dia?* Il serait même possible que cette pratique de la conjuration des Lémures entrât directement dans les attributions champêtres des Arvales, puisque les campagnes n'étaient pas plus à l'abri des revenants que les villes, et qu'un des méfaits habituels de ces revenants, était de « ravager les moissons et de frapper le sol de stérilité. »

174. Ces explications paraissent si simples, si naturelles, que je m'en contenterais volontiers, si je ne m'étais fait une loi de tenir compte avant tout des indications fournies par les monuments.

175. Or, quand on affirme que les Frères Arvales chantèrent l'antique formule avant le mois de mai 218, sur quoi

1. *Id., ibid.*, pp. 18-19.

s'appuie-t-on? Sur une hypothèse[1]. Je doute qu'un jour la découverte d'un nouveau marbre vienne confirmer cette supposition; en tout cas, dans l'état actuel de nos connaissances, rien n'autorise à l'accepter sans réserve. Il est d'ailleurs bien surprenant qu'aucun des procès-verbaux antérieurs à 218 ne parle de cet usage et ne fasse la moindre allusion au vieux chant, quand, au contraire, il en est deux et peut-être trois fois question sous le règne d'Héliogabale, dans le procès-verbal du 29 mai 218 où il est cité tout au long, dans un autre de l'année 219[2], où, sans en donner le texte, le secrétaire du collège se contente de dire qu'il fut chanté pendant la séance[3], et sur un fragment de marbre gravé vers le même temps, où se lisent les trois premières lettres du mot *carmen*[4]. Aussi, rapprochant l'un de l'autre ces deux faits, d'un côté, le silence absolu de tous les monuments antérieurs, de l'autre, la révélation inattendue qui se produit soudain, dans les Actes de 218, se répète immédiatement après, dans le procès-verbal de 219, et reparaît encore dans le compte rendu d'une des années suivantes, j'en conclus que les cérémonies des Arvales durent subir

1. Hypothèse fondée elle-même sur une autre hypothèse, à savoir, sur la prétendue existence d'un *Carmen Arvale*.

2. Fragment sans date; mais à la suite de ce procès-verbal, sur le même marbre, se trouve le commencement du compte rendu de la séance du 20 mai 219.

3. SACERDOTES. CLVSI. SVCCINCT. LIBELLIS. ACC. CARM. DIC. TRIPODAVER. Voy. *C. I. L.*, vol. VI, I[re] partie, p. 522; et Henzen, *Acta frat. Arv.*, p. CCVIII.

4. Voici le passage :..... *l*AEVA FRVG ACC DEIND CAR*men*. — Les faits consignés dans ce procès-verbal montrent qu'il se rapporte au second jour de la Fête de Mai. La forme des lettres et surtout le nom du flamine Donatus (lequel figure dans les Actes des années 219, 224 et 231) indiquent que le document est contemporain soit d'Héliogabale, soit d'Alexandre Sévère. Certains indices prouveraient qu'il n'est pas de l'année 220. (Voy. Henzen, *Acta fratrum Arvalium*, p. CCXVIII, et *C. I. L.*, vol. VI, 1[re] partie, p. 576.) Mais la présence du mot *car(men)* me fait croire qu'il est de la fin du règne d'Héliogabale. (Voy. ma p. 181.)

une importante modification à cette époque, et que si notre collège conjura alors les Lémures, ce fut sur un ordre de l'empereur Héliogabale.

176. La croyance aux revenants était presque générale dans l'antiquité romaine. Sous l'influence des Orientaux qui vinrent s'établir à Rome, cette superstition ne fit que s'accroître à partir du deuxième siècle de notre ère. A l'époque de Lucien, les démons et les fantômes hantaient l'esprit des philosophes eux-mêmes[1]. Une foule de personnes avaient rencontré des spectres, les unes pendant la nuit, les autres en plein jour[2] Les plus éclairées faisaient cette réserve qu'on voyait errer seulement les âmes des gens qui avaient péri de mort violente, celles par exemple des décapités, des empalés et des pendus[3]. Et la pratique de la conjuration des fantômes était devenue un métier lucratif, dans lequel des Syriens étaient passés maîtres[4].

177. Or, c'était précisément un Syrien, hébété de superstitions grossières, le prêtre Héliogabale, qui parvenait à l'empire en 218. Qu'un tel prince ait commandé aux Arvales de conjurer les Lémures, c'est, comme on le verra, une hypothèse fort admissible, car elle se déduit naturellement des informations de l'histoire sur le caractère et la conduite de ce personnage.

1. Lucien, *Le menteur d'inclination*, 29.
2. *Id.*, *ibid.*, 17.
3. *Id.*, *ibid.*, 29.
4. *Id.*, *ibid.*, 16.

CHAPITRE VI

Les remaniements des Actes de 218.

178. Les difficultés de ma tâche seraient sensiblement diminuées, si j'admettais purement et simplement que le Chant Lémural fit de tout temps partie des rites de notre collège, et qu'il était dans la tradition des Arvales de le chanter chaque année, le deuxième jour de la fête de mai, pour mettre les campagnes à l'abri des ravages exercés par les fantômes et les démons.

J'aurais pu assurément m'arrêter sans scrupule à cette conclusion, s'il m'était démontré que le vieux chant eût déjà figuré dans les Actes des Arvales avant le 29 mai 218, et si l'inscription dont il fait partie était exempte de remaniements et de falsifications.

Mais le problème ne laisse pas de se compliquer, quand pour le résoudre on regarde d'un peu près les documents.

179. Et d'abord, examinons ce point : le marbre de 218 est-il bien, comme je l'ai dit plus haut, le premier monument où notre chant ait été gravé par les Arvales?

On sait qu'il est question de ce chant dans le procès-verbal du 29 mai 218 et dans celui d'un certain jour de mai 219. Voyons donc comment ils en parlent, et comparons ensemble les deux rédactions :

I. — EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE 218.

. . . .

Deinde subsellis marmoreis consed(erunt), et panes laureat(os) per public(os) partiti sunt. Ibe omn(es) lumemulia cum rapinis acceperunt, et deas unguentaverunt. Et aedes clusa e(st); omnes foris exierunt. Ibi sacerdotes clusi, succincti, libellis acceptis, carmen descindentes tripodaverunt in verba haec : *Enos*, *Lases*, *juvate*, etc., etc., etc. Post tripodationem deinde, signo dato, publici introier(unt), et libellos receperunt . . . .

(Voy. l'*Avant-propos*.)

II. — EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE 219.

. . . .

Deind(e) subsell(is) marm(oreis) consed(erunt), et panes laur(eatos) per public(os) partiti sunt, et deas unguentaverunt. Et aed(es) clusa e(st); omn(es) foras exier(unt). Ibi sacerdotes clusi, succinct(i), libellis acc(eptis), carm(en) dic(entes) tripodaver(unt). Deinde, signo dato, publ(ici) introier(unt), et libell(os) recep(erunt) . . . .

(Voy. *C. I. L.*, vol. VI, 1re partie, p. 522; et Henzen, *Acta fratr. Arv.*, p. CCVIII.

180. Considérons d'abord le second procès-verbal, celui de

219. Nous y lisons cette phrase : *libellis acc(eptis) carm(en) dic(entes) tripodaver(unt)*. Or, à la même place, celui de 218 en dit davantage : *libellis acceptis carmen descindentes tripodaverunt in verba haec;* et il ajoute le texte complet de la formule sacrée, que ne donne pas le procès-verbal de 219.

D'où vient cette différence, et qu'en devons-nous conclure? Il est clair que si, en 219, on omet la formule de conjuration, et si, pour la désigner, on se contente de cet unique mot : *carmen:* le chant, — c'est parce qu'on l'a inscrite tout au long dans le procès-verbal de l'année précédente, et qu'on juge inutile de reproduire un texte déjà connu. Si au contraire, en 218, on l'a citée d'un bout à l'autre, et si, pour l'annoncer, on a dit : *carmen in verba haec :* un chant conçu en ces termes, — n'est-ce pas, selon toute vraisemblance, parce qu'on l'insérait alors pour la première fois dans les Actes[1]?

181. Et, remarquons-le encore en passant : A supposer que notre collège ait eu jamais un chant particulier, un *Carmen Arvale*, l'eût-il appelé, dans un de ses comptes rendus : « *carmen in verba haec*, un chant (ou le chant) conçu en ces termes »? — A coup sûr, ce n'est point ainsi que les Arvales auraient désigné entre eux, dans un procès-verbal spécialement rédigé à leur usage, le chant propre et traditionnel de leur corporation, une formule sacrée qui, remontant jusqu'au règne de Romulus, eût été la marque de leur antique origine,

1. Une autre observation importante, c'est que le procès-verbal de 219, se distingue aussi du procès-verbal de 218 par l'omission des mots ; *ibi omn(es) lumemulia cum rapinis acceperunt*, corrigés ainsi par moi : *ibe omn(es) lemuralia cum patinis acceperunt*. (Voy. mes p. 36 et 146, note 2.) — Or, la suppression de cette phrase coïncidant avec celle du chant dans le procès-verbal de 219, montre qu'il y a connexité entre ces deux parties du procès-verbal de 218, et prouve une fois de plus, selon moi, qu'il y est question de la conjuration des Lémures.

le lien de leur unité à travers les âges, le résumé de leurs rites et le symbole de leurs croyances!

Cette question résolue, voyons s'il faut accepter sans contrôle tous les faits inscrits sur le marbre de 218.

182. Le savant épigraphiste, qui s'est livré à des recherches si pénétrantes sur les institutions des Arvales, et dont l'opinion fait autorité en cette matière, M. Henzen, a reconnu qu'en 218 cette corporation adopta pour les comptes rendus de ses séances une rédaction nouvelle, dont il attribue évidemment l'origine à cette manie de réformes religieuses, à cette intervention constante dans la célébration des cultes, qui est le caractère dominant de l'empereur Héliogabale : *ab ea inde aetate* [*anno* 87] *ad annum certe* 213 *acta eodem fere modo concepta sunt, nec veri dissimile ab Elagabalo demum novam institutam esse sacra describendi rationem.* Mais il constate en même temps que les documents où apparaissent ces modifications, sont antérieurs au règne de ce prince, *acta a.* 218 *ex parte pertinent ad tempus Elagabalo antiquius,* car ils sont de la fin de mai 218, et la bataille qui donna définitivement l'empire à Héliogabale, eut lieu seulement le 8 juin.

Ainsi une partie, et la plus considérable, des procès-verbaux qui témoignent de l'ingérence d'Héliogabale dans la rédaction des Actes, est antérieure à l'avènement de ce prince. Comment expliquer un fait aussi extraordinaire? M. Henzen répond que cette particularité n'infirme en rien son opinion, parce que les comptes rendus des séances n'étaient pas gravés l'année même où ces séances avaient lieu, mais l'année suivante : *minime illi opinioni adversatur, cum acta*

uniuscujusque anni anno demum insequenti in marmore exarata sint[1].

183. La minute des procès-verbaux de mai ne fut donc pas transcrite sur le marbre sans d'importantes retouches : quand ce travail se fit, dans le cours de 219, Héliogabale contraignit les Arvales de modifier la rédaction de leurs comptes rendus, et de donner rétrospectivement à ceux de l'année 218 la forme nouvelle qu'il avait adoptée. Je partage sur ce point l'opinion de M. Henzen. Je demanderai seulement s'il ne faut pas voir dans ces modifications des Actes autre chose que de simples changements de rédaction, et si, au moment où Héliogabale bouleversait la religion des Romains, l'apparition de faits nouveaux dans les procès-verbaux de notre collège ne s'explique pas par l'introduction de nouveaux rites.

184. Si l'on n'osait croire à cette altération des documents, en voici une preuve qui lèverait tous les doutes.

Le 30 mai 218, le lendemain du jour où, selon les Actes des Arvales, avait été chanté notre vieux chant, le collège se réunit pour célébrer la troisième journée de la fête de la *Dea Dia*. Le procès-verbal suivant fait connaître ce qui se passa dans cette séance[2] :

1. Henzen. *Acta fratrum Arvalium*, p. 28.
2. Je le copie exactement sur le texte de M. Henzen, complétant, d'après ce texte, entre parenthèses, les mots abrégés, et donnant en italiques les restitutions proposées par le savant épigraphiste pour combler les lacunes ou corriger les fautes de l'original.

PROCÈS-VERBAL DU 30 MAI 218.

III Kal(endas) Jun(ias) in domum. . . . . *mag(istri)* fratres Arvales ad consummand*um sacrum deae Diae* | convener(unt); in*ter cenam L. Alfenius Avitianus p*ro-mag(ister), Fl(avius) Archelaus flam(en), Sulpic(ius) Po*llio*, | Armen(ius) Peregr*inus* . . . . *di*scumbentes toralibus segmentat*is ture et vino fecerunt;* | min(istrantibus) puer(is) pat*rimis et matrimis senatorum filis isdem* q(ui) s(upra). frug(es) libat(as) cum calat(oribus) et public(is) ad aram *retulerunt.* | deinde lampa*dibus incensis pariter tuscanicas* contiger(unt) et per kalator(es) suos domi miserunt. *item* | mens(am) sec(undam) bell*ariorum diviserunt et coronas et* ung(uenta) et sportul(as) acc(eperunt) sing(uli) (denarios centenos). hoc anno cenat(um) est *in* | dies sing(ulos) (denaris centenis) *VI*, *IIII*, *III Kal(endas) Jun(ias);* pueri cenav(erunt) senator(um) fil(ii) n(umero) IIII et sport(ulas) acc(eperunt) in d(ies) sing(ulos) (denarios) X.. | et felic(ia) dixer(unt). *pr*ecatio cooptationis :

Quod b(onum) f(austum) felix fortu*natum*q(ue) sit imp(eratori) Caes(ari) divi Mag(ni) Antonini fil(io) divi Severi nep(oti) M. Aurellio | Antonino pio felici Aug(usto) p(ontifici) m(aximo) tr(ibunicia) pot(estate) co(n)s(uli) p(atri) p(atriae) proco(n)s(uli), et Juliae Maesae Aug(ustae) aviae Aug(usti) n(ostri), tot*i*que | domo divin(ae) eor(um), senatui populoq(ue) Rom(ano) Quiritib(us), fr*a*tr(ibus) Arval(ibus), parentib(us), liberis conjugibusque nostris, | fratrem Arvalem *ex s(enatus) c(onsulto)? domin(um) n(ostrum)* imp(eratorem) Caes(arem) M. Aure*llium A*ntoninum pium felicem Aug(ustum) collegam nobis | cooptamus fel(iciter) fel(iciter).

Tous les procès-verbaux des Frères Arvales portent en tête la date de la réunion dont ils rendent compte[1]. Cette particularité permet de distinguer avec certitude le commencement et la fin de chaque séance sur les marbres qui contiennent plusieurs de ces documents. Cela posé, cherchons à fixer le jour où furent arrêtés les termes de la *precatio cooptationis* qu'on vient de lire. Si l'on considère que le document où elle figure porte en tête les mots *III Kal. Jun.* (= 30 mai), et qu'elle n'est elle-même précédée d'aucune autre date, on doit nécessairement conclure que le texte de cette *precatio* fait partie du procès-verbal du 30 mai 218.

Cette conclusion, tirée d'un fait matériel dont la réalité est hors de doute, soulève pourtant une grave objection. Quand on voit sur ce monument Héliogabale revêtu du titre d'empereur, on se demande s'il est possible que les Arvales aient fait dès le 30 mai une pareille déclaration. Ce jour-là, le chef légal du pouvoir était Macrin. Héliogabale était un simple prétendant, reconnu, il est vrai, depuis le 16, par l'armée d'Emèse, mais, comme je l'ai déjà dit plus haut, la bataille qui devait lui donner l'empire était encore à livrer.

La date et les termes de la *precatio* semblent donc absolument contradictoires.

185. Comment expliquer ce désaccord? Ne faut-il pas admettre qu'Héliogabale, quand il fut devenu empereur, voulut faire remonter le commencement de son règne, soit jusqu'au 16 mai, jour où il fut proclamé à Emèse, soit même jusqu'à la mort de Caracalla, prince dont il se prétendait le fils, et dont il considérait le meurtrier, Macrin, comme un usurpateur; et que, dans ce dessein, il obligea les Arvales à antidater leur *precatio cooptationis*, lorsque, dans le courant de

1. A moins, bien entendu, que cette date n'ait disparu par suite d'un accident quelconque : ce qu'il est toujours facile de constater.

219, ils s'occupèrent de faire graver les procès-verbaux de l'année précédente? Cette hypothèse paraît justifiée quand on la rapproche du fait suivant qui nous est transmis par Dion (l. LXXIX) :

« Macrin ayant esté Consul au commencement de cette
» année (218), Heliogabale se fit écrire [dans les fastes et
» dans les dates des actes,] comme Consul au lieu de luy,
» quoiqu'il n'eust commencé à regner que lorsque le Consulat
» de Macrin estoit déja achevé; ce qui estoit une chose toute
» nouvelle[1]. »

On voit qu'Héliogabale se faisait peu scrupule de dénaturer l'histoire.

186. Quant aux Arvales, ce n'était pas la première fois qu'ils consentaient à falsifier leurs Actes pour antidater l'avènement d'un prince. Témoin le fait suivant :

Le procès-verbal du 14 mars 69, qui commence en ces termes : *pr(idie) idus mart(ias) vota numcupata pro salute et reditu   Germanici imp(eratoris)...*[2], atteste que dans cette journée le collège fit des vœux pour le salut et le retour de l'empereur Vitellius Germanicus. Mais, à la date du 14 mars, c'était encore Othon qui était le chef de l'État. Ce jour-là même il quittait Rome pour marcher contre les Vitelliens; et ce fut seulement après sa défaite (14 avril) et sa

1. Le Nain de Tillemont, *Histoire des empereurs*. Paris, Ch. Robustel, MDCXCI, page 169.

2. *C. I. L.*, vol. VI, 1re partie, p. 498; — et Henzen, *Acta fr. Arv.*, p. XCIII. — Sur le blanc qui suit *reditu*, voy. la note de ma p. 180.

mort, que Vitellius, son compétiteur, fut reconnu empereur par le sénat. Pour expliquer cet anachronisme, M. Henzen pense avec raison que le procès-verbal du 14 mars ne fut pas gravé sur le marbre conformément à sa rédaction primitive. Selon lui, ce n'est pas en faveur de Vitellius, mais en faveur d'Othon que les vœux avaient été formés. Seulement, le jour où la minute du procès-verbal fut remise au lapicide, Othon n'était plus, Vitellius avait l'empire; et, par crainte ou par flatterie, les Arvales firent substituer le nom du vivant à celui du mort[1].

187. Mais revenons aux procès-verbaux de mai 218 et à notre vieux chant.

Il résulte des observations précédentes que le marbre de 218 n'est pas seulement défectueux par la négligence de l'écriture et l'inexactitude graphique des transcriptions : les documents qu'il nous transmet, remaniés après coup ou antidatés, ont encore sur plus d'un point faussé l'histoire.

188. La nature de ces remaniements, le mobile de ces falsifications sont tels qu'Héliogabale peut seul en avoir été l'auteur. Il semble pourtant difficile, au premier abord, de les imputer à ce prince, quand on remarque qu'à la fin de mai il était encore en Asie, préparant ses armes pour attaquer Macrin; mais cette difficulté disparait si l'on considère, avec

1. Henzen, ouvr. cité, p. 115. — Plus tard, soit pour protester contre cette irrégularité, soit pour flétrir la mémoire de Vitellius, on martela son nom sur le marbre. Son surnom de Germanicus, échappant à l'attention de l'ouvrier qu'on avait chargé de cette besogne, resta seul pour attester la falsification qui avait été commise. C'est pour ce motif qu'on voit plus haut dans l'extrait que j'ai donné du procès-verbal :

PRO S*al*VTE ET REDITV GERMANICI IMP

M. Henzen, que les procès-verbaux de 218 furent gravés seulement en 219, alors qu'Héliogabale était à Rome paisible possesseur de l'empire.

189. Quant au vieux chant, il est un fait indéniable, c'est qu'on ne le rencontre nulle part dans les Actes antérieurement au procès-verbal du 29 mai 218, tandis qu'à partir de cette date trois comptes rendus, sur quatre qui nous ont été conservés du second jour de la Fête de Mai, ne manquent pas de le mentionner[1]. De ce rapprochement on est porté à conclure que le chant ne fut pas admis dans le rituel avant 218; et cette conclusion paraît singulièrement confirmée, quand on compare dans les Actes de 218 et de 219 la rédaction du passage où il est question de ce chant.

190. Cela posé, si l'on rapproche ces deux faits, à savoir : 1° que le chant se montre pour la première fois dans les Actes, en mai 218; 2° que les procès-verbaux de ce mois furent remaniés par Héliogabale, ne trouvera-t-on pas tout naturel de croire que ce chant y fut inséré par ordre de ce prince?

Et l'intervention personnelle d'Héliogabale ne semble-t-elle pas manifeste, quand on considère que cette vieille formule sacrée, absente des procès-verbaux gravés avant son avènement, inscrite tout au long ou mentionnée trois fois sous son règne[2], disparaît des monuments après sa mort[3]?

1. Voy. les deux notes ci-après.

2. En mai 218, en mai 219 et au mois de mai d'une des années qui suivirent. Voy. à ce sujet p. 170 en note.

3. Autant, bien entendu, que nous en pouvons juger par les monuments qui nous restent. Nous avons le procès-verbal du 17 mai 241, sous le règne de Gordien III ; ce document rend compte des cérémonies du second jour de la Fête de Mai, mais il n'y est pas question du vieux chant. — Néanmoins, il est possible qu'Alexandre Sévère, cousin d'Héliogabale, élevé avec lui dans

191. Ce qui ajoute encore à la vraisemblance de cette hypothèse, c'est qu'une pareille innovation répond bien aux préoccupations générales du fanatique qui entreprenait alors une véritable révolution religieuse.

192. A peine fut-il entré dans Rome, dit Lampride, qu'il consacra son dieu Elagabal[1] sur le mont Palatin, et lui bâtit un temple. Un de ses premiers soins fut de transporter dans ce temple l'image de la Mère des dieux, le feu sacré de Vesta, le Palladium, les boucliers des Saliens, afin d'abolir tous les cultes : il n'en voulait plus d'autre que celui d'Elagabal. Un de ses rêves était aussi de faire célébrer dans son temple les cérémonies des juifs, des samaritains et des chrétiens, pour que les prêtres d'Elagabal eussent le secret de toutes les religions[2]. Il disait que tous les dieux étaient les serviteurs du sien, nommait les uns ses chambellans, appelait les autres ses esclaves, et attribuait à chacun diverses fonctions du même genre[3]. Il profana par une foule de sacrilèges, la religion du peuple romain[4], détruisit les tombeaux du Vatican pour y faire passer des quadriges attelés de quatre éléphants[5], immola des victimes humaines, choisit dans toute l'Italie, pour ces sacrifices, les enfants les plus beaux, issus des plus nobles familles[6], et il fouillait dans leurs entrailles pour les interroger suivant les rites de sa nation[7]. Il était sans cesse entouré de magiciens, qui chaque jour se livraient à leurs opérations sous ses yeux.

les mêmes croyances religieuses, ait maintenu la pratique de la conjuration des Lémures dans le rituel des Frères Arvales. (Voy. p. 170, note 4.)

1. *Heliogabalus*, dans Lampride.
2. Lampride, Antoninus Heliogabalus, III.
3. *Id.*, *ibid.*, VII.
4. *Id.*, *ibid.*, VI.
5. *Id.*, *ibid.*, XXII.
6, 7. *Id.*, *ibid.*, VIII.

Il les exhortait à bien faire et rendait grâce aux dieux quand il leur avait trouvé des adeptes[1].

193. Et il faut croire que ces adeptes venaient à lui en grand nombre, car il obligeait les plus illustres personnages eux-mêmes de s'associer à ses folies.

Il avait fait placer dans le sénat, au-dessus de l'autel de la Victoire, son propre portrait avec l'image du dieu Elagabal; et chaque sénateur, en entrant, devait brûler de l'encens et faire des libations devant cette image[2]. Il se fit déclarer prêtre d'Elagabal par arrêt du sénat[3], et força les magistrats à nommer ce dieu avant tous les autres dans les sacrifices publics[4]. Il dansait lui-même autour des autels de son idole, au son des instruments, et cela en présence du sénat et des chevaliers rangés sur une estrade en amphithéâtre. Dans ces cérémonies, les entrailles des victimes et les parfums étaient portés sur des bassins d'or par les généraux et les premiers officiers de l'empire, qui marchaient en robes traînantes, à grandes manches, selon la mode phénicienne, avec des chaussures de lin, comme en ont les devins et les astrologues de Phénicie[5].

194. La magie, la croyance aux démons et aux spectres, avec le culte de sa fameuse pierre noire, tel était le fond de la religion d'Héliogabale; et c'est dans la pratique de ces superstitions qu'il croyait trouver le moyen d'assurer ou d'accroître la grandeur de l'empire. Lampride nous raconte

1. Lampride, Antoninus Heliogabalus, VIII.
2. Hérodien, V.
3. Dion, LXXIX, 11.
4. Hérodien, V.
5. Hérodien, V.

à ce sujet une histoire fort curieuse : « Lorsque Héliogabale » voulut faire la guerre aux Marcomans, sur lesquels Marc- » Aurèle avait remporté les plus brillantes victoires, on lui » dit que c'était par l'entremise des sorciers et des magiciens » que ce prince avait su inspirer à cette nation une amitié » inébranlable pour le peuple romain ; et qu'il avait obtenu » ce résultat à l'aide de formules et de cérémonies » magiques. Héliogabale voulut savoir quelles étaient ces » formules et où elles se trouvaient ; mais on n'eut garde de » le lui apprendre. On était convaincu qu'il s'informait de » ces cérémonies pour en conjurer l'effet, dans l'espoir » de rallumer la guerre[1]. »

195. Du reste le soin qu'on prit de lui cacher ces formules montre que la foi aux enchantements était générale à cette époque ; et l'on voit par un récit de Dion Cassius que les hommes les plus distingués acceptaient sans hésiter toutes ces superstitions. L'aventure étrange que Dion rapporte, et à laquelle il est le premier à croire, se produisit dans les derniers temps du règne d'Héliogabale.

« Je suis persuadé que l'adoption d'Alexandre Sévère par » Héliogabale fut un effet de la prévoyance divine ; et je » m'appuie.... sur la prédiction faite à ce prince qu'il aurait » pour successeur un Alexandre venu d'Emèse, et sur ce » qui se passa dans les régions de la Mésie Supérieure et » de la Thrace.

» Un peu auparavant, un génie, se disant être le célèbre » Alexandre de Macédoine, et portant, avec la figure, l'équi- » page complet de ce prince, partit des pays voisins de

1. Lampride, ouvr. cité, IX.

» l'Ister, où il avait apparu, je ne sais comment, traversa la » Mésie et la Thrace, comme un prêtre de Bacchus, en com» pagnie de quatre cents hommes armés de thyrses et » revêtus de peaux de faons ; ils ne faisaient d'ailleurs » aucun mal.

» Tous ceux qui étaient alors en Thrace, ont reconnu que » logements et vivres, tout lui fut fourni aux frais du public. » Personne n'osa s'opposer à lui, ni en paroles, ni en » actions, ni officier, ni soldat, ni procurateur, ni gouver» neur de province. Et ce fut en plein jour, sans user de » surprise, qu'il s'avança, pour ainsi dire, processionnel» lement jusqu'à Byzance. Puis, de cette ville, s'étant rendu » sur le territoire de Chalcédoine, il y accomplit la nuit cer» tains sacrifices, y enterra un cheval de bois et disparut.

» Cette aventure, je l'appris étant en Asie, avant que rien » ne se fût fait à Rome touchant Bassien (Alexandre » Sévère)[1]. »

196. Quand on se reporte par la pensée à ce temps si bizarre et si sombre, quand on replace dans le milieu où ils vivaient, les Frères Arvales qui chantèrent le vieux chant, il paraît difficile d'admettre qu'ils aient veillé avec un soin jaloux au maintien de leurs anciens rites. Se figure-t-on bien, à cette époque et dans l'entourage de l'empereur, des prêtres des champs pénétrés de l'importance de leur sacerdoce, soucieux de l'intérêt des campagnes, préoccupés du rendement des moissons, adorateurs convaincus de la *Dea Dia*, et adversaires obstinés de toute innovation qui portait atteinte à l'intégrité d'un culte fondé, disait-on, par

1. Dion, LXXIX, 18.

Romulus? Et peut-on croire qu'Héliogabale se montrât, dans le sein de leur collège, adepte respectueux d'une religion que partout ailleurs il s'efforçait d'abolir?

197. Loin qu'on doive s'étonner de voir apparaître un rite nouveau dans le culte des Arvales, il faudrait plutôt se demander en vertu de quel privilège leurs institutions furent si peu atteintes. Mais en 219, au moment où furent gravés nos procès-verbaux, l'illuminé qui devait scandaliser Rome était encore au début de son règne et de ses folies. Toutefois, même alors, il ne put assister aux cérémonies du collège, en sa qualité de Frère Arvale, sans concevoir l'idée de les modifier selon ses croyances. Mais dans quelle intention particulière obligea-t-il ses collègues à conjurer les Lémures? Sur ce point, le champ est ouvert aux conjectures les plus diverses; car, en fait, les Arvales étaient plutôt attachés à la personne des empereurs et de leur famille qu'au culte des divinités champêtres, leur ministère s'exerçait plus souvent dans l'intérêt du prince que dans celui des campagnes, et c'était presque uniquement au chef de l'État, à la conservation de ses jours et à son bonheur domestique, au succès de ses entreprises et à sa glorification, que se rapportaient leurs sacrifices, leurs vœux et leurs prières. Il faut remarquer néanmoins que la séance dont nous nous occupons est celle du second jour de la Fête de Mai, jour exclusivement consacré à des démonstrations religieuses en faveur de l'agriculture; et il est possible que, lorsque Héliogabale en régla l'emploi, il ne soit entré dans son esprit aucune préoccupation étrangère à l'objet traditionnel de cette séance. Aussi, m'arrêtant à cette hypothèse, qui est la plus vraisemblable et la plus simple, j'admettrai qu'il ne changea pas le caractère essentiel de la cérémonie.

Seulement, comme dans sa conviction les pires ennemis des campagnes devaient être les démons et les spectres, ne voulant pas laisser à la vieille *Dea Dia* tout l'honneur de la Fête de Mai, il tint à profiter de cette solennité pour conjurer les puissances malignes, qui lui paraissaient bien autrement redoutables.

198. On n'eut pas besoin de composer à cet effet une formule de conjuration : on avait un monument de l'antique superstition romaine, qui trouva naturellement sa place dans le nouveau programme de la cérémonie; et la réforme fut inaugurée en mai 219.

199. Comment alors expliquer qu'il en soit fait mention dès l'année 218 ?

En mai 219, les procès-verbaux de mai 218 n'étaient pas encore gravés. Dans la minute de ces procès-verbaux il n'était question d'aucune modification du rituel, ni du Chant Lémural, ni d'Héliogabale empereur. Mais quand on dut remettre cette minute au lapicide, Héliogabale en fit changer la rédaction.

200. Et, comme je l'ai déjà dit plus haut, le motif de ces remaniements n'est pas difficile à pénétrer. On se rappelle que ce prince se proclamait fils et légitime successeur de Caracalla et considérait le règne de Macrin comme nul et non avenu. C'est pourquoi, déclarant usurpé le titre de consul pris par son prédécesseur au 1er janvier 218, il s'était attribué ce consulat dans les fastes et dans les actes publics, contrairement à tous les usages. Or, s'il avait prétendu, par cette falsification, avancer de six mois la date de son avènement, on conçoit que, dans le même dessein, il ait anti-

daté tout ensemble et cette *precatio cooptationis* où les Arvales l'avaient salué pour la première fois du nom d'empereur, et la première célébration de cette conjuration des Lémures, dont l'introduction dans le rituel de ces prêtres devait être considérée par lui comme un des événements caractéristiques de son règne.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL

Le marbre de 218 présente deux ordres de documents bien distincts : 1° les procès-verbaux ; 2° le chant.

Les procès-verbaux contiennent un assez grand nombre de fautes, dues aux ambiguïtés de l'écriture cursive que le lapicide avait à transcrire en capitale. Ces fautes étaient pourtant faciles à éviter, car le latin des procès-verbaux est conforme à celui que parlait l'ouvrier.

Le texte du chant, gravé par le même lapicide, renferme des erreurs de même nature : fautes inévitables, car l'original était en vieux latin. La correction de ces erreurs, par une méthode nouvelle mais logique et rigoureuse, a remis en lumière une antique formule sacrée. C'est l'archétype du Chant des Lémuries traduit en distiques par Ovide.

La pratique de la conjuration des Lémures par les Arvales ne doit pas étonner, si l'on considère que les anciens attribuaient aux revenants une action malfaisante sur les récoltes, qu'au troisième siècle la crainte des fantômes était devenue presque générale, et que d'ailleurs, au moment où fut gravé le marbre de 218, le prêtre syrien Héliogabale, imbu de ces croyances, imposait à Rome ses innovations religieuses.

APPENDICE

I

Je m'étais proposé de citer à cette place un certain nombre de pratiques superstitieuses en usage chez les anciens et chez les modernes, et qui rappellent plus ou moins exactement la formule sacrée de la conjuration des Lémures. Mais je recule devant les développements qu'exige, pour être traité à fond, un si large sujet. D'ailleurs, la plupart des faits que j'ai réunis ont été déjà publiés dans différents ouvrages.

Parmi les documents qui devaient figurer dans cet appendice, il en est un, absolument inédit, qui me paraît des plus intéressants. On me saura gré, sans doute, de le faire connaître. Je le dois à la complaisance de mon collègue et ami, M. Citoleux, professeur au lycée Henri IV.

Je transcris textuellement la note de M. Citoleux.

« Le Chant Lémural m'a rappelé un tour de sorcier fort
» connu autrefois dans mon pays natal, en Anjou, sur les
» confins de la Bretagne.

» Voici ce tour de sorcier, cet exorcisme profane; on en
» rit aujourd'hui; on commence même à l'oublier.

» Pour conjurer les verrues, on en comptait exactement
» le nombre, puis on prenait un nombre égal de fèves ou de
» haricots, ou de petits pois; ces derniers étaient réputés les
» plus efficaces. Avisant ensuite le puits d'un voisin, on s'y
» rendait à reculons. Là, toujours en détournant la tête, on
» jetait les pois dans le puits, par dessus l'épaule gauche, de
» façon à ne pas entendre le bruit de leur chute dans l'eau,

» et on s'esquivait au plus vite. Les uns disaient : Verrue,
» va-t'en! d'autres : Diable ou démon, va-t'en!

» Cette formule que l'on retrouve, d'après M. Lenormant,
» dans les incantations assyriennes, n'était pas toujours em-
» ployée dans la conjuration des verrues; mais on la pro-
» nonce encore dans la conjuration des brûlures, qui se
» termine ainsi : Esprit du feu, va-t'en! Je l'ai entendu pro-
» noncer en août 1882.

» Trois circonstances offrent une analogie frappante dans
» le Chant Lémural et dans la conjuration des verrues : la
» matière de la conjuration est la fève; on doit la jeter le dos
» tourné; la formule *Va-t'en* est synonyme de la formule
» *Envole-toi!*

» La superstition romaine et la superstition celtique ne
» diffèrent que sur un point : là, on invite le Lémure à sauter
» le seuil; ici, on enjoint au génie des verrues de sauter dans
» un puits.

» Fait digne de remarque : la *croix* ne paraît pas dans
» cette conjuration, qui doit, par conséquent, s'être conser-
» vée ou à peu près dans sa pureté primitive. Pour conjurer
» les brûlures, au contraire, on souffle sur la partie malade
» en faisant avec la bouche le signe de la croix.

» Une légende encore fort répandue, et racontée avec
» toutes sortes de variantes, révèle l'importance singulière
» attachée à la fève dans les incantations. Je ne sais quel sor-
» cier avait laissé sur sa table son grimoire ouvert. Sa ser-
» vante, trop curieuse, y jeta les yeux et disparut. Quelle ne
» fut pas la surprise du sorcier quand, à son retour, il ne vit
» plus que deux sabots! Vite, il va chercher des pois, il les
» prodigue longtemps en vain, car tous les diables accou-
» raient en voyant cette pâture et s'en saisissaient avec joie.
» Enfin le diable, auteur du rapt, apparut, prit son pois et
» rendit aussitôt la pauvre femme. Il aimait mieux un pois
» qu'une âme! — Le sorcier avait eu le soin de jeter les pois,
» — le dos tourné, — par dessus l'épaule gauche.

» Un procès récent, jugé à Châteaubriant (Loire-Infé-
» rieure), montre bien jusqu'où va la crédulité au sujet de la
» vertu magique des fèves ou des pois. Des sorciers ont été
» condamnés à une amende pour s'être fait remettre, par de
» pauvres gens qu'ils exploitaient, une quantité de pois con-
» sidérable.

» Il en faut pour chaque diable, me disait un sorcier, et
» le nombre, ajoutait-il, en est prodigieux! »

II

INTERPRÉTATIONS DIVERSES

du Chant dit des Frères Arvales.

Depuis l'année 1778, où l'on trouva à Rome la table de marbre qui nous a conservé le Chant dit des Frères Arvales, un certain nombre de philologues ont interprété ce vieux texte.

Voici les diverses traductions qui, à ma connaissance, en en ont été données jusqu'ici :

LANZI

(*Saggio di lingua Etrusca*, I, p. 142. Roma, 1789.)

TRADUCTION

Nos, Lares, juvate. Neve luerhem (= luem), Mamers, sines incurrere in flores. Ador fieri, Mars, lumen maris, siste berber. Semones, alterni advocate cunctos. Nos, Mamuri, juvato. Triumphe.

Gaet. MARINI

(*Gli atti e monumenti de' fratelli Arvali*, Roma, 1795. Vol. II, p. 604.)

Marini, le premier historien des Arvales, estime que la latinité du vieux chant est fort obscure. Il n'admet pas la traduction de « son vieil ami de Lanzi, le Varron de son époque »; et il essaie de résoudre plusieurs difficultés du texte. Voici un résumé de ce travail :

1. Enos, Lases, juvate; *et non pas* Ennos. . ., *comme le veut « Mons. Foggini »*
2. Ne vel ver ve Maram. . . .
   ou Ne vel ver ve Marmar (*ce dernier mot ne désigne pas le dieu Mars*). . .
   ou Neve luervem aram. . . . . in plures.

3. Il traduit ainsi : *Sazio d'infuriare, o Marte, salta il limitare (del tuo Templo), e statti fermo ovvero ci sii propizio.* — Et il ajoute : *E' d'avviso un mio dottissimo Amico che in questo luogo, nel qual legge* Mars limis salista barbarice, *s'inviti Marte dallo sguardo bieco a fare una saltazione o danza barbarica. . . .*
4 . . . . dvo capit congios, *ou* advocabit.
5. Enos, Marmor, juvato (*il est clair, dit-il, que ce* Marmor *désigne* Mamurius. . .).
6. Triumpe (= triumphe).

God. HERMANN

(*Elementa doctrinae metricae.* Lipsiae, 1816, p. 613.)

RESTITUTION MÉTRIQUE

Enos, Lases, juvate :
Neve luerve, Marmar, sirs incurrere in pleoris.
Satur fufere, Mars : limen sali, sta berber.
Semones alterni, jam duo capit conctos.
Enos, Marmor, juvato.
Triumpe, triumpe.

TRADUCTION

Nos, Lares, juvate, neve luem, Mamuri, siris incurrere in plures : satur fueris, Mars : limen i. e. postremum sali, sta, vervex : Semones alterni, jam duo capit cunctos.

A. GROTEFEND

(*Gr. lat.,* t. I, p. 166.)

RESTITUTION MÉTRIQUE

Ennos, Lases, juvate ! Neve luerem, Mars, sins
Incurrere in pleoris ! Satur furere, Marmar,
Limen salis sta berber ! Semunis alternei
Aduocapit conctos ! Ennos, Marmor, juvato !
Triumpe, Triumpe !

TRADUCTION

Age, nos, Lares, juvate ! Neu luem, Mars, siris
Incurrere in plures ! Satur furere, Mavors,
Lumen solis sta fervere ! Semones alterni
Advocate conctos ! Age, nos, Mavors, juvato.
Triumphe, triumphe.

Karl ZELL

(*Ferienschriften. Zweite Sammlung. Freiburg im Breisgau*, 1829, t. II, p. 110-111.)

TRADUCTION

Ihr Laren helfet uns.
Lasz nicht die Seuche, Marmar, unsre Saat befallen,
Hör auf zu wüthen, Mars; halt ab der Sonne Gluthen.
Ruft an im Wechselsange die Semonen alle!
Marmar hilf uns.
Triumph!

Ludwig RAMSHORN

(*Lateinische Grammatik.* — *Leipzig*, 1830. 1re *partie*, *p.* 1100.)

TRADUCTION

Nos, Lares, juvate.
Neve luem, Mamers, sinas incurrere in flores.
Satur furere, Mars, lumen solis siste, Berber!
Semones alterni advocate cunctos!
Nos, Mamers, juvato!
Triumphe!

H. MEYER

(*Anthologia veterum latinorum epigrammatum et poematum*, t. I, n° 8. *Lipsiae*, 1835.)

TRADUCTION

En nos, Lares, juvate:
Nec luem, Mars, sinas incurrere in plures.
Satiatus furore, siste lumen solis fervere.
Advocate alterni Semones cunctos.
En nos, Mars, juva.
Triumphe.

Rud. Henr. KLAUSEN

(*De carmine Fratrum Arvalium.* Bonn, 1836.)

RESTITUTION MÉTRIQUE

E nos, Lases, juvate.
Neve luerve, Marmar, sins incurrere in pleoris :
Satur furerė, Mars, limen sali, sta berber :
Semunis alternei advocapit conctos.
E nos, Marmor, juvato :
Triumpe, triumpe, triumpe, triumpe, triumpe.

TRADUCTION

Age, nos, Lares, juvate. Neve luem, Mars, sinas incurrere in plures: satur furere, Mars, pede pulsa limen, sta verbere : Semones alterni advocabite cunctos : Age, nos, Mars, juvato. Triumphe.

F.-A. DE GOURNAY

(*Mémoires de l'Académie royale des sciences, arts et belles-lettres de Caen*, année 1845, p. 358. — Cité par Dézobry, *Rome au siècle d'Auguste*, vol. II, p. 469.)

TRADUCTION

Nos, Lares, juvate.
Neve lues, Vemars, sinas incurrere in plenas oras.
Sator semen-ferens, Mamers, limen solis, sta perpes.
Daemones alternei advocabite cunctos.
Nos, Mamers, juvato.
Triumphe.

W. CORSSEN

(*Origines poesis romanae. Berolini*, 1846 ; p. 86.)

TRADUCTION

E nos, Lases, juvate.
Neve luem, Mars, siris incurrere in flores ;

Satur[1] fuere[2], Mars, lumen sol aestu fervere.
Semunes alternei abvocabite cunctos
E nos, Mars, juvato.
Triumpe.

1. « *Satur* dictum arbitror, ita ut vel *fructus*, vel aliud animo addas... » (p. 95). — Voyez le passage; il n'est pas sans obscurité.
2. Infinitif de* *fuo*.

Theodor BERGK

(*Zeitschrift für die Alterthumswissenschaft* — 1856 — 14e année, n° 17. *Zweites Heft*, p. 142.)

TRADUCTION

E nos, Lases, juvate.
Nevel verve, Marmar, sins incurrere in pleoris.
Satur fu, fere Mars : limen sale, sta berber.
Si munis, aeterne pa, duo capit conctos.
E nos, Marmor, juvato.
Triumpe, triumpe, triumpe, triumpe, triumpe.

Theodor MOMMSEN

(*Corpus inscriptionum latinarum*, vol. I, n° 28. *Berolini*, 1863.)

RESTITUTION

Enos, Lases, juvate! Neve lue rue, Marmar, sins (*ou* sers) incurrere in pleores. Satur fu, fere Mars.

(Limen sali. Sta, berber)

Semunis alternei advocapit conctos. Enos, Marmor, juvato. Triumpe!

TRADUCTION

Nos, Lares, juvate! Neve luem ruinam, Mars, sinas (*ou* siris) incurrere in plures (= plerosque). Satur esto, fere Mars.

(Limen sali. Sta, verbera solum).

Semones alterni advocabitis cunctos. Nos, Mars, juvato. Triumphe!

Franz BÜCHELER

(*Index scholarum quae... in Universitate Frederica Guilelmia Rhenana per menses aestivos a.* MDCCCLXXVI *habebuntur.* Bonn, p. 3.)

RESTITUTION

Enos, Lases, juvate.
Ne vel[1] verve[2], Marmar, sins[3] incurrere in pleores[4].
Satur fu[5], fere Mars, limen sali, sta[6] berber[7].
Semunis alternei advocapit[8] conctos.
Enos, Marmor, juvato.
Triumpe!

1. = neve. — 2. = verber, *comme plus bas* berber. — 3. = sinas. — 4. = plures. — 5. *Impératif de* fuo, *comme* δείκνυ. — 6. *Actif,* = siste. — 7. = verber, *comme plus haut.* — 8. = advocabitis.

Joachim MARQUARDT

(*Römische Staatsverwaltung*. Leipzig, 1878, vol. III.)

Il adopte purement et simplement le texte et les explications de Bücheler.

JORDAN

(*Kritische Beitraege zur Geschichte der lateinischen Sprache* 1879; — pp. 203-204.)

RESTITUTION

E nos, Lases, juvate,
Neve luervem, Marmar, seirs incurrere in ploeris.
Satur fu, fere Marmar, nive ensali, sta berber.
Semunis alternei advocapit conctos.
E nos, Marmar, juvato.
Triumpe....

TRADUCTION

Auf! uns, ihr Lasen helfet...
Nimmer Verderben, Marmar, lasse einbrechen in mehre...
Sei satt, du wilder Marmar; nimmer hereinspring,
steh, grimmer...
Die Semunen abwechselnd wird er alle rufen...
Auf! uns, Marmar, helfe.
Tanze...

Louis HAVET

(*De saturnio Latinorum versu*, p. 218. Paris, 1880.

RESTITUTION MÉTRIQUE

Enos, Lases, juvate!
Ne velueris, Marmars, incurrere in pleoris.
Satur fu, fere Marmars, nive ensali, sta...
Semunis alternei advocapit conctos.
Enos, Marmars, juvato.
Triumpe, triumpe, triumpe!

TRADUCTION

E! nos, Lares, juvate! Ne volueris, Mars, incurrere in plures! Satur esto, fere Mars, neve insili, sta... Semones alterne advocabit cunctos. E! nos, Mars, juvato! Triumphe! triumphe! triumphe!

Michel BRÉAL

(*Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, t. IV, p. 373-381. — Année 1881.)

RESTITUTION

Enom, Lases, juvate.
Neve luem arves, Marmar, sers incurrere.
Inpleores...
Sata tutere, Mars,
Clemens satis sta, Berber.
Semunis alternei advocapit conctos.
Enom, Marmor, juvato.
Triumpe!

TRADUCTION

Eia, Lares, juvate.
Neve luem arvis, Marmar, siveris incurrere.
(Implores...)
Sata tutere, Mars.
Clemens satis esto, Berber.
(Semones alterne invocabit cunctos)
Eia, Marmor, juvato.
Triumpe!

Dr Michael RING

(*Altlateinische Studien*. Pressburg und Leipzig, 1882.)

Enos est le génitif d'*Eno*, nom de la mère des *Lases*.

Lases désigne deux divinités, *Semo* et *Marmor*.

Semo personnifie les sources chaudes, mélange d'eau et de feu ; *Marmor* personnifie le limon, mélange d'eau et de terre.

Le dieu *Semo* et la déesse *Marmor* ont pour fils les deux *Semunes* ou enfants de *Semo*, qui sont *Marmar* et *Mars*.

Marmar personnifie l'élément aqueux du limon ; *Mars* en personnifie l'élément terreux.

Marmar a pour surnom *Serns* = *Sernos* (compar. *Deus* **Serus*).

Mars a quatre surnoms : *Satur* (compar. *Saturnus*), *Fureros, Limen*, (compar. *limus*, limon) et *Salius*.

Voici le sens de plusieurs autres mots :

Ne ve = ne veuille pas. — *Incurrere* = *incurre*, infinitif, + *re*, particule réduplicative. — *Pleoris,* composé de *ple* et de *area*, désigne des places sèches exposées à l'inondation (*plevi*). — *Sta* = dépose-toi. — *Berber* (compar. *vervex*) = non humide, sec. — *Alternei* est un datif avec sens de duel. — *Conctos* = *co-anctos* (*ango* = *necto*).

D'après les explications de l'auteur, la signification du chant serait à peu près ceci :

1. Lares (enfants) d'Eno, soyez favorables. — 2. Ne veuille pas, Marmar Sernos, en inondant te précipiter de nouveau sur les terrains submersibles. — 3. Mars Satur, Fureros, Limen, Salius, dépose-toi sec. — 4. (Le chef du chœur) invoquera les deux Sémunes réunis l'un à l'autre. — 5. Marmor (fille) d'Eno, sois favorable. — 6. *Triumpe* est un féminin. Il signifie littéralement « comprenant trois, *drei umfassend* » et s'applique à *Eno* (la *Dea Dia*).

Arthur PROBST

(*Beitraege zur lateinischen Grammatik*, II, p. 170 : *Leipzig*, 1883.)

TRADUCTION

E! uns Laren, helft (scilicet : *bitten*) *! Nicht verheere-zerstoere, Marmar! Unterlass'es! Eiligst ziehe ein* (sc. *in unsere Gefilde*) *! Fuelle gieb! Reich sei*[1], *bringe*[2] (sc. *Fruechte*), *Mars! Bedecke die Tische* (sc. *mit Nahrung*), *bedecke*[3]*! Weile! Bringe*, *bringe*[4] (sc. *Fruechte*) *! Gnaedig sei! Abwechselung* (sc. *des Wetters*) *gieb : rufe herbei! Segne alle*[5] *! E! uns Marmar, hilf! Die Strasse segne*[6]*!*

1. FV : fue. — 2. FERE : fer. — 3. LIMENSALI : li(ne) mensa(m), li(ne); *comparez :* « Donnez-nous notre pain quotidien », *dans le Pater noster* — 4. BERBER : fer, fer. — 5. ADVOCAPIT CONCTOS : advoca ! pit (= piato) cunctos ! — 6. TRIVMPE : trivium pe (pia *de* piare).

TABLES

CATALOGUE DES PUBLICATIONS CITÉES

dans le corps de cet ouvrage

ARCHIVIO STORICO ITALIANO (serie quarta, n. 32; della collezione, n. 134), Tomo XI, Dispensa IIa del 1883. Firenze. (Annunzi bibliografici, pp. 278-279.)

ATTI DELLA REALE ACCADEMIA DEI LINCEI, 1875-76, serie seconda. Volume III. Parte terza. Roma. Salviucci, 1876.

BARNABEI (F). *Bulletino dell' Instituto*... Roma, 1876, pp. 12-34.

BOISSIER (Gaston). *La Religion romaine d'Auguste aux Antonins.* 2e éd. Paris, Hachette, 1878.

BOISSIEU (Alph. de). *Inscriptions antiques de Lyon, reproduites d'après les monuments ou recueillies dans les auteurs.* Lyon, 1846-1854.

BOPP. *Grammaire comparée du sanscrit, zend, arménien, grec, latin, etc.* 3e édit., 1869-71. — Traduction de Michel Bréal, 5 vol., 1865-1872. Paris, Hachette.

BRÉAL (Michel), voy. *Bopp.*

— *Les tables Eugubines*, texte, traduction et commentaire. Paris, Vieweg, 1875.

BÜCHELER (Fr.). *Précis de la déclinaison latine*, traduit de l'allemand par L. Havet, enrichi d'additions communiquées par l'auteur, avec une préface du traducteur. Paris, Vieweg, 1875.

BULLETINO ARCHEOLOGICO NAPOLETANO, nuova serie. Anno VII.

BULLETINO DELL' INSTITUTO DI CORRISPONDENZA ARCHEOLOGICA. Roma.

CLARAC (comte de). *Musée royal du Louvre;* et *Musée de sculpture antique et moderne.* Paris, Imprimerie royale. MDCCCXLI.

CORPUS INSCRIPTIONUM LATINARUM consilio et auctoritate Academiae litterarum Regiae Borussicae editum. Berolini, apud Georgium Reimerum.

— Vol. I : *Inscriptiones latinae antiquissimae ad C. Caesaris mortem.*

Accedunt elogia clarorum virorum ad A. V. C. DCCLXVI. Th. Mommsen. *Fasti consul.* Guilelm. Henzen. 1863.
— Vol. III. Pars II : *Inscriptiones. Illyrici partes* V-VII. Th. Mommsen.
— Vol. IV : *Inscriptiones parietariae Pompeianae, Herculanenses, Stabianae.* Carol. Zangemeister.
— Vol. V. Pars I : *Inscriptiones Galliae Cisalpinae. Regionis Italiae decimae.* Th. Mommsen.
— — Pars II : *Inscriptiones Galliae Cisalpinae. Regionum Italiae undecimae et nonae.* Th. Mommsen.
— Vol. VI. Pars I : *Inscriptiones urbis Romae latinae.* Collegerunt Guilelmus Henzen et Johannes Baptista de Rossi; ediderunt Eugenius Bormann et Guilelmus Henzen.
— Vol. VIII : *Inscriptiones Africae latinae.* Collegit Gustavus Wilmanns :
— — Pars I : *Inscriptiones Africae proconsularis et Numidiae.*
— — Pars II : *Inscriptiones Mauretaniorum.*

CORSSEN (W.). *Ueber Aussprache, Vokalismus und Betonung der lateinischen Sprache.* Leipzig. Teubner, 2e édition 1868-1870.

CURTIUS. *Grundzüge der griechischen Etymologie.* 5e édition, 1879.

DONATI (Sebast.). *Ad novum thesaurum veterum inscriptionum Cl. Lud. Ant.-Muratorii supplementum.* Lucae, 1765.

DRAPEYRON (Ludovic), voy. *Revue de géographie.*

ÉDON (Georges). *Ecriture et prononciation du latin savant et du latin populaire*, et Appendice sur le chant dit des Frères Arvales. Orné de neuf planches dont deux hors texte. Paris, Belin. 1882.
— *Etudes paléographiques. Restitution et Nouvelle interprétation du chant dit des Frères Arvales.* (Extrait de l'ouvrage précédent.) Paris, Belin. 1882.

EGGER (Emile). *Latini sermonis vetustioris reliquiae selectae.* Paris, Hachette. 1843.

FABRETTI (Raphaelis), Gasparis F. Urbinatis, *Inscriptionum antiquarum quae in aedibus paternis asservantur explicatio et additamentum.* Romae. MDCCII.

FLEETWOOD. *Sylloge inscriptionum.* Londini. 1691.

FORCELLINI (Ægidius). *Totius latinitatis lexicon.* Patavii, Typis Seminarii, MDCCLXXI.

FUSTEL DE COULANGES. *La Cité antique.* Etude sur le culte, le droit, les institutions de la Grèce et de Rome. 8e édition. Paris, Hachette, 1880.

G. O. — Voy. *Archivio.*

Garrucci (Raffaele), Graffiti de Pompéi. Paris, 1856.
Havet (Louis). *De saturnio Latinorum versu*. Paris, Vieweg. 1880.
— *Juppiter*. Mémoires de la Société de linguistique de Paris, t. V, 3e fascicule, p. 230. — Paris, Vieweg, 1883.
Henzen (Guil.). *Acta fratrum Arvalium* quæ supersunt restituit et illustravit. Berlin, Reimer, 1874.
— Voy. *Orelli-Henzen*.
— Voy. *Corpus*, vol. I et VI.
Hermes, *Zeitschrift für classische Philologie*. Berlin, Weidmannsche Buchhandlung.
Instrumenta Dacica in tabulis ceratis conscripta aliaque similia (IIIe vol. du *C. I. L.*, pars posterior, pp. 921-966). Mommsen et Zangemeister. Selon la déclaration de Mommsen, l'honneur de ce travail revient principalement à Zangemeister.
Jahresbericht *für classische Philologie*. Année 1883 (Italische Sprachen. — Altlateinisch. pp. 370-371).
Jordan. Kritische Beitraege zur Geschichte der lateinischen Sprache.
Kandler. *Ueber eine in Zuglio gefundene Inschrift :* dans la Revue l'*Istria*, 1847, p. 40.
Keil. *Grammatici latini* ex recensione Henrici Keili. Vol. VI, fasc. 1. Leipzig, Teubner, 1856-1880.
Le Blant (Edmond). *Inscriptions chrétiennes de la Gaule* antérieures au huitième siècle. Paris, 1856.
Le Nain de Tillemont. *Histoire des Empereurs*, Paris, Ch. Robustel. MDCXCI.
Mommsen (Théodore). *Die pompeianischen Quittungstafeln des L. Caecilius Jucundus* (Hermes, XIIe vol. 1877, pp. 81-141). Voy. *Hermes*.
— *Grenzboten*, 1870.
— *Inscriptiones regni Neapolitani latinae*. Lipsiae, 1852.
— Voy. *Corpus*, vol. I, III, IV.
Neue (Friedr.). *Formenlehre der lateinischen Sprache*. Berlin, Calvary et Co, 1875.
Orelli (Jo. Casp.). *Inscriptionum latinarum selectarum amplissima collectio* ad illustrandam romanae antiquitatis disciplinam accommodata ac magnarum collectionum supplementa complura emendationesque exhibens. Vol. I, II, 1828.
(Orelli-Henzen) = Orelli (Jo. Casp.)... Vol. III. Edidit Guilelmus Henzen. Turici, 1856.
Overbeck (Johannes). *Pompeji* in seinen Gebaeuden, Alterthuemern und Kunstwerken dargestellt von J. O. — Vierte im Vereine mit

AUGUST MAU durchgearbeitete und vermehrte Auflage, mit 30 groesseren zum Theil farbigen Ansichten und 320 Holzschnitten im Texte sowie einem grossen Plane. Leipzig. W. Engelmann. 1884.

PAULI (C). Voy. *Philologische Rundschau.*

PETRA (Giulio di). *Le tavolette cerate di Pompei* rinvenute a' 3 e 5 Juglio 1875 (Atti della reale Accademia dei Lincei, 1875-1876, serie seconda. Volume III, Parte terza, pp. 150-230. — 1 pl. en facsimile).

PHILOLOGISCHE RUNDSCHAU (III Jahrgang, n° 10, col. 308-310).

PHILOLOGISCHE WOCHENSCHRIFT. Unter Mitwirkung von G. Andresen und H. Heller herausgegeben von W. Hirschfelder (9 juin 1883, col. 715, 716, 717). Berlin, Calvary et C°.

PUTSCH. *Grammaticae latinae auctores antiqui.* Hanoverae, Wechel, MDCV.

REVUE DE GÉOGRAPHIE, dirigée par L. Drapeyron, 6e année. Novembre 1882. Paris, Delagrave.

RITSCHL (Fried.). *Priscae latinitatis monumenta epigraphica.* Berolini, 1862.

— *Monumenta epigraphica tria.* Berolini, 1852.

RIVISTA DI FILOLOGIA e d'istruzione classica. Direttori D. Comparetti, G. Müller, G. Flechia. Anno XII, Fascicolo 1 (Bibliografia). Torino, Loescher, 1883.

ROSSI (J.-B. De'). *Inscriptiones Christianae* urbis Romae septimo saeculo antiquiores. Romae, 1857-1861.

SCHUCHARDT (Hugo). *Der Vokalismus des Vulgaerlateins.* Leipzig, Teubner, 1867.

ZANGEMEISTER (Carol.). Voy. *Corpus*, vol. IV et *Instrumenta Dacica.*

SCHWEIZER-SIDLER, voy. *Philologische Wochenschrift.*

SOGLIANO (Antonio), voy. *Rivista di Filologia.*

WEISZBRODT. *Zum Senatusconsultum de Bacchanalibus.* — *Philologus*, t. 39; p. 558. — Goettingen, 1880.

Voyez encore, pp. 191-198, la bibliographie relative aux interprétations diverses du vieux chant.

INDEX ALPHABÉTIQUE DES NOMS DE PERSONNES

cités dans le corps de cet ouvrage

(Les numéros renvoient aux pages)

Voy. encore, pp. 191-198, les noms des auteurs qui ont interprété le vieux chant.

LISTE DES FIGURES & FAC-SIMILE

(Les numéros renvoient aux pages)

RÉPERTOIRE ALPHABÉTIQUE

DES LETTRES CURSIVES ÉTUDIÉES DANS CET OUVRAGE ET DES SUBSTITUTIONS AUXQUELLES LEUR FORME PEUT DONNER LIEU

(Les numéros entre parenthèses renvoient, sauf avertissement contraire, au IVe volume du *C. I. L.*; les autres renvoient aux pages du présent livre.)

A

de*x*t (37, 3),
e*x*eneratu (28, 8),
*x*ustus (29, 9),
feli*x* (30, 33),
u*x*or (31, 17),
feli*x* (37, 1),
LVCIALO et LVCIXLO,
(Act. Fr. Arv. p. CCV).

Ligatures.

A-IC, 69.
A : mentul*a* (26, 8b),
mucurd*a* (28, 19),
*a*ucustiane (28, 9),
plagi*a*ria (29, 2),
*a*rio (29, 2),
p*a*riet (29, 2),
c : alphabet (1, IV, 4),
vi*c*tor (8, 8),
hun*c* (13, 12),
prin*c*ipis (22, 5),
hi*c* (31, 42),
vi*c*timas (32, 12),
AI-N, 48.
AN-MI, 45.
AN-NV, 45.
AV-N, 48.

Dislocations.

Voy. M.

B

B, 56.
B-D, 47, 48, 67, 68, 94.
b : alphabet (1, IV, 6, 5).
d: alphabet (1, IV, 13, 12, 11).
ur*b*e (33, 9),
au*d*im (33, 9),
b et *d* (vol. III, pars 2, pl. A, passim)
et ma fig., p. 42 : o*b* auctionem *d*uxit.
B-R, 59.
b : alphabet (1, IV, 7),
r : alphabet (1, IV, 9),
*b*ene (36, 17).

C

C, 53, 56.
C-F, 48.
C-F-R, 86.
hi*c* (36, 49),
c (vol. III, pars 2, pl. A, 16),
f : alphabet (1, IV, 7),
*f*austus (30, 33),
*f*eliciter (30, 14),
frange*r*e (33, 5, 1re l.),
*f*ructus (36, 8 et 13),
ia*r*inus (36, 23),
c (48, 10),
feli*c*iter (31, 29),
*f*ructus (36, 13).
C-G, 48.
C-L, 48, 94.
*c*onlegae (22, 4),
re*c*eptus (25, 7),
l : alphabet (1, IV, 10a),
de*lic*atas (27, 4).
C-P, 47.
C-R, 64, 86.
comme C F-R, voy. pl. haut.
C-S, 48.
C-T, 69.
c : alphabet (1, III, 3, et 1, IV, 8),
sulpi*c*ia (15, 6),

Appendice du C.

D

E

Ligature.

ER-IN, 85.
admi*r*or (11, 10),
vi*r*us (21, 29),
felat*r*ix (37, 37),
cele*r*is (vol. III, pars 2, p. 942, 2e col., ligne 3),
li*n*git (26, 2),
me*n*tul. (26, 8b),
Augustia*n* (28, 4).

Dislocation.

Voy. M.

F

F, 53, 54.
F-C, voy. C-F.
F-E, voy. E-F.
F-P, 48.
F-R, voy. C-F-R.

G

G, 53.
G-C, voy. C-G.
G-CC, voy. CC-G.
G-CI, voy. CI-G.
G-O, 48, 66, 71.
g: alphabet (1, IV, 12),
ro*g*amus (12, 3),
ma*g*is (13, 6),
*g*audia (24, 1),
ro*g*at (31, 23),
lo*g*adi (37, 4),
g: alphabet (40, 5),
G-P, 64.
p: alphabet (1, IV, 9).

H

H, 56.
H-II, 64.
H-N, 31, 46, 48, 56, 84.
*h*ic (30, 1),
co*n*legae (22, 4),
secu*n*dus (23, 18),
*n*unc (25, 6),
ve*n*iat (33, 5, 1re ligne),
sollem*n*es (36, 17),
mag*n*o (36, 34),
pompeia*n*a (35, 16),
nomi*n*e (25, 6),
ve*n*imus (36, 54).

I

I-L, 28, 47, 48, 60, 87, 92.
*i*ucunde (28, 9),
con*l*unx (37, 2),
dec*l*m*l*us (17, 9),
mart*l*a*l*s (17, 9),
bassil*l*ca (33, 2, 1er ex.),
v*l*o(lare) (13, 1),
desert*l*s (13, 1),
dulc*l*sime (13, 4),
l: alphabet (1, II, 2 et 3),
i: alphabet (1, II, 1, 2, 3, 4).
I-S, 45.
I-T, 47, 48, 60, 63, 69, 90.
*i*n (13, 1),
dulcis*i*me (13, 4),
quisqu*i*s (23, 16),
t: alphabet (1, IV, 4),
faus*t*um (27, 10),
benivolen*t*ibus (27, 6),
rus*t*icus ii*t* (21, 12),
a*t*inius (20, 24).

Appendice de R.

S

Appendice de S.

T

Barre démesurée.

V

X

Y

Z

Ligature.

H

LISTE ALPHABÉTIQUE

des mots latins, italiques, grecs, etc.

QUI ONT ÉTÉ L'OBJET DE QUELQUE REMARQUE

(Les numéros renvoient aux pages.)

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

(Les numéros renvoient aux pages.)

AVANT-PROPOS (VII-XVI).

INTRODUCTION : 1-22.

PREMIÈRE PARTIE

Philologie.

CHAPITRE PREMIER

MÉTHODE DE DÉCHIFFREMENT : 23-37.

CHAPITRE II

ÉCRITURE CURSIVE DES LATINS : 38-103.

I

II

III

L'écriture cursive des Latins dans le *libellus*.

DIVISION DE CETTE SECONDE PARTIE DU CHAPITRE II, 76.

I

II

III

CHAPITRE III

QUESTIONS GRAMMATICALES : 103-132.

SECONDE PARTIE

Histoire.

—

CHAPITRE IV

LES FRÈRES ARVALES AU TROISIÈME SIÈCLE DE NOTRE ÈRE : 133-160.

APPENDICE

TABLES

SAINT-CLOUD. — IMPRIMERIE Vᵉ EUGÈNE BELIN ET FILS.

